



de la Pêche Professionnelle en Eau Douce

Conseil Supérieur de la Pêche

**Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche**

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PECHES PROFESSIONNELLES CONTINENTALES

DOCUMENT FINAL

**Étude réalisée par Loïc CHAMPION
et Yves PERRAudeau**

Centre d'Observation et de Recherches sur les Ressources Aquatiques et les Industries du Littoral

LEN-CORRAIL

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

Université de Nantes

Octobre 1999

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui a participé de près ou de loin, à travers leurs remarques, leurs conseils et leur disponibilité, à la réalisation de cette étude.

Ces remerciements s'adressent tout particulièrement à :

- L'ensemble des membres du Comité de Pilotage :
 - M. BAILLET (CNAPPED)
 - M. BOISNEAU (CNAPPED)
 - M. CASTELNAUD (CEMAGREF)
 - M. CHANGEUX (CSP)
 - M. COURCOL (MAP-DERF)
 - M. CUENDE (IMA)
 - M. GUERNALLEC (CNPMM)
 - M. GUIGUE (IMA-CNAPPED)
 - M. LE DEN (MAP-DPMCM)
 - M. LELIEVRE (MAP-DERF)
 - M. PELLETIER (DRAF Nantes)
 - M. VILAINE (CIPE)
 - Mme SICOT (Le Pêcheur Professionnel)pour leurs conseils et leurs aides ;
- Tous les Présidents des AAIPPED et les pêcheurs professionnels qui ont gentiment participé à l'enquête nationale ;
- L'équipe du LEN-CORRAIL pour leur aide et leur soutien méthodologique, en particulier P. GUILLOTREAU et L. BARANGER ;
- A. GUERET., effectuant son service militaire civil à la CNAPPED, pour son aide durant la phase des relances téléphoniques ;

L. CHAMPION, contributeur principal.

Y. PERRAUDEAU, co-auteur et responsable scientifique.

INTRODUCTION	4
1 ï LE CADRE DE L'ACTIVITÉ DE PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE	7
2 ï LES DONNEES NATIONALES DE LA PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE	25
3 ï DIVERSITES DE LA PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE	59
CONCLUSION	78
BIBLIOGRAPHIE	83
TABLE DES MATIÈRES	86
LISTE DES TABLEAUX	88
LISTE DES GRAPHIQUES	89
LISTE DES FIGURES	90
ANNEXES	91

Le domaine public fluvial est un lieu commun d'activités utilisé par les pêcheurs professionnels, les pêcheurs de loisir (amateurs aux engins et filets ou aux lignes), et par de nombreux autres utilisateurs (tourisme fluvial et exploitation touristique du paysage, navigation commerciale, extraction de matériaux, hydroélectricité, alimentation en eau potable et industrielle, irrigation...). Cette diversité d'utilisation du domaine public fluvial tend à minimiser le rôle de certaines activités, en particulier celle des pêcheurs professionnels continentaux.

Plusieurs études ont été établies sur l'aspect de la ressource ou sur l'aspect socioprofessionnel ("le métier") des pêches continentales et estuariennes. Mais il existe peu d'études portant sur l'aspect économique. Ainsi, on ne connaît que peu d'éléments sur les caractéristiques économiques de l'activité de pêche professionnelle continentale. Cette rareté, voire cette absence, de données pénalisent les professionnels, les responsables administratifs ou politiques dans la connaissance de cette activité, dans sa reconnaissance et dans l'élaboration des stratégies visant le développement de ce secteur.

L'étude a ainsi pour but, premièrement, de repérer les caractéristiques de cette activité et, deuxièmement d'évaluer avec le plus de précision possible le poids économique de cette pêche en eau douce pratiquée par les professionnels (pêcheurs fluviaux et marins pêcheurs présents en zone fluviale) et l'impact (ou effets économiques) qu'elle a sur les économies locales à travers des activités qui lui sont liées, et ce malgré la difficulté d'appréhender l'influence que peut avoir la pêche professionnelle sur les économies régionales et nationale.

Mais avant toute chose, il convient dès à présent de cerner le champ d'investigation de cette étude. En effet, nous nous sommes basés sur deux critères pour établir la population et l'activité des pêcheurs professionnels continentaux parmi les différents usagers des cours d'eau et lacs français : un critère économique et un critère géographique.

Le critère économique retenu est lié à la notion d'entreprise. La description et l'analyse économique d'une activité ne peuvent s'opérer sans traiter de l'entreprise, l'entreprise étant l'unité statistique de base dans l'élaboration d'une évaluation d'un secteur économique. Aussi, lors de l'enquête opérée dans le cadre de cette étude c'est le chef d'entreprise qui est interrogé : ce sont

Le critère géographique est plus délicat à mettre en place. Le qualificatif "continental" doit être limité dans cette étude aux eaux douces. A la différence de certaines études déjà réalisées qui incluent la zone maritime de l'estuaire dans les eaux continentales nous les excluons, la partie maritime faisant l'objet d'une étude ultérieure. Les marins-pêcheurs pratiquant exclusivement leur activité dans la zone sous réglementation maritime des estuaires ne sont donc pas pris en compte. De même, l'étude se limite aux seules eaux du Domaine Public Fluvial, les pêcheurs professionnels travaillant par exemple sous domaine privé communal sont aussi exclus du champ de l'étude. Sur le plan terminologique nous utiliserons indifféremment "pêche professionnelle continentale" ou "pêche professionnelle en eau douce".

En résumé, l'étude socio-économique porte sur les entreprises de pêche professionnelle dont l'activité est présente sur la zone fluviale du Domaine Public Fluvial.

Le rapport s'organise de la façon suivante :

Dans une première partie sera exposé le cadre de l'activité de pêche professionnelle continentale. L'analyse de ce cadre (réglementaire, administratif, professionnel) et de son évolution est nécessaire pour bien appréhender l'ensemble des contraintes auxquelles sont soumis les professionnels. Aussi, cette première partie précisera dans un premier point le contexte réglementaire et administratif, et en particulier la loi de 1984 et la taxe piscicole et le droit de pêche spécifiques à cette activité. Dans un second point seront succinctement rappelées les structures associatives professionnelles, administratives et de gestion qui encadrent cette activité.

Le cadre ayant été tracé, la deuxième partie vise l'évaluation de l'activité de pêche professionnelle continentale au niveau national. Cette seconde partie se compose de trois points :

- dans un premier temps on s'intéressera à la population que constituent les pêcheurs professionnels, avec son évolution depuis les années 1950, avec un dénombrement précis et les diverses caractéristiques de cette population en 1997 ;
- dans un deuxième temps sera exposée l'entreprise de pêche continentale ; le rôle des hommes dans l'entreprise étant fondamental, vouloir comprendre l'entreprise c'est d'abord connaître l'entrepreneur individuel qui dirige l'entreprise, d'où un premier point sur la "carte d'identité" du chef d'entreprise. Dans un deuxième point c'est l'activité même de l'entreprise (production, transformation, commercialisation) qui est analysée avec une estimation du chiffre d'affaires national généré par la pêche professionnelle continentale. Le troisième point traite des moyens de production, et



investissements. Enfin, après avoir analysé la production et pour cette activité, les comptes d'exploitation moyens des continentale sont présentés dans un dernier point, éclairant (d'un point de vue comptable) les recettes et surtout les charges supportées par les entreprises de pêche continentale .

- Dans un troisième temps, ce sont les effets économiques de la pêche professionnelle continentale sur les activités proches qui sont analysés : la pêche professionnelle participe au tissu économique et social du milieu rural français que ce soit par le biais de la pluriactivité pratiquée fréquemment, ou par l'influence de la pêche professionnelle sur le "tourisme vert", sans oublier les interactions sur les activités directes amont et aval. Cependant, les difficultés d'obtention de nombreuses données ne nous a pas permis de mettre en place les méthodes usuelles d'estimation des effets induits.

Ne présenter que les résultats nationaux ou l'entreprise de pêche continentale moyenne française serait donner une image incomplète de cette activité, tant la diversité de celle-ci est grande. Sur le plan géographique d'abord, le travail des pêcheurs fluviaux est évidemment très différent de celui effectué par ceux des lacs ; les espèces pêchées sont aussi différentes et, par là-même les techniques et les outils de pêche utilisés, etc. L'objet de la troisième partie du rapport est donc de présenter la pêche professionnelle continentale sous ses aspects pluriels, et ce à travers deux démarches.

Le poids de la dimension géographique est telle qu'une approche régionale s'impose. Compte tenu des structures professionnelles existantes, ceci nous a conduit à présenter, dans un premier point, la pêche professionnelle continentale par association, intégrant ainsi les caractéristiques locales et les organisations professionnelles spécifiques. Cependant, sur un même bassin, l'enquête réalisée et les travaux précédents mettent en évidence des comportements et des stratégies diverses selon les entrepreneurs ; la multiplicité et l'hétérogénéité des paramètres qui influencent les comportements et l'absence d'éléments prépondérants à faiblement lisibles dirons nous nous amènent, dans un second point, à recourir à une analyse factorielle dont le but est de mettre en évidence des typologies peu repérables à première vue.

La conclusion reprend les points essentiels de cette étude et met en exergue les intérêts multiples du maintien, voire du développement de la pêche professionnelle continentale ; les aspects méthodologiques de l'enquête, du calcul des effets induits et de l'analyse factorielle, ainsi que les questionnaires adressés aux pêcheurs professionnels et aux autres intervenants de la filière sont renvoyés en annexes afin de faciliter la lecture du rapport.

Chapitre 1.

LE CADRE DE L'ACTIVITE DE PECHE PROFESSIONNELLE EN EAU DOUCE

sente une profession méconnue. Malgré un long héritage, elle est restée très "discrète", voire un peu cachée, au point qu'une large partie de la population française semble ignorer son existence. Cette méconnaissance ne doit pas cependant être exagérée, puisque la pêche professionnelle en eau douce, à l'image de l'agriculture dans son ensemble, apparaît implicitement plus éloignée d'une population de plus en plus urbaine ou péri-urbaine. Par ailleurs, malgré une évolution notable des comportements vers plus d'ouverture et plus de transparence, la discrétion des acteurs est encore bien présente, à l'image de celle du monde agricole ou de celui des conchyliculteurs où le "vivons caché, vivons heureux" perdure encore largement.

Cet état de fait a eu comme conséquence jusqu'en 1984 une absence de reconnaissance de la profession, en particulier sur le plan législatif. La loi de 1984 et ses décrets d'application sont venus en effet transformer le monde de la pêche professionnelle en instaurant un nouveau cadre législatif.

Pour cette raison, il est important d'évoquer dans un premier point, les nouvelles bases statutaires et réglementaires qui encadrent la pêche professionnelle en eau douce depuis les années 1980 ; par ailleurs, un certain nombre de particularismes façonnent l'activité de la pêche professionnelle : la taxe piscicole et le droit de pêche, le régime de protection sociale, la fiscalité "hybride", et les normes sanitaires européennes ; ils feront l'objet successivement des divers paragraphes de ce premier point.

Dans un second point, nous présenterons les différents organismes publics (différents ministères et le Conseil Supérieur de la Pêche) et professionnels qui interviennent dans la vie de cette activité de pêche professionnelle en eau douce, ainsi que les structures de gestion des zones de pêche.

1.1.1. La loi pêche de 1984

La loi de 1984 est venue à la fois concrétiser la distinction entre pêcheurs amateurs et professionnels et ouvrir les portes d'une éventuelle prise en considération de la gestion des milieux aquatiques.

"La qualité de pêcheur professionnel en eau douce est reconnue à toute personne qui exerce la pêche à temps plein ou partiel dans les eaux mentionnées à l'article L. 231-3 selon les conditions fixées aux articles suivants." (Code Rural, Art. R. 234-35).

Ainsi, du point de vue législatif, réglementaire et statutaire, la pêche professionnelle n'existe réellement que depuis 1984. Auparavant, la distinction entre pêcheurs professionnels et amateurs était très floue. Le législateur différenciait seulement les pêcheurs aux engins et aux filets des pêcheurs de loisir aux lignes (Cf. Figure 1).

Dès lors, les critères de professionnalisme du législateur sur les eaux douces sont les suivants:

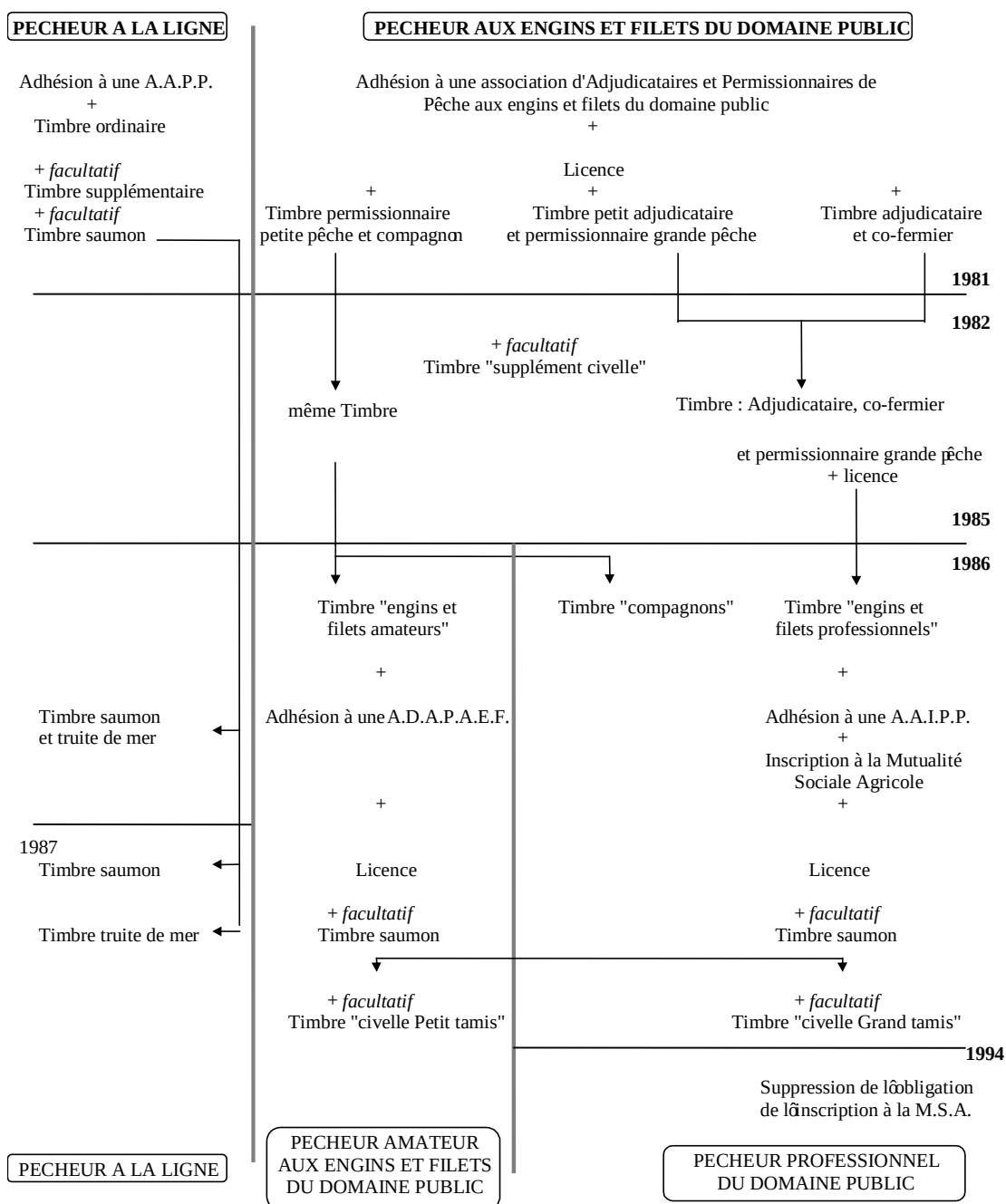
- adhérer à une association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce¹ (C.R. Art. L. 234-6) ;
- acquitter la taxe piscicole (C.R. Art. L. 236-1) ;
- détenir un droit de pêche (C.R. Art. R. 235-4 et R. 235-5) ;
- respecter les conditions législatives et réglementaires d'exercice de la pêche applicables localement.

Un autre fait important s'est manifesté dans le droit exclusif de la pêche professionnelle de vendre les fruits de son activité. "Les pêcheurs professionnels sont seuls autorisés à vendre le produit de leur pêche" (C.R. Art. L. 236-13). Ce droit a ainsi conforté la démarcation entre pêche professionnelle et pêche de loisir.

¹ A.A.D.P.P.E.D. et A.A.I.P.P.E.D.

Le régime des pêcheurs professionnels en eau douce

LE REGIME DES PECHEURS EN EAU DOUCE



A.A.P.P. : Association Agréée de Pêche et de Pisciculture

A.D.A.P.A.E.F. : Association Départementale Agréée de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets

A.A.I.P.P. : Association Agréées Interdépartementales de Pêcheurs Professionnels

Source : C.S.P., C.N.A.P.P.E.D., F.N.A.D.A.P.A.E.F.

; (propriétaires) du droit de pêche, les premières obligations (C.R. Art. L. 236-1) qui s'imposent à tous les pêcheurs sont :

- l'adhésion à une association agréée ;
- le paiement d'une taxe annuelle (taxe ou redevance piscicole).

Les pêcheurs doivent être par ailleurs "autorisés" à pêcher par les possesseurs du droit de pêche.

Dans le cas de la pêche professionnelle, l'activité est exercée essentiellement sur les eaux du domaine public, même si celles-ci ne sont que partiellement utilisées à cette fin. Par ailleurs, on trouve certains pêcheurs professionnels sur des plans d'eau privés, relativement peu nombreux. Le domaine public fluvial (DPF) s'étend sur 11 000 km de cours d'eau navigables et flottables ainsi que sur 50 000 ha de grands lacs et retenues où le droit de pêche appartient à l'Etat. Cet ensemble est géré localement par les services déconcentrés de l'Etat : DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) pour les cours d'eau flottables et grands lacs, DDE (Direction Départementale de l'Équipement) ou Service de Navigation pour les cours d'eau navigables.

Géographiquement, le DPF s'étend jusqu'à la limite transversale de la mer. Mais la réglementation fluviale ne descend pas au-dessous de la limite de salure des eaux. Entre la limite transversale de la mer et la limite de salure des eaux, le domaine est donc fluvial et la réglementation maritime. Seuls les marins-pêcheurs peuvent y pêcher professionnellement.

A l'amont de cette limite administrative de salure des eaux et jusqu'à la limite de l'inscription maritime, c'est la "zone mixte" où la réglementation de la pêche est fluviale et où la réglementation de navigation est maritime (Cf. Figure 2). A ce niveau, il est intéressant de noter que seuls les pêcheurs professionnels fluviaux pouvaient exercer leur activité à l'amont de la limite de l'inscription maritime. Les marins-pêcheurs étant obligatoirement inscrits à l'E.N.I.M. (Établissement National des Invalides de la Marine) ne pouvaient adhérer à la Mutualité Sociale Agricole² ou d'une façon plus large à l'AMEXA (obligation des 1200 heures d'activité dans l'année) et donc pêcher en amont de la "zone mixte". Depuis le Décret n°94-555 du 28 juin 1994 (I.1.1.3.), l'obligation d'affiliation à l'AMEXA est remplacée par celle de consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce. Ainsi, rien ne s'oppose en théorie à la présence des marins-pêcheurs à l'amont de la "zone mixte" à condition qu'ils adhèrent à une A.A.P.P.E.D. et qu'ils s'acquittent de la taxe piscicole liée à la zone de pêche.

² M.S.A.

droit de pêche en confiant l'exercice à des pêcheurs de loisir
er. La cession du droit de pêche de l'État est un marché
mine les obligations contractuelles. Plusieurs procédures de

délégation du droit de pêche peuvent être employées :

- adjudication publique ;
- amodiation ou location amiable ;
- attribution de licences (obligatoires sur les zones mixtes et les lacs).

Cette délégation du droit de pêche est effectuée sur des portions de cours d'eau ou plans d'eau (les lots) pour une période de 5 ans.

1.1.3. Le régime de protection sociale

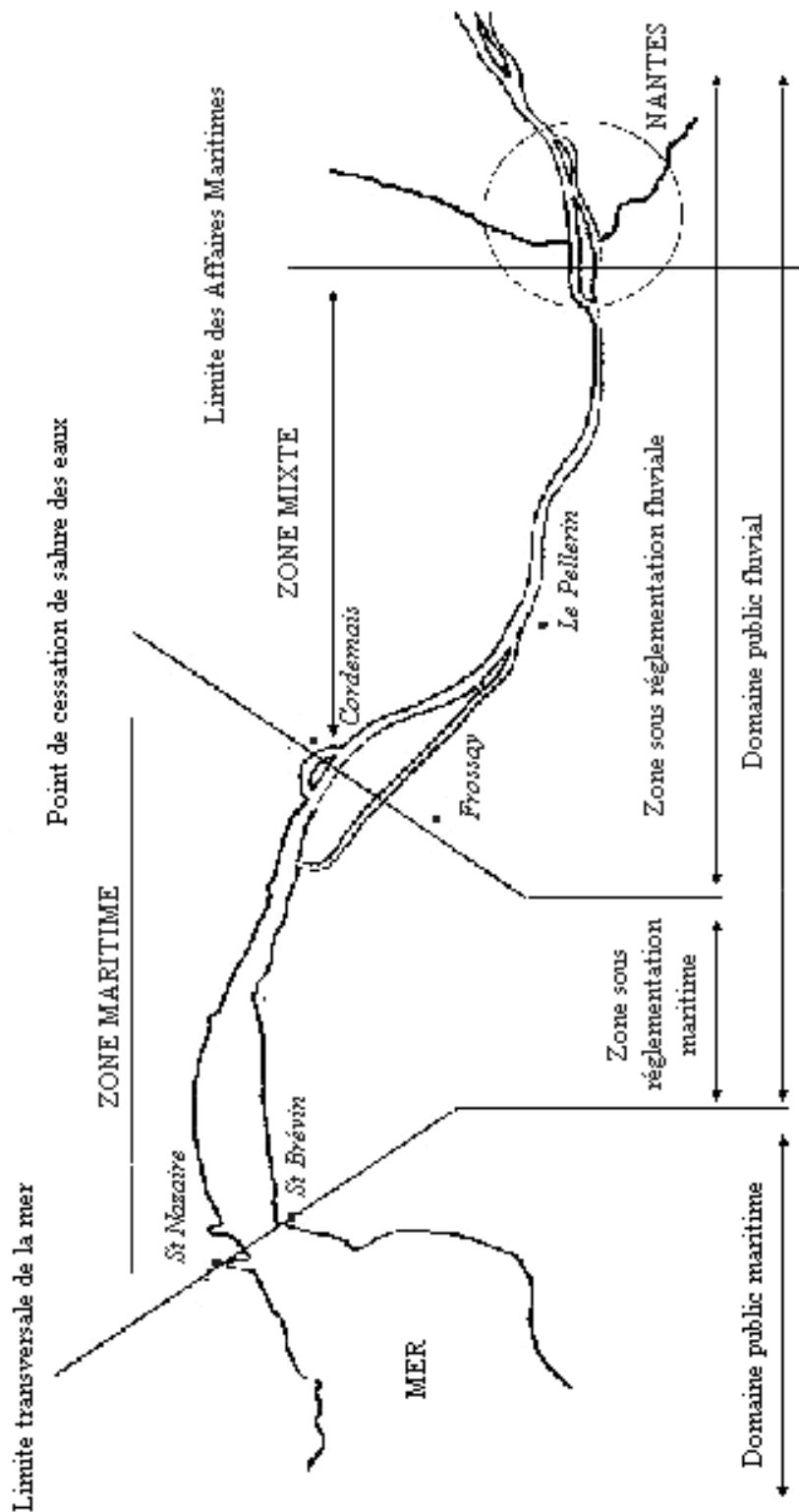
Contrairement aux marins-pêcheurs couverts grâce à l'E.N.I.M. (Etablissement National des Invalides de la Marine) qui constitue un régime social propre et obligatoire, les pêcheurs professionnels en eau douce ne possèdent pas de caisse de protection sociale spécifique. Ainsi, ils sont rattachés majoritairement au régime de protection sociale agricole géré par la M.S.A. ou par l'AMEXA d'une façon plus générale, à partir du moment où l'activité atteint le seuil des 1200 heures. La pêche professionnelle en eau douce est donc considérée comme une activité connexe à l'agriculture.

D'autre part, une évolution importante est intervenue au travers du Décret n°94-555 du 28 juin 1994 portant sur le statut de pêcheur professionnel en eau douce. Depuis 1986, l'affiliation au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles faisait partie des deux conditions pour adhérer à une association agréée de pêcheurs professionnels en eau douce. L'obligation d'affiliation à l'AMEXA était explicitement énoncée.



on des différentes limites administratives :

ple de l'estuaire de la Loire



Source : LEN-CORRAIL

d'affiliation à la M.S.A. est remplacée par celle de consacrer professionnelle en eau douce. La principale conséquence de cette modification a donc été d'abaisser le seuil de pluriactivité. En effet, on est passé d'un minimum de 1200 heures d'activité par an à 600 heures par an.

Par ailleurs, il est stipulé dans l'article 1003-7-1 du Code Rural que le chef d'exploitation relève du régime des non-salariés agricoles à partir du moment où son activité professionnelle est au moins équivalente à un minimum fixé par la loi. Ainsi, lorsque l'importance de l'entreprise ne peut être appréciée par référence à la Surface Minimum d'Installation, le chef d'entreprise doit justifier d'au moins 1200 heures d'activité par an pour pouvoir être assujéti. Dans les faits, les pluriactifs en dessous de 1200 heures d'activité déclarées par an, peuvent ne payer aucune cotisation.

Bien que ces dispositions aient pu entraîner une distorsion de concurrence entre les entreprises affiliées à l'AMEXA et les pêcheurs occasionnels ou opportunistes qui apparaissent dans certaines régions, elles ont permis la pérennité de l'activité pour d'autres. Dans certains bassins hydrographiques, les pêcheurs professionnels ne peuvent vivre de leur activité de pêche même avec un minimum de 1200 heures par an.

Face à ce problème, beaucoup de professionnels auraient souhaité une gestion du temps de travail. La pluriactivité dans ce cas être pourrait être acceptée en fonction de la richesse piscicole et des contraintes réglementaires des différentes zones géographiques. Il faut préciser que les pêcheurs pluriactifs représentent 36% de la population des pêcheurs professionnels continentaux (ce pourcentage est calculé à partir du Tableau 4 en ajoutant les 186 marins-pêcheurs des zones mixtes des fleuves dont 10 en pluriactivité).

1.1.4. Une fiscalité à mi-chemin du monde agricole

Si la pêche professionnelle est considérée comme une activité agricole au niveau social, elle n'est pas considérée comme agricole sur le plan fiscal. L'activité des pêcheurs professionnels qu'elle soit en mer ou en eau douce, est assimilée selon la législation à une activité industrielle et commerciale. Les pêcheurs ne sont donc pas imposés sur un Bénéfice Agricole (BA) mais sur un Bénéfice Industriel et Commercial (BIC).

Par ailleurs, en matière d'impôt indirect, l'article 22 de la loi de finances de 1994 donne aux pêcheurs professionnels l'obligation d'appliquer le principe de la TVA agricole à leur activité.

Assujettissement de la T.V.A. n'était pas applicable à la profession. Pour faire ses achats "Toutes taxes Comprises" et dans la majorité des cas, ne pouvait récupérer cette T.V.A. sur leurs ventes. Ainsi, cette taxe ne portait pas sur le consommateur comme prévu, mais sur le producteur.

A partir de 1994, les pêcheurs professionnels sont assujettis à la T.V.A.. Cela signifie donc qu'ils peuvent récupérer la T.V.A. payée lors de leurs achats³ liés à l'activité de pêche sur leurs ventes.

Dès lors, deux possibilités sont proposées, à savoir : l'assujettissement à la T.V.A. ou le remboursement forfaitaire. Dans le second cas (remboursement forfaitaire), il s'agit d'un remboursement correspondant à 3,05% du chiffre d'affaires. Le pêcheur ne facture donc pas la T.V.A. sur ses ventes.

Tableau 1 : le principe de la TVA appliqué à la pêche professionnelle en eau douce

	Assujettissement à la TVA	Remboursement forfaitaire
T.V.A. sur les achats	paiement + récupération intégrale	paiement + remboursement partiel forfaitaire
T.V.A. sur les ventes	facturation + reversement intégral	pas de facturation + vente hors taxe

1.1.5. La mise aux normes sanitaires

Les entreprises de pêche professionnelle fluviale et estuarienne doivent se conformer à diverses réglementations régissant leur activité en matière de manipulation, de stockage et de transport des produits de la pêche.

Plusieurs textes réglementaires (dont trois principaux) concernent les conditions d'hygiène dans lesquelles les produits de la pêche doivent être manipulés, conservés et transportés. Le premier porte sur les conditions d'hygiène relatives au transport des denrées périssables (Arr. du 1^{er} février 1974). Le deuxième visant l'hygiène des locaux (Arr. du 28 décembre 1992), fixe les règles d'obtention de l'agrément sanitaire européen. Enfin, le dernier texte concerne la vente directe au consommateur (Arr. du 9 mai 1995).

³ Le taux de TVA payée sur les achats de poissons s'élève à 5,5%, celui visant le matériel (engins et filets de pêche, etc.) acheté à l'étranger est de 15% et, celui sur le matériel manufacturé français est de 20,6%. Le taux de TVA sur les produits de pêche vendus s'élève à 5,5% (entretien avec A. BAILLET).



à assurer l'hygiène alimentaire des produits durant leur

On peut penser en premier lieu que ces réformes ont fait passer la profession d'un extrême à l'autre. A une situation de relatif laxisme du point de vue sanitaire, s'est succédé un ensemble de normes rigoureuses qui semble, aux yeux de certains professionnels, être déconnecté du monde artisanal de la pêche.

Néanmoins, les incidences de telles mesures peuvent être observées dans la conchyliculture ; même si la nature et les quantités échangées sont différentes. Cette profession a en effet su négocier la mise aux normes sanitaires en s'appuyant sur le "flou" des textes. Ainsi, malgré les fortes pressions des services vétérinaires et les courts délais de mise aux normes, la conchyliculture a limité les conséquences économiques de ces mesures sur leur activité. Maintenant que toutes les entreprises ont terminé leurs travaux, le bilan semble positif, les modifications engendrées facilitant entre autre les tâches quotidiennes.

1.2.1. Les représentants de la pêche professionnelle

1.2.1.1. A l'échelon interdépartemental et départemental : les A.A.P.P.E.D.

Les pêcheurs professionnels doivent obligatoirement adhérer à une association agréée départementale ou interdépartementale de pêcheurs professionnels en eau douce (C.R. Art. R. 234-37). Cette adhésion est subordonnée à l'engagement de deux conditions :

- consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce.;
- participer à la gestion piscicole et tenir un carnet de pêche.

Actuellement, il existe sur le territoire français 9 associations agréées interdépartementales et 2 associations agréées départementales (Cf. Tableau 2 et Figure 3).

1.2.1.2. A l'échelon national : la C.N.A.P.P.E.D.

Cette obligation de regroupement régional a entraîné par la suite le désir d'une majorité de pêcheurs professionnels en eau douce de se rassembler au sein d'une structure nationale : la Coordination Nationale de la Pêche Professionnelle en Eau Douce (C.N.A.P.P.E.D.) est donc un regroupement des AAPPED, non défini par une réglementation mais simplement basé sur le volontariat des adhérents.

Le but principal de la C.N.A.P.P.E.D. étant de défendre les intérêts des pêcheurs professionnels, cette aide se réalise de différentes façons :

- faire reconnaître la profession auprès des Administrations et autres organismes liés à la gestion du milieu aquatique ;
- participer à la mise en place de nouveaux textes réglementaires (décrets, arrêtés et circulaires) concernant la profession ;
- veiller au bon respect de l'application des nouveaux textes ;
- participer à l'élaboration de documents sur la pêche professionnelle (étude socio-économique, étude biologique, etc.) ;
- mettre en place des formations ;
- organiser les Assises de la Pêche Professionnelle Continentale et Estuarienne.



Interdépartementales et départementales de pêcheurs

Canal en eau douce en France

Interdépartementales et départementales de pêcheurs professionnels en eau douce en France

Nom de l'association	Date de l'agrément	Départements couverts
Les Pêcheurs Riverains du Bassin de l'Adour et Côtiers	29 mai 1986	- Landes ; - Pyrénées-Atlantiques ; - Hautes-Pyrénées.
Association Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du bassin de la Garonne	11 juillet 1986	- Ariège ; - Aveyron ; - Cantal ; - Charente ; - Charente-Maritime ; - Corrèze ; - Dordogne ; - Haute-Garonne ; - Gers ; - Gironde ; - Lot ; - Lot-et-Garonne ; - Lozère ; - Tarn ; - Tarn-et-Garonne.
Association des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains	8 octobre 1986	- Savoie ; - Haute-Savoie
Association Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du bassin de la Loire et des Cours d'eau Bretons	17 novembre 1986	- Allier ; - Cher ; - Côtes d'Armor ; - Creuse ; - Finistère ; - Ille-et-Vilaine ; - Indre-et-Loire ; - Loir-et-Cher ; - Loire ; - Haute-Loire ; - Loire-Atlantique ; - Loiret ; - Maine-et-Loire ; - Mayenne ; - Morbihan ; - Nièvre ; - Puy-de-Dôme ; - Sarthe ; - Deux-Sèvres ; - Vendée ; - Vienne ; - Haute-Vienne
Association Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du bassin du Rhin	23 janvier 1987	- Haut-Rhin ; - Bas-Rhin ; - Moselle.
Association Interdépartementale de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce des bassins de la Seine et du Nord	16 juin 1987	- Aisne ; - Ardennes ; - Aude ; - Calvados ; - Eure ; - Eure-et-Loir ; - Manche ; - Marne ; - Haute-Marne ; - Meurthe-et-Moselle ; - Meuse ; - Nord ; - Oise ; - Orne ; - Pas-de-Calais ; - Paris ; - Seine-Maritime ; - Seine-et-Marne ; - Yvelines ; - Somme ; - Vosges ; - Yonne ; - Essonne ; - Hauts-de-Seine ; - Seine-Saint-Denis ; - Val-de-Marne ; - Val-d'Oise.
Association Départementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce de la Gironde	18 décembre 1987	- Gironde.
Association Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritimes et fluviaux en Eau Douce de la Loire-Atlantique.	16 février 1988	- Loire-Atlantique.
Les Pêcheurs Professionnels de la Saône et du Haut-Rhône.	9 janvier 1997	- Ain ; - Côte-d'Or ; - Rhône ; - Saône-et-Loire.
Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels de Franche-Comté	9 janvier 1997	- Doubs ; - Jura ; - Haute-Saône ; - Territoire de Belfort
Les Pêcheurs Professionnels du Bas-Rhône.	9 janvier 1997	- Bouches-du-Rhône ; - Haute-Corse ; - Corse-du-Sud ; - Gard ; - Hérault ; - Isère ; - Var ; - Vaucluse.

Source : établi d'après les J.O. du 11 juin 1986, du 23 juillet 1986, du 25 novembre 1986, du 3 février 1987, du 25 juin 1987, du 17 décembre 1987, 31 décembre 1987, du 24 février 1988 et du 9 janvier 1997



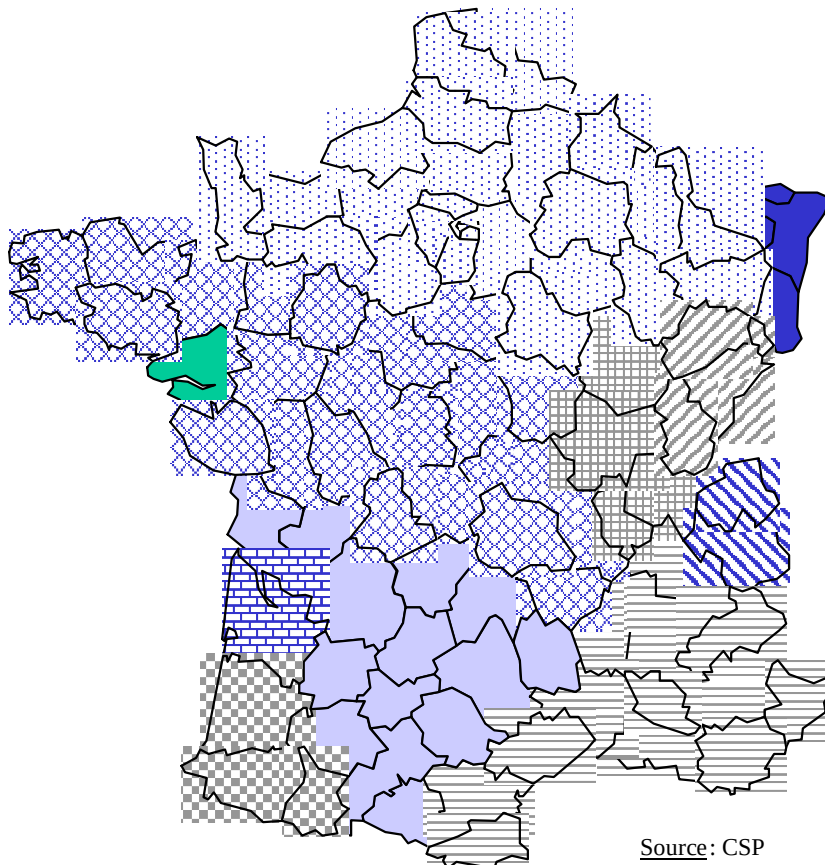
PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

s associations agréées interdépartementales et
e pêcheurs professionnels en eau douce

Répartition des Associations Agréées de Pêcheurs Professionnels en France



Source: CSP

- | | |
|---|---|
| Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce des Bassins de la Seine et du Nord | Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains |
| Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin de la Loire et des Cours d'eau Bretons | Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels de Franche-Comté |
| Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin de la Garonne | Les Pêcheurs Professionnels de la Saône et du haut-Rhône |
| Les Pêcheurs Riverains du bassin de l'Adour et Côtiers | Les Pêcheurs Professionnels du Bas-Rhône |
| Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce du Bassin du Rhin | Association Départementale des Pêcheurs Professionnels en eau douce de la Gironde |
| | Association Départementale des Pêcheurs Professionnels Maritime et fluviaux en eau douce de la Loire-Atlantique |

Un rôle socio-économique

Au niveau de la pêche professionnelle en eau douce, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, au travers du Bureau de l'Aquaculture et de la Pêche Continentales (intervention nationale), des DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et des DRAF (Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt) interviennent sur les aspects socio-professionnels de l'activité. Ainsi, leurs champs d'action portent sur divers domaines (AMEXA, formations professionnelles, aides à l'installation, à la modernisation et au développement, commercialisation, etc.).

Par ailleurs, l'application et le contrôle des mises aux normes sanitaires se font par les services vétérinaires sous la tutelle de la D.D.A.F.

1.2.2.2. Le Ministère de l'Environnement

Un rôle réglementaire

Au niveau départemental, les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt - ou selon le cas, les Directions Départementales de l'Équipement (D.D.E.) et les services de la Navigation - conduisent la politique de l'État (Ministère de l'Environnement) en matière de gestion et de police des eaux, de gestion des milieux aquatiques et de police de la pêche, de mise en valeur piscicole. Elles sont chargées ou participent à l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) et des Schémas Départementaux de Vocation Piscicole et Halieutique (SDVPH). Par ailleurs, elles proposent aux Préfets les modalités d'application de la législation et des réglementations de la pêche à l'échelle départementale.

"Le Ministère de l'Environnement définit la politique nationale en matière de protection et de gestion des milieux naturels et des espèces, et de mise en valeur du patrimoine naturel et en particulier les conditions d'application de la police des eaux et de la police de la pêche"⁴.

Le Ministère délègue ses pouvoirs au niveau des régions et des bassins aux Directeurs régionaux de l'Environnement (DIREN). Les DIREN adaptent les orientations nationales et coordonnent les actions des services départementaux par l'intermédiaire des services régionaux de l'eau.

⁴ Issu de la Circulaire CSP E 010 du 7 juillet 1992.

1.2.2.3. Le Conseil Supérieur de la Pêche.

"Le Conseil Supérieur de la Pêche est un établissement public auquel est affecté le produit de la taxe piscicole. Il utilise les fonds dont il dispose pour la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole national, notamment des interventions, réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection du patrimoine piscicole" (C.R. Art. L. 234-1).

Le CSP est placé sous la tutelle du Ministre chargé de la pêche en eau douce. Son rôle doit être de contribuer au maintien, à l'amélioration et à la mise en valeur du domaine piscicole national par une gestion équilibrée dont la pêche constitue le principal élément. Il est également chargé de la promotion et du développement de la pêche.

Selon l'article R. 234-3 du Code Rural, "les missions du CSP comprennent notamment :

- la gestion des agents de l'établissement commissionnés par décision ministérielle ;
- l'assistance technique aux fédérations départementales des associations agréées de pêche et de pisciculture et aux associations agréées de pêcheurs professionnels ;
- la participation aux travaux entrepris par les fédérations et associations agréées de pêche en vue de l'aménagement des milieux naturels aquatiques, de leur mise en valeur piscicole et du développement de la pêche ;
- l'information des services de l'administration et l'appui technique à leur apporter ;
- la réalisation d'expérimentations, de travaux de recherche technique et d'étude socio-économique dans le domaine de la protection des milieux naturels aquatiques, de leur mise en valeur piscicole et du développement de la pêche ;
- la participation à l'application de la recherche en matière hydrobiologique et piscicole, en liaison avec les organismes et établissements de recherche afin de valoriser les acquis scientifiques par tous les moyens d'expérimentation, de démonstration et de contrôle ;
- la contribution à l'enseignement et à la formation en matière de pêche, de protection et de gestion des milieux naturels aquatiques ;
- l'appui technique à la promotion dans les pays étrangers des travaux réalisés en France en matière de pêche en eau douce et d'hydrographie ;
- la collecte de renseignements sur l'état des populations piscicoles, leur gestion et leur exploitation par la pêche de loisir et professionnelle qui donne lieu à un rapport annuel ;
- la promotion et la vulgarisation dans le domaine de la pêche et de la gestion des milieux naturels aquatiques".

par les personnels du CSP dont la grande majorité est e commissionnés et assermentés. Les gardes-pêche sont remuneres sur les fonds de la taxe piscicole et sont affectés pour une grande partie dans les brigades départementales de garderie mises à disposition des présidents des fédérations départementales et interdépartementales des associations agréées de pêche et de pisciculture. Cette mise à disposition des gardes de pêche n'est pas sans poser problèmes face aux conflits d'usage qui peuvent apparaître dans certaines zones géographiques entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle.

1.2.3. Les structures de gestion

1.2.3.1. Le CO.GE.PO.MI.

Le décret n°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées pose le principe et fixe les modalités de la gestion des poissons migrateurs. Cette gestion fait appel à deux outils juridiques : le plan de gestion et le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI).

Le CO.GE.PO.MI. est créé dans chacun des bassins versants (huit CO.GE.PO.MI.) et a donc pour fonction principale de préparer les plans de gestion. Par ailleurs, il est "chargé :

- de suivre l'application du plan et de recueillir tous les éléments utiles à son adaptation ou à son amélioration ;
- de formuler à l'attention des pêcheurs de poissons migrateurs les recommandations nécessaires à la mise en œuvre du plan, et notamment celles relatives à son financement ;
- de recommander aux détenteurs de droits de pêche et aux pêcheurs maritimes les programmes techniques de restauration de populations de poissons migrateurs et de leurs habitats adaptés aux plans de gestion, ainsi que les modalités de financement appropriées ;
- de définir et de mettre en œuvre des plans de prévention des infractions au présent décret ;
- de proposer au préfet de région compétent en matière de pêche maritime l'application de mesures appropriées au-delà des limites transversales de la mer dans tous les cas où ces mesures seraient nécessaires à une gestion équilibrée des poissons migrateurs ;

es orientations de protection et de gestion des milieux qu'elles sont prévues par l'article L.233-1 du code rural, en aux poissons migrateurs, ainsi que sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin et sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux des groupements de sous-bassins ou des sous-bassins de sa circonscription. "5.

1.2.3.2. Les commissions techniques départementale de la pêche

Ces commissions techniques départementales de la pêche ont un rôle consultatif au niveau des modalités de lotissement et des clauses particulières à chaque lot de pêche.

Lorsque la pêche professionnelle est pratiquée sur les eaux du domaine public du département, la composition de la commission technique de la pêche, prévue par le décret du 28 août 1987 susvisé, est fixé ainsi qu'il suit :

- "le préfet de département ou son représentant ;
- les chefs des services départementaux ou interdépartementaux chargés de la police en eau douce dans le département ou leur représentant ;
- le directeur des services fiscaux ou son représentant ;
- le délégué régional du Conseil supérieur de la pêche ou son représentant ;
- le directeur des affaires maritimes, lorsque le territoire du département couvre la zone comprise entre la limite de salure des eaux et les limites de l'inscription maritime fixées le 17 juin 1938 ;
- quatre membre du conseil d'administration de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture, dont le président dudit conseil et le président de l'association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public quand cette association existe dans le département ou leurs représentants ;
- deux membres de l'association départementale ou interpartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce dont le ressort territorial couvre le département, désigné par le Préfet sur proposition du président de l'association ;
- le directeur de la caisse départementale de mutualité sociale agricole ou son représentant;
- le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant"

⁵ Cf. Article 4 du Décret n°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées.

⁶ Cf. Article 1^{er} et 2 du 1^{er} arrêté du 28 août 1987 fixant la composition de la commission technique départementale de la pêche (J.O. 2 sept. 1987).

sions techniques a une incidence directe sur la diminution
sionnels : jusqu'en 1988, à chaque fois qu'un professionnel
pprimés dans la plupart des départements. Dans ceux où il
noy a plus de professionnels, il est donc impossible de réinstaller des jeunes »⁷.

1.2.3.3. Les commissions départementales ou interdépartementales des structures de la pêche professionnelle en eau douce

Ces commissions donnent un avis sur les projets d'entreprises de pêche. Ainsi, les Préfet les consultent au niveau des demandes présentées par toute personne qui désire obtenir la location d'un ou plusieurs lots pour y exercer la pêche professionnelle sur D.P.F., ou l'attribution d'une licence de pêche professionnelle.

Le cadre réglementaire ayant été esquissé, avec ses principales caractéristiques, l'organisation professionnelle et les organismes publics encadrant la pêche professionnelle en eau douce étant d'ailleurs rappelés, passons maintenant à l'analyse socio-économique de la pêche professionnelle continentale française.

⁷ Entretien avec Ph. BOISNEAU, Président de la CNAPPED

Chapitre 2.

LES DONNEES NATIONALES DE LA PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE

En 1992, D. BABIN⁸ écrivait dans sa thèse : "statistiquement, la pêche professionnelle dans les eaux continentales n'existe pas". Aussi, on est amené à se demander si ce constat est toujours valable. On peut affirmer en premier lieu que les seules données officielles concernant l'activité proviennent du nombre de taxes piscicoles professionnelles versées annuellement au CSP. Au niveau de l'effort de pêche, des travaux ont été entrepris localement pour tenter de déterminer une production annuelle (exemple de suivi statistique des captures effectué par G. CASTELNAUD et E. ROCHARD⁹ au sein du CEMAGREF). De même, des évaluations de l'activité (nombre de pêcheurs, chiffre d'affaires et statistiques de pêche) ont été menées durant les cinq éditions des Assises de la Pêche Professionnelle Continentale et Estuarienne. Ainsi, tous ces travaux montrent une évolution sensible vers plus de transparence de l'activité. Malgré cela, on peut prétendre qu'avant l'analyse de G. CASTELNAUD et D. BABIN¹⁰ sur la géographie de la pêche professionnelle continentale dans le cadre d'une étude nationale commandée par le Ministère de l'Environnement, aucun travail récent sur l'ensemble de l'hexagone n'a fait le point sur l'activité de pêche professionnelle en eau douce. N'oublions pas cependant l'existence plus ancienne d'un suivi statistique dans les lacs alpins.

Une enquête nationale auprès des pêcheurs professionnels s'est avérée donc nécessaire afin de recueillir les différentes données socio-économiques. L'analyse des informations reçues nous permettra dans un premier temps de recenser la population des pêcheurs professionnels en eau douce, puis de caractériser cette population. Dans un deuxième temps, nous analyserons l'entreprise de pêche continentale moyenne française : la "carte d'identité" du chef d'entreprise, l'activité des pêcheurs professionnels (production, transformation et commercialisation) avec l'estimation de la production nationale, les moyens de production mis en œuvre par les entreprises, et les comptes d'exploitation moyens des entreprises sont successivement traités dans ce deuxième point. Enfin, dans un troisième temps nous présenterons les effets d'entraînement possibles sur l'économie locale.

⁸ D. BABIN, 1992. "Contribution à l'étude d'une ressource naturelle renouvelable : la pêche professionnelle en eau douce en France", Doctorat de l'université, de Haute Bretagne (Rennes 2), U.F.R. de Géographie et aménagement de l'espace.

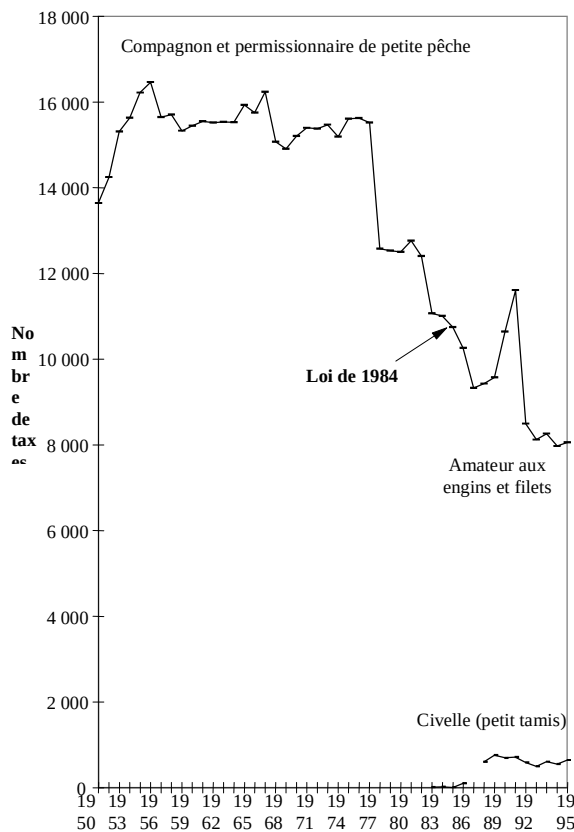
⁹ CASTELNAUD G. et ROCHARD E., 1997. "Surveillance halieutique de l'estuaire de la Gironde. Suivi statistique 1995. Etude de la faune circulante 1996. Contrat EDF/CEMAGREF de Bordeaux, 154 p.

¹⁰ CASTELNAUD G., BABIN D., 1992. La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France, enquête au fil de l'eau. CEMAGREF et Ministère de l'Environnement, n°5, Etude Ressource en eau

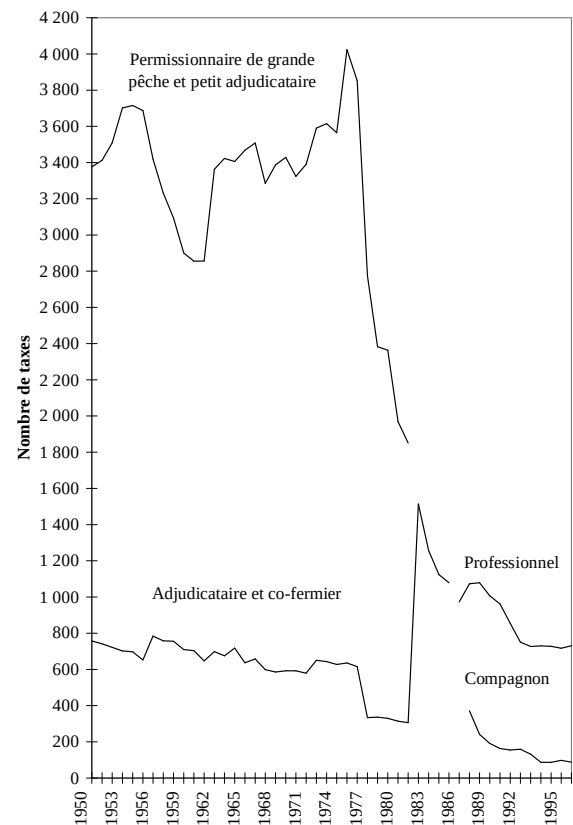
2.1.1. Evolution de la population de pêcheurs professionnels.

L'instauration de la taxe piscicole a permis au Conseil Supérieur de la Pêche de suivre l'évolution du nombre de pêcheurs de loisirs et professionnels depuis le début des années 1950. Ainsi, malgré les différentes réformes¹¹, il est possible de suivre l'évolution du nombre de pêcheurs amateurs et professionnels depuis cette date.

Graphique 1 : Taxes acquittées par les pêcheurs de loisir aux engins en France



Graphique 2 : Taxes acquittées par les pêcheurs professionnels en France



Source : Conseil Supérieur de la Pêche - 1997

Les Graphique 1 et Graphique 2 font apparaître parfaitement la chute du nombre de pêcheurs aussi bien de loisir que professionnels à partir du milieu des années 1970.

¹¹ Cf. Figure 1

professionnelle, ce fait pourrait être expliqué entre autre par le décret-circulaire du Ministère de l'Environnement obligeant le pêcheur à l'obtention d'un permis de pêche. En conséquence, des limitations sur l'utilisation d'engins et de filets de pêche ont été mises en place pour les pêcheurs amateurs.

Ce nombre semble se stabiliser depuis le début des années 1990 autour de 730 pêcheurs professionnels et de 8000 pêcheurs de loisir aux engins et filets. On peut donc penser que la professionnalisation, marquée par l'adhésion obligatoire à l'AMEXA, a fortement influencé les effectifs de pêcheurs.

2.1.2. La population des pêcheurs professionnels continentaux en 1997

2.1.2.1. Présentation générale.

Une phase importante de cette étude a été le recensement de la population de pêcheurs professionnels en eau douce, ce dénombrement permettant la mise en place ultérieure de l'enquête nationale, la population totale "dictant" la population minimale à interroger. Pour cela, des listings ont été constitués avec l'aide des Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce.

La pêche professionnelle continentale compte 737 individus en 1997. Ce nombre prend en compte tous les pêcheurs professionnels pratiquant leur activité ou une partie de leur activité (plus de 600 heures d'activité) en zone fluviale ou mixte. Ainsi, les professionnels fluviaux (fermiers, co-fermiers, licenciés), les marins-pêcheurs pratiquant en partie leur activité en zone fluviale et les compagnons sont incorporés dans cette population (Cf. Tableau 3).

D'autre part, seuls les pêcheurs professionnels pratiquant leur activité dans le domaine public fluvial sont pris en compte. Ainsi, sont retirés du tableau 3 les pêcheurs professionnels pêchant exclusivement dans le domaine privé comme par exemple les pêcheurs du courant de Mimizan dans les Landes, ou les pêcheurs du lac de Grand-Lieu en Loire-Atlantique ou encore les pêcheurs de l'étang du Vaccarès dans les Bouches-du-Rhône.

les pêcheurs professionnels continentaux en 1997

	Terrestres			Fluviaux				Total
	Plein temps	Pluriactifs	Sous-total	Licence	Adjudication	Compagnon	Sous-total	
Adour	49	10	59	100	4	3	107	166
Garonne-Dordogne	0	0	0	46	24	34	104	104
Gironde	21	0	21	78	3	9	90	111
Loire-Atlantique	104	0	104	41	7	1	49	153
Loire Bretagne	0	0	0	3	30	8	41	41
Seine	0	0	0	0	5	2	7	7
Rhin	0	0	0	0	8	7	15	15
Franche Comté	0	0	0	0	10	5	15	15
Rhône-Saône	0	0	0	0	32	11	43	43
Bas-Rhône	2	0	2	1	10	7	18	20
Lacs Alpains	0	0	0	62	0	0	62	62
Total	176	10	186	331	133	87	551	737

Source : calculé d'après les informations fournies par les Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce et par les services gestionnaires) - LEN-CORRAIL - 1998

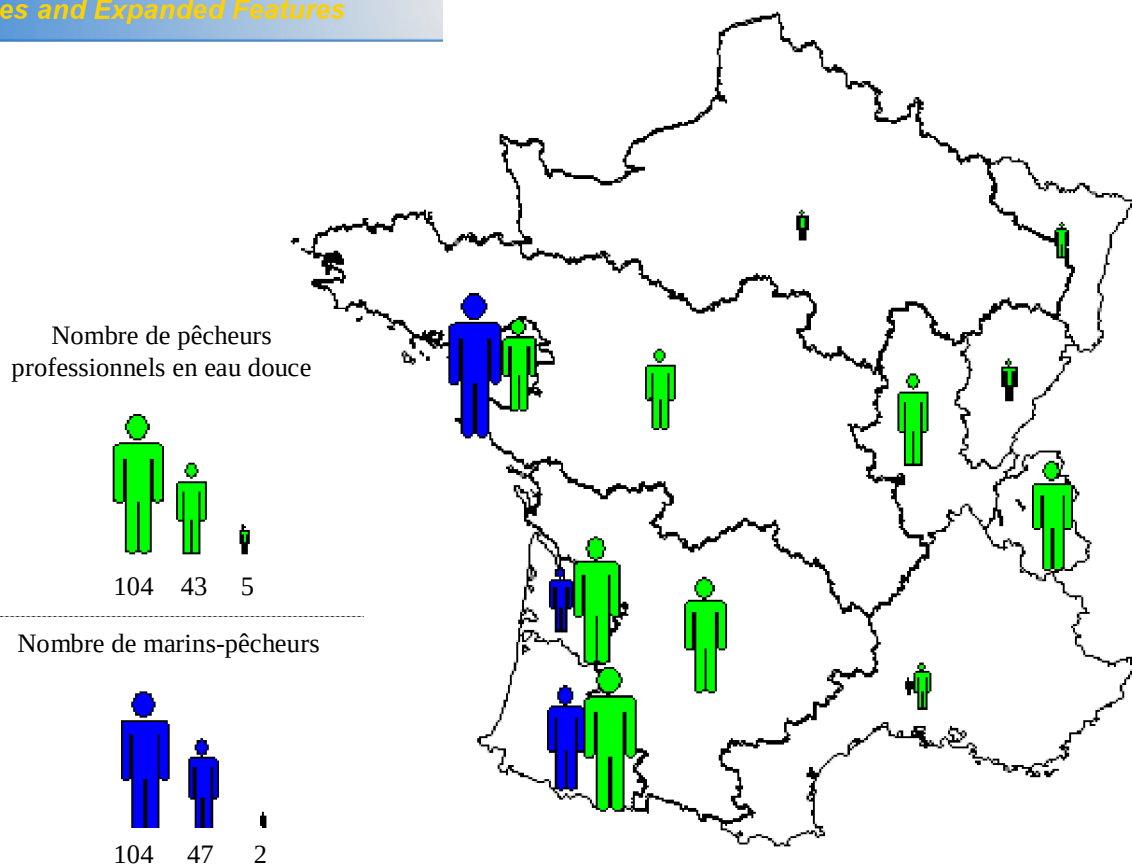
2.1.2.2. Caractérisation par A.A.I.P.P.E.D.

Les pêcheurs professionnels sont répartis dans toute la France. Néanmoins, des concentrations importantes se distinguent au niveau des parties basses des fleuves (Cf. Graphique 3, Figure 4).

En ventilant la population de pêcheurs par zones géographiques, l'examen du graphique 3 met en relief la forte concentration des pêcheurs sur quatre zones. Près de 73% de la population de pêcheurs est en effet répartie sur les rives de l'Adour, ou celles de la Gironde, en Loire-Atlantique et sur les rives de la Garonne - Dordogne - Charente.

L'Adour représente le cours d'eau sur lequel la population de pêcheurs professionnels est la plus importante. Cette "surpopulation" sur un cours d'eau de taille limitée s'explique par la présence de pêcheurs dit "saisonniers" ou anciennement appelé "cotisants Solidarité", pratiquant uniquement la pêche de la civelle. Ils représentaient, en 1997, 24% de la population de pêcheurs professionnels de l'association. Ils ne cotisent pas à la M.S.A. et n'exercent pas plus de 600 heures en activité de pêche.

Professionnels travaillant en zone sous réglementation selon les AAPPED en 1997



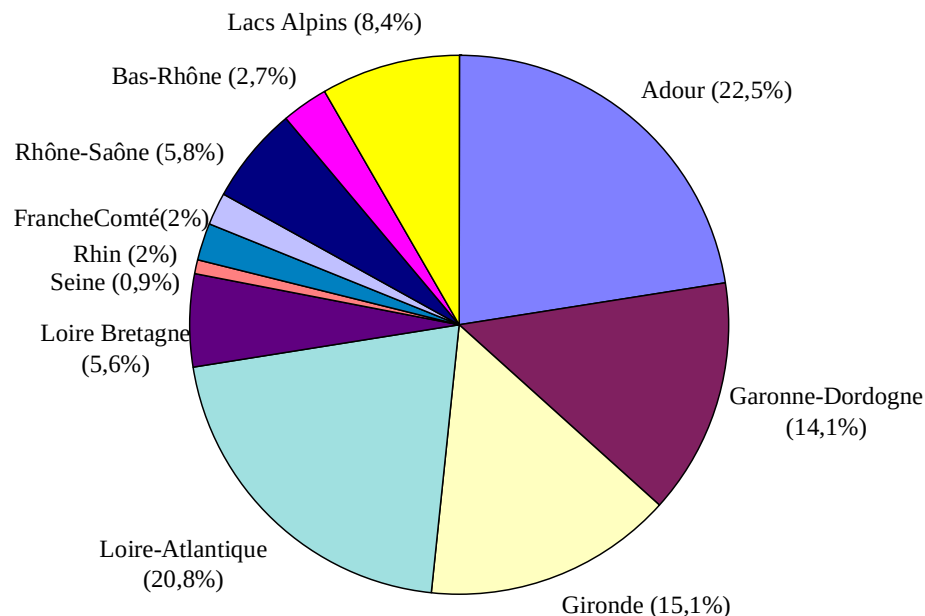
Source : calculé d'après les informations fournies par les Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce et par les services gestionnaires) - LEN-CORRAIL - 1998

L'A.A.D.P.P.E.D. de Loire-Atlantique doit sa deuxième place à la présence de nombreux marins-pêcheurs exerçant une partie de leur activité en zone mixte de la Loire (68%).

L'A.A.D.P.P.E.D. de Gironde dispose d'un fort effectif de pêcheurs fluviaux à temps plein (74%). Les espèces exploitées tout au long de l'année permettent à cette majorité de pêcheurs professionnels d'exercer leur activité à temps plein (civelle, lamproie, alose, anguille adulte, crevette blanche, etc.).

L'A.A.I.P.P.E.D. de Dordogne-Garonne vient en quatrième position, ceci est dû entre autre au rattachement des pêcheurs de Charente Maritime (environ 40) et par la présence de nombreux compagnons (34 individus).

Les pêcheurs professionnels continentaux selon leur adhésion aux A.A.D.P.P.E.D.



Source : calculé d'après les informations fournies par les Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce et par les services gestionnaires) - LEN-CORRAIL - 1998

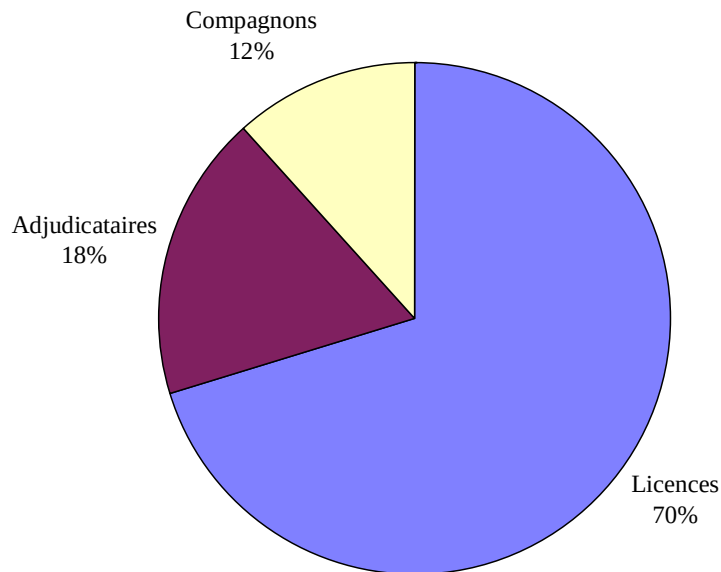
2.1.2.3. Caractérisation par statut professionnel.

Comme nous l'avons précisé précédemment, les pêcheurs professionnels pratiquant leur activité en zone fluviale des cours d'eau et des lacs peuvent avoir des statuts professionnels différents : pêcheur professionnel en eau douce ou marin-pêcheur, et, des droits de pêche divers : adjudicataires, licenciés Grande Pêche ou Civelle, compagnons.

En s'appuyant sur le recensement fait sur l'année 1997, on remarque que les détenteurs de licences Grande Pêche ou Civelle sont majoritaires en nombre (70% de la population)¹². Ceci s'explique par le caractère propre des licences. Leur présence est engendrée par le partage de zones de pêche ou de lots entre plusieurs pêcheurs professionnels. Ces zones se trouvent en majorité dans les parties basses des fleuves (exception faite des Lacs Alpains et de la zone Garonne-Dordogne amont) où il existe une concentration importante de pêcheurs. Il faut préciser que les licences peuvent être détenues aussi bien par des pêcheurs professionnels en eau douce (64% du nombre total de détenteurs de licence) que des marins-pêcheurs (36% du nombre total de détenteurs de licence) venant pratiquer leur activité en "zone mixte".

¹² Cf. Graphique 4

Pêcheurs professionnels continentaux selon leur droit de pêche en 1997



Source : calculé d'après les informations fournies par les Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce et par les services gestionnaires) - LEN-CORRAIL - 1998

Les adjudicataires (fermiers et co-fermiers) et les compagnons ont un poids beaucoup plus faible avec respectivement 18% et 12% de la population.

Il est important de rappeler la différence entre un adjudicataire et un détenteur de licence. Le premier a loué un ou plusieurs lots (fermier) ou est associé à un locataire (cofermier), ils peuvent se faire assister d'un compagnon. Pour le second, l'Administration a attribué une licence de pêche lui permettant avec plusieurs collègues détenteurs eux aussi de la licence de pêcher sur un même lot.

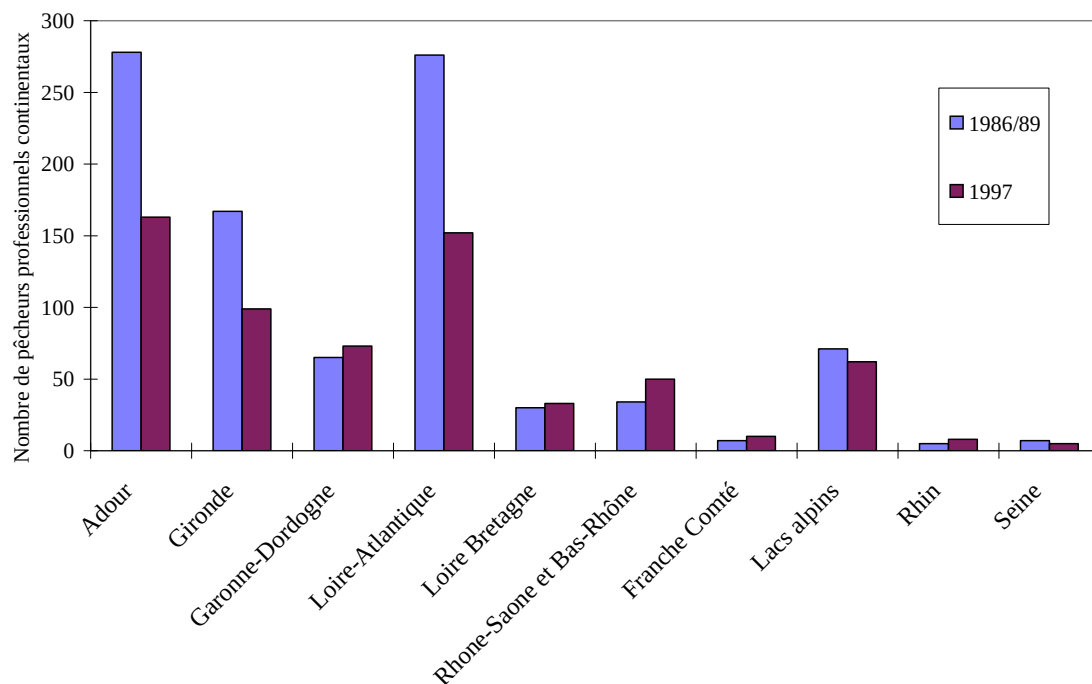
2.1.2.4. Comparaison des effectifs sur un intervalle de 10 ans.

Lors de l'"Enquête au fil de l'eau", G. CASTELNAUD et D. BABIN ont dénombré sur trois années (de 1986 à 1989) les pêcheurs professionnels en eau douce. Le présent travail sur l'année 1997 permet ainsi de comparer au bout de 10 ans les modifications des effectifs au sein de chaque association de pêcheurs professionnels (Cf. Graphique 5) et en fonction du statut professionnel (Cf. Tableau 3).

Comparaison au niveau géographique

estuaires du littoral Atlantique ont connu une baisse de leurs effectifs professionnels (Loire Atlantique : -45%, Gironde : -41% et Adour : -41%). Dans un même temps, les bassins dits amonts ont subi une évolution inverse (Garonne-Dordogne : +12,3%, Loire-Bretagne : +10%, Rhône-Saône : +47%, etc) mais sur des effectifs sensiblement plus faibles. Les lacs alpins (lac du Bourget et lac d'Annecy) se sont distingués par une baisse de leurs effectifs (-13%).

Graphique 5 : Comparaison des effectifs de pêcheurs professionnels entre 1986/89 et 1997 au sein des A.A.I.P.P.E.D. et des A.A.D.P.P.E.D.¹³



Source : d'après les travaux de G. CASTELNAUD ET D. BABIN (données 1986/89)
et du LEN-CORRAIL (données 1997) - 1998

Ces différences d'évolution peuvent être expliquées en partie par une volonté plus forte de professionnalisation. Les critères d'adhésion aux associations peuvent varier selon ces dernières, ayant des conséquences sur les effectifs. Les associations proches des estuaires représentent déjà un poids socio-économique non négligeable par le nombre d'adhérents. Elles ont des critères plus "sélectifs" pour le choix des nouveaux adhérents : les pluri-activités y sont moins nombreuses, sauf sur l'Adour.

¹³ Cf. tableau en annexe 4

professionnelle fluviale et lacustre, G. CASTELNAUD et D. BABIN ont réalisé l'étude de l'activité réalisée par les pêcheurs professionnels. Ainsi, ils ont retenu trois niveaux d'activité de pêche :

↳ Pêche en tant qu'activité intensive 9-12 mois :

- sans autre activité ou autre activité non déclarée ⇒ Temps Plein pêche Seule (**TPS**);
- avec autre activité agricole (ou autre) déclarée ou autre revenu personnel ⇒ Temps Plein autre activité Déclarée (**TPD**).

↳ Pêche en tant qu'activité moyenne à importante 6-8 mois :

- sans autre activité ou autre activité non déclarée ⇒ temps partiel pêche Seule (**tpS**);
- avec autre activité agricole (ou autre) déclarée ou autre revenu personnel ⇒ temps partiel autre activité Déclarée (**tpD**).

↳ Pêche en tant qu'activité réduite ou secondaire pratiquée sur une saison (3-5 mois) ou étalée sur l'année :

- sans autre activité ou autre activité non déclarée ⇒ temps réduit pêche Seule (**trS**);
- avec autre activité agricole (ou autre) déclarée ou autre revenu personnel ⇒ temps réduit autre activité Déclarée (**trD**).

En utilisant cette même typologie, il est donc possible de comparer les résultats de 1986/89 à ceux obtenus lors de l'étude 1997. Néanmoins, quelques difficultés ont été rencontrées pour établir cette comparaison.

En premier lieu, la constitution d'une telle ventilation des pêcheurs demande une connaissance parfaite de l'activité pour chaque région. Le temps imparti pour cette étude et le refus de collaboration de certains pêcheurs professionnels et d'un Président d'A.A.I.P.P.E.D. a entravé la prospection des informations sur l'activité de chaque pêcheur professionnel.

En second lieu, les critères de professionnalisme adoptés par G. CASTELNAUD et D. BABIN ne peuvent plus être les mêmes en 1997. Ces critères étaient les suivants :

- travail dans la pêche continentale avec droit de pêche professionnel ;

à un autre régime de protection sociale au titre de la pêche mixte, sur une base minimale de 6 mois par an ;
 che.

Depuis le Décret n°94-555 du 28 juin 1994 (I.1.1.3.), l'obligation d'affiliation à la M.S.A. est remplacée par celle de consacrer au moins 600 heures par an à la pêche professionnelle en eau douce. Il est donc restrictif d'ôter les pêcheurs ne cotisant pas à la M.S.A. Ce fait explique la grande différence d'effectifs pour les pêcheurs professionnels de Charente qui regroupent un nombre important de pêcheurs ne cotisant pas pour leur activité de pêche.

Il est aussi important de noter que les marins pêcheurs pratiquant leur activité en zone mixte ne sont pas pris en compte dans cette comparaison.

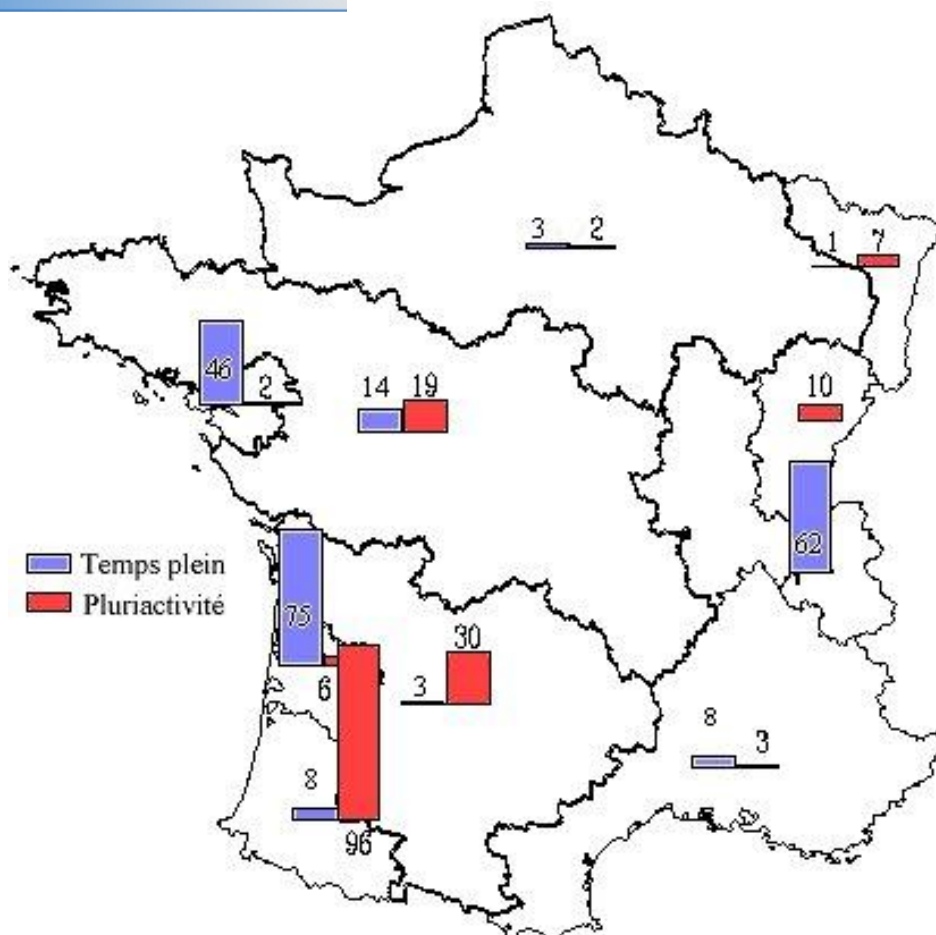
Le Tableau 4 révèlent globalement un certain équilibre entre la population de pêcheurs professionnels pluriactifs et celle dont l'activité de pêche se fait à temps plein.

On remarque que les A.A.I.P.P.E.D. proches des estuaires (Gironde, Loire-Atlantique et Bas-Rhône) ont des effectifs de pêcheurs pluriactifs moins importants. L'exception est cependant faite en Adour où il existe un grand nombre de pluriactifs. Ces pêcheurs dit "saisonniers" ne pratiquent que la pêche de la civelle et ne relève pas du monde agricole.

L'A.A.I.P.P.E.D. des Lacs Alpains suit le même comportement que celles des estuaires avec une pêche uniquement à temps plein. Cette caractéristique s'explique d'une part par une forte volonté de transmettre l'activité de père en fils. Pour pouvoir en effet pêcher sur le lac Léman, il faut être issu d'une famille de pêcheurs professionnels et avoir moins de 25 ans. Le quota aujourd'hui atteint, l'arrivée de nouveaux pêcheurs se fait par l'abandon d'un membre de la famille. Néanmoins, il y a 5 ans, un concours a été mis en place afin d'arriver au quota pour installer 5 jeunes à la pêche. Ce concours a eu lieu par un manque de candidatures de personnes ayant des antécédents dans la pêche sur le lac du Léman. Par ailleurs, cette monoactivité s'explique par la présence d'espèces variées (omble, perche, féra, truite du lac, lotte du lac, brochet, etc.) et par une demande importante dans la région pour ces poissons.



Effectifs des APPED selon la présence d'une pluriactivité ou d'un temps plein en 1997



Source : calculé d'après les informations fournies par les Présidents des associations agréées départementales et interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce et par les services gestionnaires) ĩ

LEN-CORRAIL - 1998

**Tableau 4 : Caractérisation de la population des pêcheurs professionnels selon le
niveau d'activité entre deux périodes : 1997 et 1986-89**

	Effectifs de pêcheurs professionnels ayant une activité de pêche à temps plein			Effectifs de pêcheurs professionnels pluriactifs		
	1986-89	1997	Evol 97/86-89	1986-89	1997	Evol. 97/86-89
Loire-Atlantique	40	46	15%	13	2	-85%
Loire Bretagne	16	14	-13%	13	19	46%
Seine	5	3	-40%	2	2	0%
Gironde	45	75	67%	70	6	-91%
Garonne-Dordogne	3	3	0%	23	30	30%
Charente	1	0	ns	/	37	ns
Adour	5	8	60%	90	96	7%
Bas-Rhône	/	8	ns	/	3	ns
Franche Comté	0	0	ns	7	10	43%
Lacs alpins	55	62	13%	16	0	ns
Rhin	0	1	ns	5	7	40%
Total		220			212	

source : d'après l'étude de G. CASTELNAUD ET D. BABIN (1986/89)

Enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

activité sur les deux périodes (1986-89 et 1997), on observe que les pêcheurs ont vu l'activité de leurs adhérents tendre vers une baisse de 66% entre les deux périodes du nombre de pêcheurs professionnels pêchant à temps plein et une baisse de 91% de ses pluriactifs. Les mêmes tendances apparaissent dans l'AADPPED de Gironde qui enregistre une croissance de 66% entre les deux périodes du nombre de pêcheurs professionnels pêchant à temps plein et une baisse de 91% de ses pluriactifs. Les mêmes tendances apparaissent dans l'AADPPED de Loire-Atlantique.

Dans plusieurs associations le nombre de pluriactifs augmente parmi leurs adhérents (Franche-Comté, Loire-Bretagne, Garonne-Dordogne). Beaucoup de ces pêcheurs affirment que cette situation doit son origine à des zones de pêche trop restreintes, à une demande trop faible ou saisonnière et à la présence d'espèces à faible valeur ajoutée.

Ainsi, pour un grand nombre de ces pêcheurs, la pluriactivité est une obligation et non un choix. En Franche-Comté, les membres de l'AAPPED se répartissaient en 1998 19 lots sur le Doubs, ce qui représentait 46 kilomètres de rivière sur 1500 à 2000 existants (89 lots).

2.2. L'ENTREPRISE DE PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE

Les rencontres sur le terrain et les questionnaires postaux ont permis de connaître l'activité de 180 pêcheurs (88 personnes rencontrées, 92 questionnaires reçus et 40 autres comptes d'exploitation analysés)¹⁴. Afin de caractériser "le pêcheur professionnel en eau douce en France", notre démarche vise à appréhender successivement les éléments sociologiques (la "carte d'identité" du pêcheur), les éléments économiques liés à l'activité (production / transformation / commercialisation), les facteurs de production engagés dans cette activité et, enfin, les caractéristiques comptables (comptes d'exploitation et principaux soldes intermédiaires de gestion).

Il est aussi important de préciser que cette description est faite sur les "entreprises" de pêche continentale (pêcheurs professionnels en eau douce et marins-pêcheurs présents en zone mixte des fleuves). Une entreprise c'est évidemment une unité de production, mais c'est avant tout un groupe d'hommes (parfois un seul) qui choisit ses outils et ses stratégies de production. L'aspect social ne peut être oublié. Le rôle clef de l'entrepreneur dans ces entreprises "artisanales" et une présence importante d'entrepreneurs individuels stricto sensu nous conduisent à s'intéresser aux chefs d'entreprises uniquement, compagnons et autres aides sont ici exclus.

¹⁴ Cf. Annexe n°1.

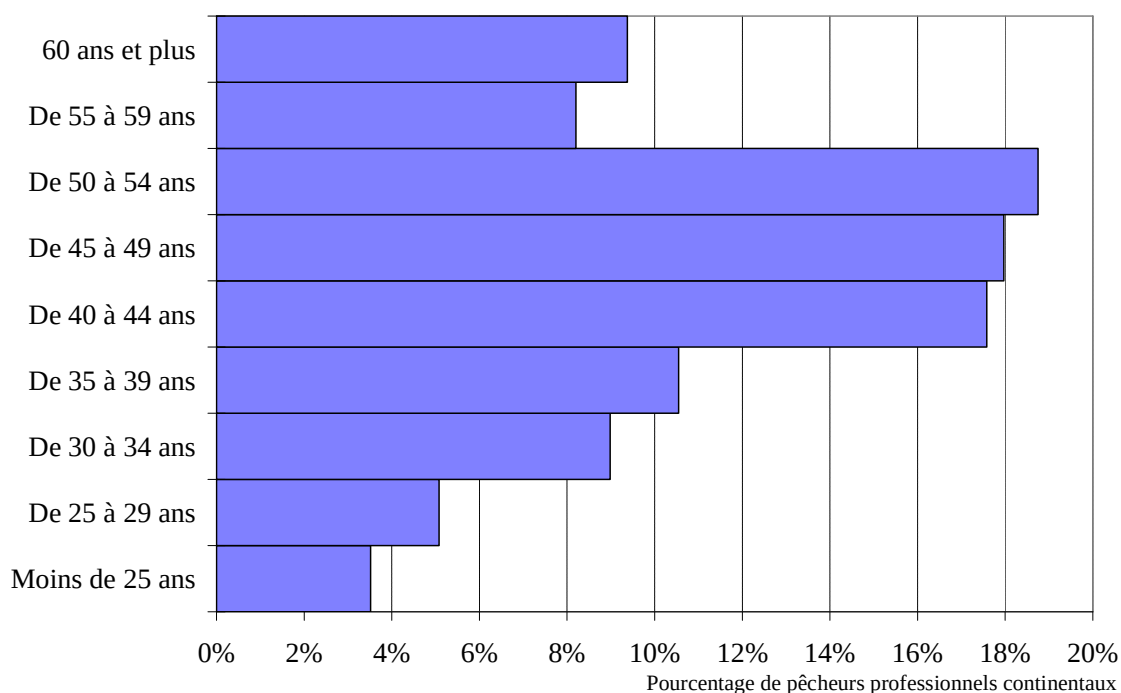
ité" du chef d'entreprise.

la situation familiale

La majorité des pêcheurs professionnels enquêtés se situe dans la classe d'âge "40 à 60 ans" (63% de la population interrogée). Il faut noter le faible nombre de jeunes de moins de 30 ans (8% de la population interrogée). L'âge moyen du chef d'entreprise est de 45 ans (Cf. Graphique 6).

Graphique 6 : Pyramide des âges

des pêcheurs professionnels continentaux en 1997



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

Une très forte proportion de la population (82%) est mariée ou vit maritalement. On ne dénombre que 11% de célibataires. Une comparaison avec les données nationales souligne l'importance du couple dans le monde des pêcheurs professionnels : selon l'INSEE en France au milieu des années 1990 il y a environ 57% de personnes adultes mariées (ou vie maritale) et 29% de célibataires. Cette caractéristique peut être liée au rôle de l'aide familiale dans le fonctionnement de l'entreprise.

Par contre, le nombre de pêcheurs ayant moins de deux enfants (c'est le cas pour 66% de la population interrogée, avec un nombre moyen de 2,03) est conforme à la moyenne nationale : selon l'INSEE le nombre moyen d'enfants par famille en France est de 1,9 au 1^{er} janvier 1998.

interrogés se caractérisent également au niveau des antécédents dans la pêche : plus de la moitié d'entre eux avaient un de leurs parents qui pratiquait une activité de pêche (de loisir ou professionnelle). 45% d'entre-eux avait un statut professionnel (marin-pêcheur ou professionnel fluvial). En l'absence de formation extérieure, le métier se transmettait donc jusqu'à maintenant de "père en fils". Malheureusement, cet héritage n'est désormais plus une évidence puisque seulement 30% des pêcheurs professionnels ont envisagé leur succession. Ce fait marque l'incertitude qui pèse sur l'avenir de la profession. Une grande majorité de pêcheurs ne désire plus voir leurs enfants reprendre l'activité après eux.

2.2.1.3. Le temps de travail.

En ce qui concerne le temps de travail accordé à la pêche, 35% des personnes interrogées n'exercent pas la pêche à plein temps. L'agriculture représente en majorité la seconde activité (44%). Néanmoins, 65% des pêcheurs interrogés (population totale) consacrent plus de 84% de leur temps à l'activité de pêche.

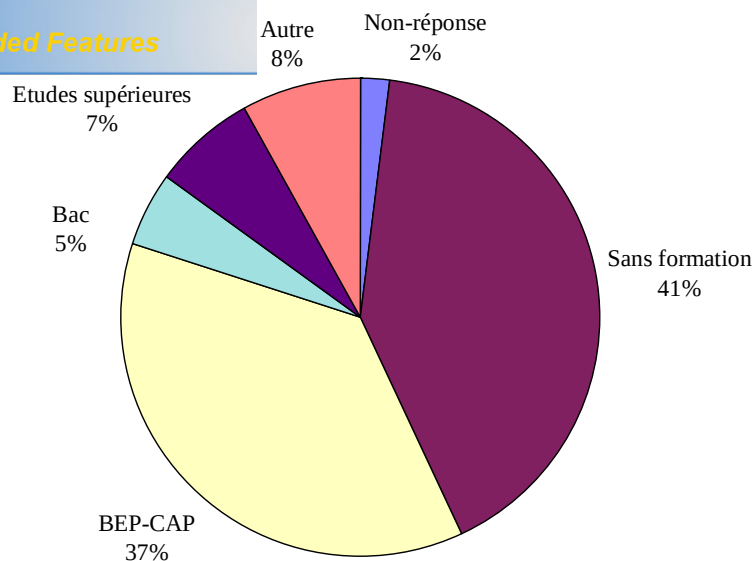
Il est intéressant aussi de constater que le revenu de l'autre activité professionnelle représente pour 64% des pluriactifs interrogés plus de 67% de leur revenu total.

2.2.1.4. Le niveau de formation et l'expérience dans la pêche.

Une question sur le niveau d'études permet de montrer qu'une grande partie des pêcheurs sont sans formation (41% des cas). A côté de cela, 37% possèdent un BEP-CAP. Le nombre de ceux ayant le bac ou ayant fait des études supérieures reste faible dans les deux cas, avec respectivement 5% et 7% des personnes interrogées (Cf. Graphique 7).

Il faut noter qu'une majorité des pêcheurs a commencé la pêche il y a moins de 30 ans (Cf. Graphique 8) et que pour 64% d'entre eux il ne s'agit pas de leur première activité rémunérée. Ceci laisse à penser que beaucoup de ces personnes sont passées d'une situation de pêcheur aux engins et filets sans précision de statut à une situation de pêcheur professionnel conforme au statut mis en place par la loi de 1984.

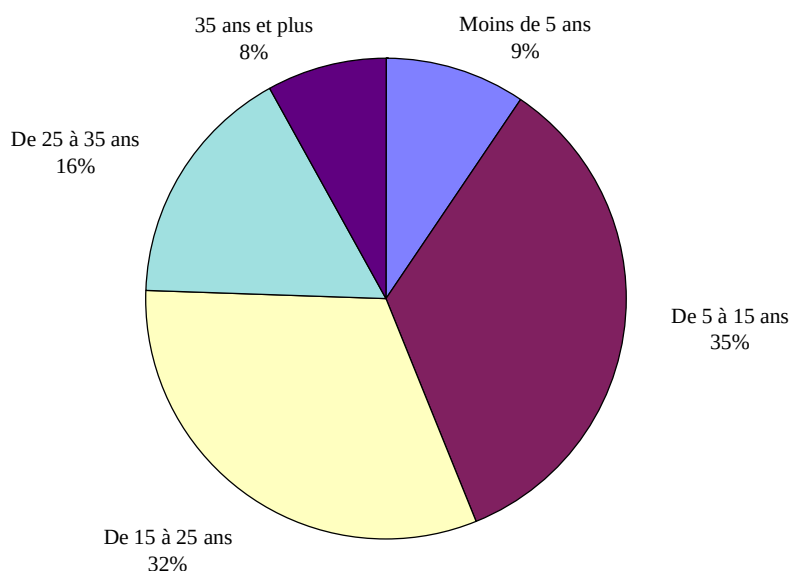
des pêcheurs professionnels continentaux en 1997¹⁵



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998

PS : le nombre de réponses est de 180, soit un taux de réponse de 30%

Graphique 8 : Ancienneté dans la pêche professionnelle continentale en 1997¹⁶



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998

¹⁵ Ces résultats sont élaborés à partir de 180 réponses, soit un taux de réponse de 30%

¹⁶ Idem, note précédente.

Avant de traiter cette partie il faut noter que deux problèmes se sont présentés dans la détermination de l'activité de pêche. Le premier concerne les différents profils professionnels. En effet, il est très difficile de différencier l'activité pêche lorsque le pêcheur est aussi agriculteur. Le problème se pose surtout au niveau des charges sociales puisque la MSA ne ventile pas les charges sociales suivant l'activité. Ainsi, afin de résoudre ce problème, la part de charges se rapportant à l'activité de pêche a été calculé en tenant compte du poids du revenu de la pêche dans le revenu total.

Par ailleurs, un second problème est apparu au niveau des marins pêcheurs. Il est difficile de différencier dans certains estuaires la production effectuée en zone maritime et celle faite en zone fluviale. De plus, il est délicat de distinguer deux activités distinctes sachant qu'elles interagissent l'une sur l'autre. Dans ce cas de figure, l'activité globale a été prise en compte dans la caractérisation de l'activité.

2.2.2.1. La production

L'activité de pêche est marquée par la prépondérance d'une espèce : la civelle apparaît comme l'espèce la plus recherchée, 62% des pêcheurs interrogés déclarent la pêcher (Cf. Tableau 5). La lamproie, l'anguille et l'aloise suivent avec respectivement 38%, 37% et 34%.

Tableau 5 : Espèces recherchées par la pêche professionnelle continentale

Espèces	Nombre de citations	Fréquence
Non réponses	10	6%
Civelle	109	62%
Lamproie	67	38%
Anguille	66	37%
Alose	60	34%
Sandre	34	19%
Brochet	28	16%
Poissons blancs	26	15%
Friture	23	13%
Mulet	19	11%
Perche	18	10%
Saumon	14	8%
Corégone	12	7%
Omble Chev.	11	6%
Crevette blanche	8	5%
Truite de mer	8	5%

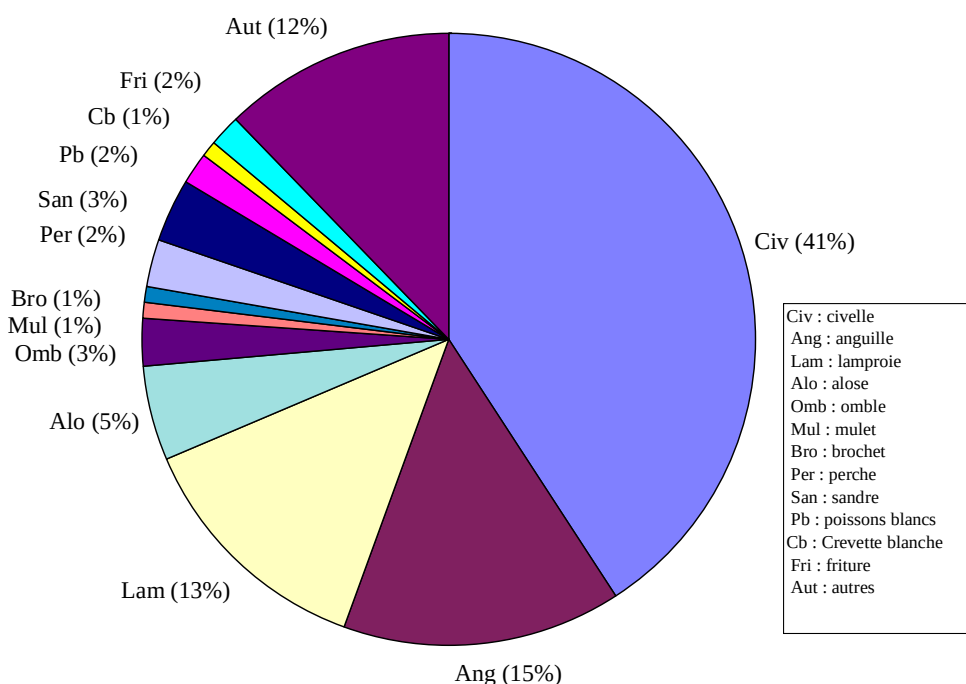
Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

national pour l'année 1996 de référence nous empêche de pêcheurs professionnels continentaux. Néanmoins, des bilans 1, lors des Assises Nationales de la Pêche Professionnelle Continentale et Estuarienne. Par ailleurs, le questionnaire a permis d'établir la production pour chaque personne interrogée. Une prudence est à apporter sur la pertinence des chiffres qui suivent sachant qu'ils sont déterminés à partir d'un échantillon de pêcheurs puis extrapolés pour aboutir à une production nationale. De même, les professionnels ont tendance à minimiser les prises et cela constitue donc un second biais difficile à éviter.

A partir des données recueillies, il a donc été possible d'évaluer un chiffre d'affaires global et de le ventiler par espèces, comme le précise l'annexe 4 (b). Le chiffre d'affaires de la pêche professionnelle en eau douce est estimé en 1996 à 90-95 millions de francs. Il correspond à la production des différents intervenants (pêcheurs professionnels en eau douce et marins-pêcheurs) dans les zones fluviales des fleuves, dans les rivières et lacs du domaine public fluvial.

Même s'il était possible de prendre comme année de référence l'année 1997, le choix s'est porté sur 1996, en raison de l'envol du prix de la civelle pour la saison 1996/97. L'année 1997 aurait donné une mauvaise photographie de l'activité, car au-delà de l'influence des prix de la civelle sur la valeur globale de la production, elle aurait aussi déstructuré la réalité, en minimisant l'activité hors civelle, et en particulier celle pratiquée sur les lacs et les parties amont des cours d'eau. L'annexe 4 (b) précise les prix moyens pour chaque espèce.

Graphique 9 : Composition du chiffre d'affaires moyen en France en 1996



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : avec un taux de réponse de 30% soit 180 réponses traitées.

de comparer ce résultat avec celui avancé par D. BABIN¹⁷ (francs en 1989). Cette différence de valeur est due à un deux fois inférieur à celui de 1996. Ce fait peut s'expliquer d'une part par la prise en compte de la production des marins-pêcheurs des zones mixtes des fleuves en 1996, et d'autre part, par un prix moyen moyen de la civelle encore plus incitatif (+50% entre les deux périodes). Le raisonnement que l'on mène est en francs nominaux intégrant donc la dérive monétaire. En retenant la série d'indices des prix à la production (Comptes de la Nation, ensemble des biens et services marchands et non marchands) sur la période considérée, nous avons une évolution de l'inflation de plus de 16%, ce fait participe ainsi à l'écart de valeur. Pour les autres espèces, les données restent proches si l'on prend en compte les variations de prix.

On remarque la dominance de la civelle dans le chiffre d'affaires global avec 41% en 1996 (Cf. Graphique 9). Les poissons migrateurs représentent 75% de ce chiffre d'affaires.

2.2.2.2. La transformation

La transformation des poissons capturés est très faiblement pratiquée, seulement 18% des pêcheurs interrogés déclarent la pratiquer sur leurs poissons.

Ce phénomène s'explique par l'obligation de mise aux normes sanitaires européennes qui entraînent de lourds investissements. Il apparaît clairement que les pêcheurs repoussent le plus possible le moment où ils devront dépenser 200 000 à 500 000 F dans un laboratoire de transformation. Ainsi, seuls 6% des pêcheurs interrogés déclarent posséder un laboratoire de transformation.

Comme nous l'avons déjà précisé (Cf. 1.1.5.), la transformation du poisson est régie par deux textes principaux au niveau de l'hygiène des locaux. Leur champ d'application dépend des comportements de commercialisation adoptés (Cf. Tableau 6). A l'heure actuelle, une seule zone a appliqué les arrêtés ministériels réglementant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de manipulation des produits de la pêche : les Lacs Alpains. Les membres de l'A.A.D.P.P.E.D. de Gironde ont engagé la mise aux normes sanitaires. Dans les autres zones, le nombre d'ateliers de transformation reste anecdotique, les produits de la pêche sont présentés à la vente sans préparation de la part du pêcheur.

Tableau 6 : Description de la réglementation sanitaire

¹⁷ - BABIN D., 1992. Contribution à l'étude d'une ressource naturelle renouvelable : la pêche professionnelle en eau douce en France. Doctorat de l'Université de Haute Bretagne (Rennes 2), pp. 139-160.



Les ateliers de manipulation

	Vente indirecte à des intermédiaires	Vente directe au consommateur
Définition	Passage par des opérateurs qui vont revendre le poisson, sous une forme brute, ou après l'avoir préparé ou transformé	Vente de produits de la pêche artisanale sans passer par un intermédiaire
Commercialisation	Mareyeurs, poissonniers, restaurateurs, GMS	Particuliers uniquement (vente possible à un mareyeur possédant lui-même un agrément européen)
Textes réglementaires	Arrêté ministériel du 28 décembre 1992 (réglementant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de manipulation des produits de la pêche)	Arrêté ministériel du 9 mai 1995 (réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur)
Champs d'application	L'agrément sanitaire européen porte sur les locaux (propriétés des matériaux, hygiène, ...), les caractéristiques des équipements, l'alimentation en eau, l'évacuation des déchets, etc.	Les locaux conçus suivant ces normes ne reçoivent pas l'agrément européen. Les produits de la pêche ne peuvent donc pas être traités afin de les commercialiser auprès des intermédiaires de la filière

Source : établi d'après les travaux de F-X CUENDE, "Enquête sur les pratiques et équipements en matière de manipulation et de commercialisation des produits des pêches professionnelles du bassin de l'Adour", IMA, 1997, pp. 1-2

Le stockage n'existe pas dans une grande majorité des cas, la production étant écoulee directement au mareyeur ou au particulier au retour de la pêche.

L'équipement en matière de froid est rarement présent, 30% des pêcheurs interrogés disposent d'une chambre froide et 10% d'une machine à glace. D'autre part, ces équipements servent souvent à entreposer des produits agricoles dans le cas d'une pluriactivité.

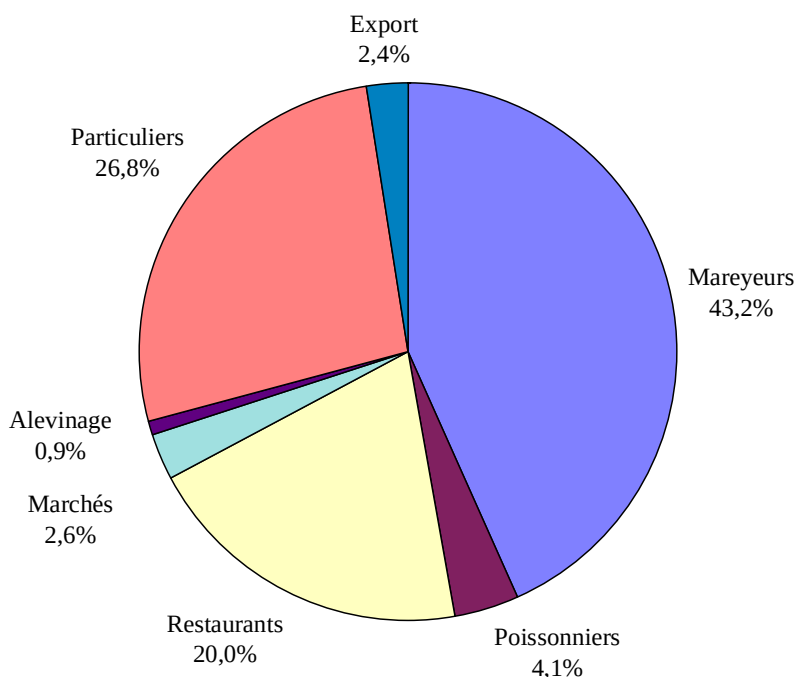
généralement vendues vivantes.

celle-ci se limite dans la majorité des cas à l'éviscération et se lancent dans la fumaison et les plats élaborés (soupes de ces espèces comme la civelle, l'anguille ou la lamproie sont

2.2.2.3. La commercialisation

La commercialisation varie beaucoup en fonction des espèces pêchées et en fonction de la stratégie adoptée. Globalement, le principal débouché utilisé est le mareyage ou plus précisément le marché de gros (mareyeurs et ramasseurs), 43% des déclarations de vente allant vers ces intermédiaires (Cf. Graphique 10). Ceci peut s'expliquer entre autre par la dominance de la pêche de la civelle. Cette espèce est vendue vivante principalement à des points de collecte (ramassage) ou directement à des mareyeurs. Elle est ensuite destinée à la consommation (marchés locaux et espagnol) ou à l'élevage et au repeuplement (marché de l'Europe du Nord et de l'Asie).

Graphique 10 : Répartition des types de débouchés pour les principales espèces capturées par les pêcheurs professionnels continentaux en 1996



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : avec un taux de réponse de 30% soit 180 réponses traitées.

La vente directe au consommateur représente d'autre part une partie non négligeable (27% des déclarations de vente).

et en relief plusieurs stratégies commerciales. Il est possible
commerciaux :

- la vente "traditionnelle" en zone estuarienne : elle correspond au choix du pêcheur de ne vendre son produit qu'au mareyeur qui lui assure un débouché relativement stable mais à des prix relativement élastiques¹⁸. Ce type de vente permet au pêcheur de ne pas investir dans un laboratoire de transformation puisque le poisson est vendu "brut". Il peut le cas échéant vendre une quantité (généralement faible) à une clientèle fidèle de particuliers. Dans ce cas évidemment il n'a aucune stratégie de valorisation du produit par un traitement complémentaire. Ce comportement commercial est présent principalement dans les estuaires où les quantités pêchées sont importantes et où la valeur commerciale des poissons est forte ;

- la vente "traditionnelle" en zone "amont" : elle correspond principalement au caractère du produit, à savoir des espèces ayant une valeur ajoutée faible.

Sur les zones couvrant les parties amont des cours d'eau, le mareyage est peu présent et les débouchés principalement utilisés sont les restaurants et les particuliers. Afin de satisfaire la clientèle et de valoriser la ressource, les pêcheurs ont souvent recours à la transformation des produits en la minimisant au maximum ;

- la vente "moderne" : on distingue deux "sous-comportements". Le premier consiste à rechercher des niches commerciales. Dans ce cas, les préparations des produits sont diverses (éviscération, filetage, fumaison, plats préparés). Les ventes se font auprès d'intermédiaires variés (GMS, restauration individuelle et collective, etc.). Le second apparaît au travers de regroupements de pêcheurs en G.I.E. dans le domaine commercial, ou de C.U.M.A.¹⁹ (deux exemples en Gironde) : la mise en commun de matériels de stockage permet d'offrir de grandes quantités de produits et ainsi de travailler avec des intermédiaires différents (pays étrangers en exportation directe, grossistes refusant de traiter avec des pêcheurs individuels, etc.).

2.2.3. Les moyens de production

Dans le processus de production, les pêcheurs mettent en œuvre des facteurs de production. Ces facteurs sont "combinés", c'est à dire utilisés dans certaines proportions pour concourir à la réalisation du "produit".

¹⁸ Les prix sont dans ce cas très influencés par les quantités offertes. Ainsi, ces prix seront généralement élevés en début de saison de pêche et faibles à la fin. Par exemple, le prix de l'aloise en Gironde était de 30 F/Kg environ en mars 1996 pour tomber autour de 10 F/Kg trois mois plus tard.

¹⁹ Groupement d'Intérêt Economique et Coopérative pour l'Utilisation du Matériel Agricole.

Deux types de facteurs sont distingués : les *facteurs fixes* et les *facteurs variables*. Un facteur est dit fixe si sa quantité ne peut être changée pendant la période. Un facteur est dit variable si sa quantité peut être modifiée pendant cette période.

Dans le cas de l'activité de pêche, on considère les bâtiments et les équipements comme fixes et les matières premières (cordage, nappes, grillage, peinture, etc.) et la main d'œuvre comme facteurs variables. Il faut préciser que cette répartition des facteurs dépend de la période de temps pendant laquelle on décrit le fonctionnement de l'entreprise, à savoir l'année 1996 dans cette étude. Plus la période envisagée est longue, plus grand est le nombre de facteurs qui doivent être considérés comme des facteurs variables.

2.2.3.1. Les facteurs variables

Les facteurs variables regroupent donc les matières premières et la main d'œuvre. Il est difficile de déterminer l'importance des frais en matières premières, il faudrait pouvoir regrouper les achats en carburant, huile, eau, électricité, téléphone, emballages, petit matériel. Néanmoins, il est possible de connaître l'importance des postes de charges : entretiens et réparations, carburant et huile, et autres charges externes (Cf. Paragraphe 2.2.4.).

En ce qui concerne la main d'œuvre, nous avons déjà présenté un dénombrement des pêcheurs professionnels continentaux (Cf. Paragraphe 2.1.). Ainsi, il existe en France 650 pêcheurs, aidés par 87 compagnons en 1997. On peut conclure à un effectif moyen embarqué de 1,13 par entreprise de pêche. Les compagnons représentent une main d'œuvre particulière, une grande majorité d'entre eux est rémunérée en nature (ils reçoivent une part des quantités pêchées) et ne touche donc pas de salaire.

Si on élargit le champ de l'aide à la transformation, à la commercialisation et à la comptabilité, les effectifs sont plus difficiles à déterminer. En effet, les conjoints ou d'autres membres de la famille fournissent une aide non déclarée très importante, notamment dans les tâches annexes à la production (comptabilité, suivi clientèle, etc.). Grâce à l'enquête, il est possible d'évaluer l'effectif moyen global à 1,24 par entreprise de pêche. Cette aide d'origine familiale, et plus particulièrement des épouses, se retrouve aussi très nettement dans le monde agricole, chez les conchyliculteurs et chez les marins-pêcheurs où les femmes ont créé des syndicats de "femmes de pêcheurs", en Bretagne notamment. La dimension familiale de l'activité est donc importante et est imbriquée dans la dimension entrepreneuriale.

²⁰ P. PICARD, "Eléments de microéconomie", 4^e édition, Montchrestien, 1994, Paris, pp. 131-134.

pour les "investissements premiers" entrant directement dans l'acte de pêche (les embarcations, les moteurs et les filets et les engins de pêche) et les "investissements annexes" servant dans le processus de transformation et de commercialisation.

2.2.3.2.1. Les investissements premiers

On remarque une relative constance dans le nombre d'embarcations et de moteurs avec une moyenne nationale de 1,75 embarcations par entreprise de pêche (écart type : 1,15) et de 1,56 moteurs (écart type : 0,84).²¹ Au niveau des engins et des filets de pêche, les dépenses moyennes par entreprise de pêche se situent aux environs de 10 000 F par an.

Il est important de préciser l'importance que peuvent avoir les dégradations et les vols de matériels sur les investissements. Les conflits d'usage de la ressource ont comme conséquence d'obliger les pêcheurs professionnels à acheter ou à produire une part supplémentaire d'engins et de filets de pêche en prévision des actes de vandalisme. Dans certaines zones, le vol ou les dégradations volontaires peuvent atteindre 75% du matériel mis en pêche.

2.2.3.2.2. Les investissements annexes

Différents investissements sont nécessaires dans les processus de transformation et de commercialisation. Une répartition de ces investissements est proposée dans le Tableau 7.

**Tableau 7 : Les immobilisations annexes dans les investissements
des pêcheurs professionnels continentaux en 1996**

Immobilisations	Part des personnes interrogées déclarant posséder l'immobilisation
Local de pêche	41%
Véhicule professionnel	71%
Laboratoire de transformation	6%
Chambre froide	30%
Machine à glace	10%
Viviers	28%

Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

tionnaire, il a été possible d'établir les différents postes de charges pesant sur les pêcheurs professionnels et de déterminer un excédent brut d'exploitation. L'élaboration de ces différents postes de charge s'est faite à partir du Plan Comptable Général Agricole (PCGA) et des travaux réalisés par quelques centres de gestion (Tableau 8).

**Tableau 8 : Articulation des différents postes de charge
et des soldes intermédiaires de gestion**

Solde 1 : Chiffre d'affaires
60 - Achats - emballages - carburants et lubrifiants - produits d'entretien - engins de pêche - eau, gaz, électricité
61/62 - Autres charges externes - locations et fermages - charges locatives et de copropriété - entretiens et réparations - primes d'assurance - frais postaux et frais de télécommunication - cotisations professionnelles
Solde 2 : Valeur ajoutée
63 - Impôts, taxes et versements assimilés
64 - Charges de personnel - rémunérations du personnel - cotisations sociales
Solde 3 : Excédent brut d'exploitation

Source : élaboré à partir du PCGA et sur l'exemple des travaux de centres de gestion ĩ LEN-CORRAIL

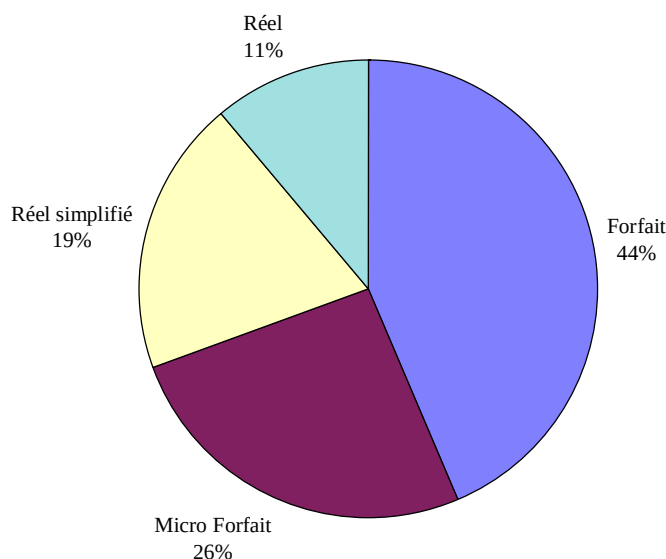
Beaucoup de pêcheurs professionnels continentaux ne tiennent pour toute comptabilité qu'un carnet de factures. Ceci est particulièrement marqué chez les pluriactifs. Ce phénomène est lié au régime fiscal (Graphique 11) puisqu'une grande majorité des pêcheurs sont au micro-forfait

²¹ Cf. Graphique 19

du forfait²² (44% des personnes interrogées). Dans ces deux stration fiscale qui établit le forfait en fonction de données tantes en pêche professionnelle en eau douce) ainsi qu'en fonction des informations fournies par les pêcheurs professionnels. Le pêcheur n'est donc pas obligé de tenir une vraie comptabilité mais seulement un "livre journal" retraçant toutes les opérations jour par jour. Par ailleurs, notons que seulement 31% des pêcheurs interrogés sont inscrits dans un centre de gestion ou un cabinet d'expertise comptable.

La structure moyenne des comptes d'exploitation montre le poids de chaque charge d'exploitation et détermine la part de l'excédent brut d'exploitation dans le chiffre d'affaires (Graphique 12). On remarque donc que cet EBE représente en moyenne un peu moins de 50% du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires moyen en France, par entreprise, est estimé en 1996 à 156 000 F environ. L'écart type est important (170 000 F) en raison principalement des différences au niveau du statut professionnel et des ressources exploitables (que ce soit en fonction de leur disponibilité ou de contraintes réglementaires).

Graphique 11 : Répartition des régimes fiscaux en 1996

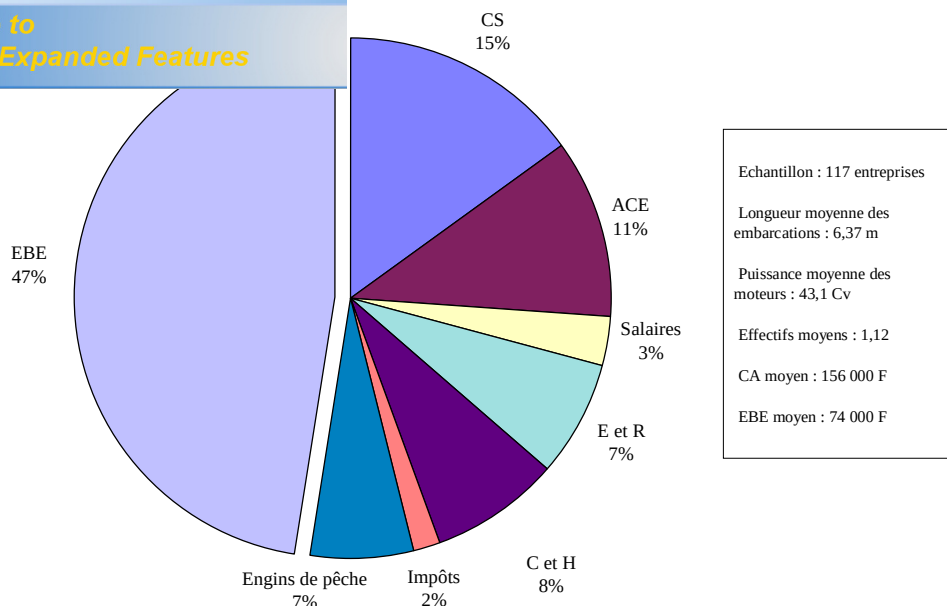


Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : avec un taux de réponse de 30% soit 180 réponses traitées.

²² Le micro-forfait ou micro BIC et le forfait sont des régimes d'imposition où le forfaitaire est tenu de souscrire chaque année une déclaration se présentant sous forme d'un compte d'exploitation simplifié et contenant tous les renseignements nécessaires à la fixation du bénéfice imposable. Le régime du micro-forfait concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires TTC n'excède pas pour l'année civile 100 000 F. Pour le forfait, le chiffre d'affaires doit être compris entre 100 000 F et 500 000 F.

Repartition des comptes d'exploitation en France en 1996



Légende :	CS : cotisations sociales ;	ACE : autres charges externes ;
E et R : entretiens et réparations ;	C et H : carburant et huile ;	EBE : excédent brut d'exploitation .

Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL -1998

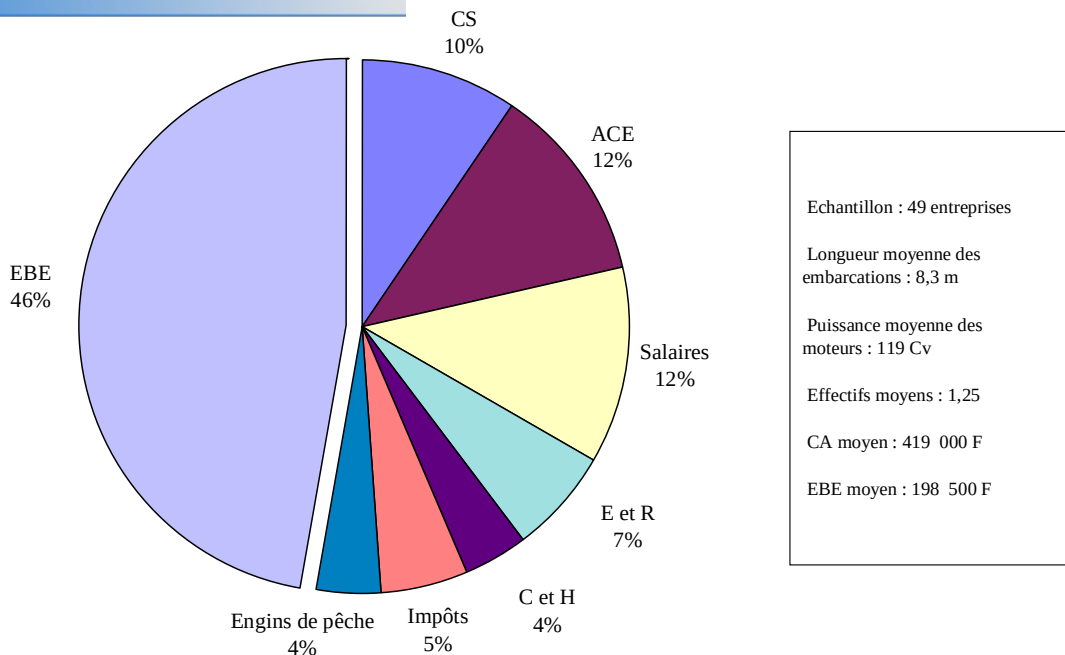
De même, on remarque la forte part des cotisations sociales (15%) dans le chiffre d'affaires. Les pêcheurs ont connu une sensible augmentation de leurs cotisations sociales depuis le 1^{er} janvier 1996, date d'achèvement de la réforme des cotisations sociales agricoles entreprise en 1990. Cette réforme a eu pour but de substituer progressivement à l'assiette du revenu cadastral ou à l'assiette forfaitaire, une assiette composée des revenus professionnels réellement dégagés par l'activité et appréciés à partir des bénéfices fiscaux. En 1997, le taux global de prélèvement des cotisations sociales pour les non-salariés agricoles (catégorie dont font partie les pêcheurs professionnels du point de vue du régime social) s'est élevé à 37,45% du bénéfice fiscal²³. Avant la réforme, le montant forfaitaire était fixé à 12 000 F. Le poste "Autres charges externes" (ACE) tire son importance (11% du CA) de son contenu : taxes piscicoles, cotisations professionnelles, primes d'assurance, etc.

Afin de valider les résultats obtenus, les données comptables de la pêche professionnelle continentale ont été comparées à celles d'une activité proche : les ligneurs côtiers de moins de 12 mètres (Cf. Graphique 13)²⁴. Avec un EBE et des effectifs moyens presque identiques, on remarque une certaine similitude dans les poids respectifs des charges.

²³ entretien avec Ph. Boisneau, Président de la CNAPPED

²⁴ Segment d'activité en pêche professionnelle maritime.

Annexe des comptes d'exploitation pour les ligneurs de moins de 12 m en 1996



Source : calculé d'après le Rapport Annuel 1998 établi par l'observatoire AGLIA à partir des données du CGPA

L'analyse de l'activité et des comptes d'exploitation des entreprises a mis en évidence certaines liaisons qui existent entre les entreprises de pêche en eau douce et celles de secteurs amont et aval. L'étude de ces liaisons constitue l'objet du dernier point de cette deuxième partie.

2.3. LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE SUR LES ACTIVITÉS PROCHES

Le but de cette partie est de faire une approche des impacts par la pêche professionnelle continentale. Parler de poids économique d'une activité revient à déterminer entre autre les effets économiques de celle-ci sur les autres activités. A défaut de n'avoir pu appliquer une des méthodes de calcul d'effets induits de la pêche professionnelle en eau douce, nous avons tenté de présenter les principaux éléments de cet impact.

A l'aide du dénombrement de la population et des données sociologiques, il est possible de déterminer le nombre des personnes vivant directement de la pêche. Il s'agit en effet de montrer que la pêche professionnelle d'eau douce fait vivre non seulement le pêcheur et sa famille mais contribue aussi premièrement à renforcer le tissu économique du monde rural par des synergies plus ou moins perceptibles à première vue et, deuxièmement à apporter des revenus supplémentaires à un ensemble d'individus travaillant en contact avec cette activité (commerces de proximité, activités de service, fabricants de matériels de pêche, restaurants, mareyeurs, etc.).

2.3.1.1. Des pêcheurs professionnels liés au monde rural

Comme le soulignait P. AROCENA, "la création de nouvelles entreprises, même très petites et artisanales devient donc un enjeu important pour l'économie et l'emploi, et ajoutons pour la vie sociale"²⁵. La notion d'économie de proximité, qui trouve de nombreuses illustrations dans le milieu rural, s'applique de façon explicite dans le cas de la pêche professionnelle en eau douce.

On peut affirmer que la pêche professionnelle continentale est marquée du sceau du ruralisme dans la mesure où le territoire campagnard est l'élément constitutif : on pourrait dire que ces territoires irrigués s'assimilent pour les pêcheurs professionnels à leur matière première ; à l'inverse la pêche professionnelle en eau douce participe à l'aménagement de l'espace rural. Par ailleurs il est fréquent que ces entrepreneurs individuels ont délibérément choisi ce milieu pour la qualité de vie.

Eu égard à l'évolution séculaire du secteur agricole, la dynamique économique et sociale du milieu rural repose en grande partie sur l'existence et la densité du tissu d'activités qui s'opèrent dans les campagnes françaises, et auxquelles contribuent la pêche professionnelle en eau douce.

2.3.1.2. La pluriactivité : une nécessité ?

Largement inscrite dans l'espace rural, la pluriactivité est une donnée permanente et structurelle des campagnes françaises. Comme le précisait G. GARNIER, "travail à don, en atelier ou en usine, chef de ménage pratiquant l'alternance entre le secteur agricole et les secteurs secondaire ou tertiaire, aides familiaux exerçant une précieuse activité d'appoint, tous les cas existent et coexistent"²⁶.

L'entreprise de pêche continentale est viable à plein temps suivant le bassin exploité, la zone de pêche visée (plus ou moins proche des estuaires ou sur des lacs), les espèces recherchées, etc. Néanmoins, la pluriactivité représente 35% de la population de pêcheurs professionnels continentaux (pêcheurs professionnels en eau douce et marins-pêcheurs en zone mixte). L'importance de cette pluriactivité conduit certains responsables professionnels à s'interroger si elle est souhaitable ou acceptable dans le monde de la pêche professionnelle ?

²⁵ AROCENA J. (1981). La création d'entreprises : une affaire de réseaux, document multigraphié.

²⁶ GARNIER G. (1988). Entre faucilles et marteaux. Presses Universitaires de Lyon, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme.

mentale est une activité traditionnelle et il semblerait qu'elle c l'agriculture. Ainsi, encore à l'heure actuelle, 44% des ont agriculteurs en seconde activité. Plus particulièrement, pour ces personnes-là, la pêche professionnelle fait partie à part entière de leur vie, tout comme leurs parents et grands-parents.

D'autre part, pour une grande majorité de personnes rencontrées, la pluriactivité est apparue, non pas comme un souhait, mais comme une obligation. Ce fait est surtout présent dans les parties amont des fleuves où la production se fait sur des espèces à plus faible valeur ajoutée que certaines présentes en estuaire. Dans ces zones, beaucoup de pêcheurs professionnels se plaignent de disposer de zones de pêche trop restreintes pour dégager un résultat suffisant, et recourent donc à la pluriactivité.

2.3.1.3. Une contribution au potentiel touristique français.

Aujourd'hui le tourisme est un secteur économique important (Cf. Annexe 5), en particulier en France : en 1998, selon la Direction du Tourisme, la France est le troisième pays touristique (avec 30 milliards de US\$ de recettes touristiques) derrière les Etats-Unis et l'Italie. La consommation touristique intérieure représente, selon la Banque de France (comptes du tourisme 1998) plus de 612 milliards de francs, soit environ 7,3% du PIB national.

Les cartes représentant le tourisme français montrent que tout le territoire national est concerné par cette activité avec quelques lieux de haute "touristicité" que sont les littoraux ou les montagnes. Notons cependant, avec R. Knafo (Atlas de France, Reclus 1997), que "chaque type d'acteur (a) "sa" représentation du tourisme comme de l'espace touristique. Par définition, le ministère du Tourisme voit des espaces touristiques partout, (é) les élus locaux sont prompts à penser que leur commune a une "vocation touristique pour peu qu'elle offre une rivière, une chapelle romane, (é) chaque entreprise a sa vision du territoire en raison de sa stratégie". Non seulement la définition du tourisme est à géométrie variable mais les indicateurs sont sujets aussi à discussion ; faute de chiffres précis sur les flux de touristes les statisticiens privilégient les capacités d'accueil, et donc les lieux où résident les touristes : dès lors "montagnes et littoraux suscitent des concentrations d'hébergements qui s'opposent au semis plus régulier des espaces intérieurs" (R. Knafo, P. Violier ; Atlas de France, 1997) et qui tendent à minimiser artificiellement le tourisme rural.

Nonobstant ces remarques d'ordre méthodologique, le tourisme rural en France connaît un succès grandissant auprès des touristes français et étrangers qui souhaitent découvrir la France sous un angle parfois insolite : retrouver des paysages et des richesses patrimoniales inattendues, passer une écluse, assister aux pratiques spécifiques et souvent ancestrales de tel ou tel métier du

gastronomiques ou régionales, etc. En France, au niveau de la campagne représente selon la Direction du Tourisme le littoral avec 30% des nuitées.

Le tourisme rural est largement favorisé par les rivières, les plans d'eau et les lacs. Le "tourisme vert" apparaît souvent en effet comme un "tourisme bleu" tellement l'importance de l'eau est évidente : au-delà des lieux touristiques dévolus à la contemplation (vallées du Rhin ou de la Loire, gorges du Tarn, lacs alpins, etc.) les activités liées à l'eau sont nombreuses. Historiquement d'abord, les premières stations étaient des villes d'eau, puis des stations thermales ; aujourd'hui la baignade ou les pratiques nautiques ont largement débordé du seul espace maritime : la navigation plaisancière sur les canaux et rivières, afin de vivre au fil de l'eau, illustre cette dimension aquatique du tourisme "vert", la France étant le deuxième pays d'Europe pour la location de bateaux habitables sur réseau fluvial. Le désir de se mélanger, tout du moins de partager les us et coutumes du monde fluvial, et auquel participe la pêche professionnelle en eau douce, est reconnu dans les motivations fortes ressenties par ces touristes (Cf. Annexe 5).

On peut de façon plus précise, illustrer la contribution de la pêche professionnelle à l'activité touristique rural, en particulier par la vente de produits locaux ("produits du terroir") et le développement d'activités annexes touristiques. Dans le premier cas, seuls les pêcheurs professionnels peuvent vendre du poisson "sauvage". Grâce à l'enquête auprès des pêcheurs professionnels continentaux, 52 restaurants ont été recensés comme étant clients. Selon les déclarations de plusieurs d'entre eux, l'existence de ces produits procure une valeur ajoutée indéniable à leur activité de restauration. Dans le second cas, plusieurs projets touristiques sont venus se greffer au monde de la pêche professionnelle. Leur but est de mieux faire connaître conjointement le métier et la richesse de la flore et de la faune des plans d'eau. En Adour, une association "Les couralins des Pêcheurs Professionnels de l'Adour" s'est créée, proposant des formules de découvertes et de pêche. En Loire Atlantique, un projet "Le tourisme bleu" avait été évoqué en 1995 s'adressant à tous les pêcheurs professionnels du bassin de la Loire. Ailleurs, c'est un pêcheur de Loire qui propose des croisières sur le fleuve en sensibilisant le public sur la flore, la faune et la pêche. Ces quelques exemples, sans aucun caractère exhaustif bien sûr, soulignent à la fois la contribution de la pêche professionnelle continentale au tourisme mais aussi l'imbriication des activités au sein du tissu socio-économique de la France rurale, comme nous allons le préciser maintenant.

unique sur la pêche professionnelle continentale, nous avons pu établir un listing des fournisseurs et clients directs de cette activité et réaliser de nouvelles enquêtes²⁷. Trois activités ont été prises en considération en raison de leur importance et d'une plus nette identification : les fabricants d'engins et filets de pêche, les mareyeurs-grossistes et les restaurants.

2.3.2.1. Les fabricants d'engins et de filets de pêche

Les pêcheurs ont deux comportements d'achat sur les engins et filets de pêche, soit ils les achètent entièrement montés, soit ils commandent les fournitures (nappes, bouts, grillage, flotteurs, etc.) et les montent eux-mêmes. Les différents types d'engins et de filets influencent plus ou moins l'un ou l'autre de ces deux comportements. Ainsi, par exemple, dans une grande majorité des cas, les nasses (à anguilles, à lamproie, ou autre) sont montées par le pêcheur, alors que les tamis à civelle sont achetés tout fait. Au global, 75% des ventes des entreprises sont composées d'éléments prêts à l'emploi dont principalement des filets de type tramail ou araignée et des carrelets.

Ces entreprises fournissant les pêcheurs en engins et filets de pêche sont à plus de 50% des entreprises fabricant d'autres articles comme des filets de chasse, des voilières, des filets de protection, des filets de tennis, etc. La vente des engins et filets de pêche de rivière constitue moins de 30% du total des ventes et la pêche professionnelle représente moins de 15% du C.A.. Par ailleurs, ce sont des établissements de plus de dix salariés dégageant un C.A. supérieur à 5 millions de francs.

A côté de ces établissements, il existe des artisans fournissant localement les engins et filets. Ayant moins de cinq salariés, ils proposent du matériel traditionnel, nasse en osier par exemple. Parmi ces artisans il est fréquent de trouver d'anciens pêcheurs.

Notons enfin, dans le cadre d'une internationalisation croissante des économies, que les pêcheurs professionnels n'échappent pas à ce phénomène général et commandent de plus en plus leurs produits à des entreprises de pays riverains (Suisse, Allemagne, Italie). On retrouve aussi ici une illustration de la faiblesse, d'ailleurs séculaire, de la France dans la fabrication d'outils et de machines professionnelles, expliquant ainsi le déficit commercial de la branche « machines-outils et matériels professionnels », et ce de façon quasi-continue depuis le XIX^e siècle.

²⁷ Cf. Annexe n°3.

représenté 43% des débouchés pour les principales espèces capturées par la pêche professionnelle continentale en 1996. Au cours de l'enquête sur les pêcheurs professionnels, 39 entreprises de mareyage ont été recensées. Ces entreprises achètent toutes les espèces et effectuent en grande majorité des opérations de tri, d'allotissement et conditionnement des achats, de déviscération, du filetage et de la congélation. Certaines font de la fumaison (33% des entreprises interrogées) et des plats préparés (17%). Elles ont pour 50% d'entre elles un C.A. supérieur à 20 millions de francs et 34% des entreprises interrogées emploient plus de 11 salariés.

La pêche professionnelle occupe une place relativement importante dans l'activité de ces entreprises. En effet, les quantités offertes par les pêcheurs professionnels de la région représentent plus 60% des quantités totales de poissons d'eau douce achetés, pour 88% des établissements interrogés. De même, en valeur, les ventes de poissons d'eau douce des pêcheurs professionnels s'élèvent à plus des deux tiers du chiffre d'affaires total pour 33% des mareyeurs.

2.3.2.3. Les restaurants

Comme cela a déjà été suggéré dans la liaison entre la pêche professionnelle en eau douce et le tourisme, il existe des interactions aussi avec la restauration. Les restaurants ont représenté 20% des débouchés (en tonnage) pour les principales espèces capturées par la pêche professionnelle continentale en 1996. Pour 89% des restaurants interrogés, les poissons d'eau douce fournis par les pêcheurs professionnels font partie de leurs spécialités. Par ailleurs, ces poissons représentent plus de 40% du chiffre d'affaires pour près de la moitié des établissements interrogés. Ces restaurants doublent, voir triplent le nombre de leurs couverts durant la saison touristique.

Les pêcheurs professionnels travaillent en majorité avec des restaurants employant plus de 4 salariés à temps plein (55% des restaurants interrogés), faisant plus de 80 couverts par jour en saison touristique (56% des restaurants interrogés) et dégagant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 3,5 millions de francs (78% des restaurants interrogés).



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

techniques de la pêche professionnelle en eau douce n'ont pu
L'absence d'un repérage clairement identifié de cette
activité dans les comptes de la Nation ou dans les comptes régionaux, la difficulté d'obtenir
les coordonnées des clients et fournisseurs des pêcheurs professionnels, le faible taux de
réponse des acteurs des activités amont et aval de la pêche professionnelle et, l'ampleur de la
tâche dans le laps de temps qui nous était imparti ne nous a pas permis de réaliser le travail
initialement prévu concernant les effets induits.

Cette analyse menée à partir du questionnaire national a permis de mieux appréhender
l'activité et l'entreprise de pêche. Néanmoins, cette approche nationale cache d'évidentes
disparités régionale.

Chapitre 3.

DIVERSITES DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE

La pêche professionnelle est difficile à cerner dans sa globalité, entre autre parce que riche en diversités. D'abord sur le plan géographique, il y a des différences marquées dans les morphologies des fleuves et rivières, des vallées, des bassins versants, des plans d'eau (lacs, étangs, etc.), avec évidemment retombées sur les qualités nutritionnelles des lieux, et donc sur les espèces biologiques qui y vivent. Certains travaux d'ordre géographique ou biologique déjà évoqués ont parfaitement précisé ces diverses spécificités. Il en existe aussi dans les domaines sociologique et économique, que ce soit au niveau des engins de pêche et des filets, des modes de transformation et de commercialisation ou d'autres éléments culturels, etc.

Ainsi, eu égard à l'influence incontournable de la géographie, qui a conduit les pêcheurs professionnels à créer des associations « adaptées », nous présenterons dans un premier temps les principales différences géo-professionnelles, retenant le découpage par association professionnelle, traitée en première partie de l'étude.

Cependant, l'enquête réalisée a montré au sein d'un même bassin des divergences de pratiques, de stratégies entrepreneuriales, de contraintes et donc de coûts d'exploitation, etc. La multiplicité des éléments socio-économiques influençant la pêche professionnelle en eau douce ne nous permet pas d'emblée de percevoir la variable pivot autorisant le dessin d'une autre typologie que celle géo-professionnelle. Nous avons donc recouru à une analyse factorielle. Il s'agit d'une méthode d'analyse statistique descriptive multivariée qui a pour but d'interpréter un ensemble de données à première vue peu lisibles, en passant d'un grand nombre de variables à un petit nombre de nouvelles variables, tout en écartant le moins d'informations possibles. Cette analyse factorielle sera présentée dans le second point de cette troisième partie.

3.1.1. Une différence sociale

3.1.1.1. Comparaison des pyramides des âges

La comparaison des pyramides des âges par associations agréées montre de grosses différences régionales (cf. graphique 14). On remarque, néanmoins, un phénomène de "toupie"²⁸ pour une grande majorité d'associations qui signifie un non remplacement à terme des générations, puisque la base de la pyramide est moins large que son ventre. La forme « toupie » est remarquable pour l'association de l'Adour.

L'association de Franche Comté est marquée, quant à elle, par une situation très inquiétante avec une population qui, sans entrée de jeunes, devrait disparaître d'ici environ 15 ans. Ceci est différent pour les associations de Gironde et Loire-Atlantique (dans une moindre mesure Adour et Bas-Rhône) qui ont des effectifs relatifs non négligeables dans les classes d'âge inférieures à 35 ans.

L'association des Lacs Alpains semble épargnée par ce phénomène de vieillissement de sa population de pêcheurs. Plus de 30% des personnes interrogées ont entre 30 et 34 ans et la moyenne d'âge des pêcheurs est de 41 ans.

3.1.1.2. Les antécédents et successions

Un paragraphe du questionnaire destiné aux pêcheurs professionnels portait sur l'environnement social du chef d'entreprise interrogé²⁹. Ainsi, l'objectif était d'apprécier si l'activité s'était transmise de "père en fils" et si le pêcheur souhaitait prolonger cette tradition.

On remarque donc qu'il existe une forte tradition de pêche dans les associations des Lacs Alpains, de Franche Comté et du Bas-Rhône. En effet, plus de 70% des personnes interrogées déclarent avoir eu un parent pêcheur.

Cette transmission de l'activité est relativement faible dans les associations proches des estuaires (Cf. Graphique 15). Cet élément est confirmé par les souhaits de succession qui sont faibles dans ces zones (Cf. Graphique 16). On peut cependant s'interroger sur l'origine de ce fait,

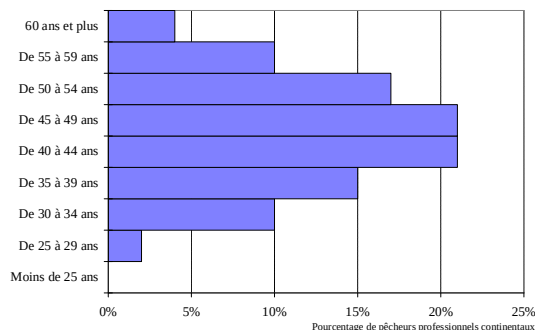
²⁸ base de la pyramide plus petite que le milieu -ou ventre-, les extrémités haute et basse du ventre se resserrent, rappelant ainsi la forme d'une toupie

²⁹ Cf. Questionnaire destiné aux pêcheurs professionnels continentaux en Annexe 1.

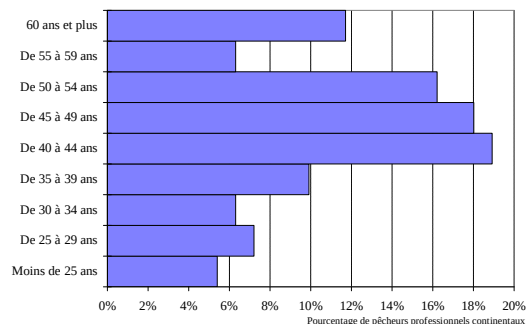
te pas que son fils prenne la suite ou si c est le fils qui ne
 re.

**Graphique 14 : Pyramide des  ges des p cheurs professionnels continentaux
selon les associations agr  es en 1997**

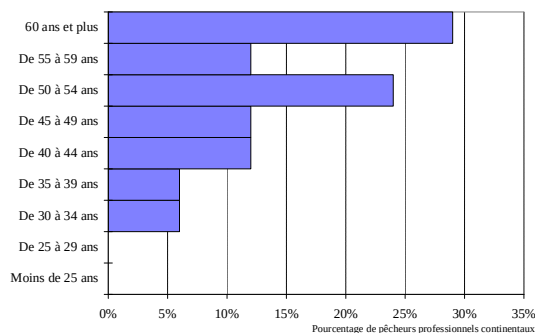
a   Adour



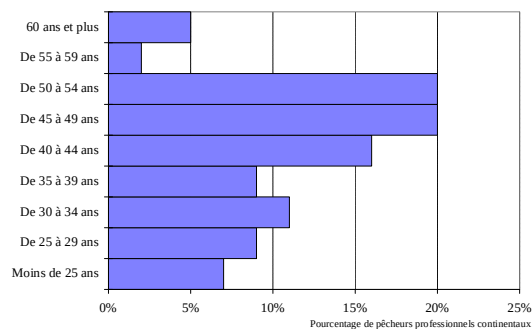
b   Gironde



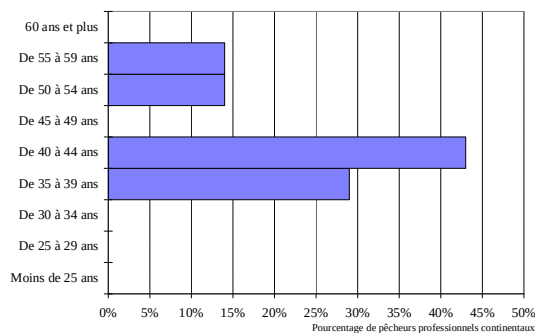
c - Dordogne-Garonne



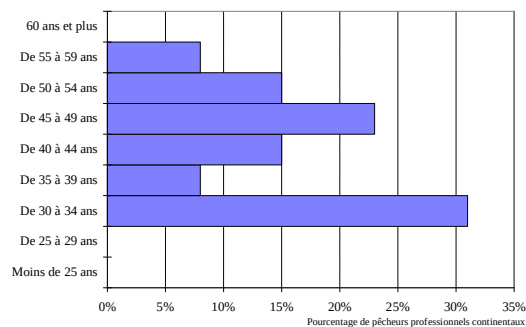
d - Loire-Atlantique



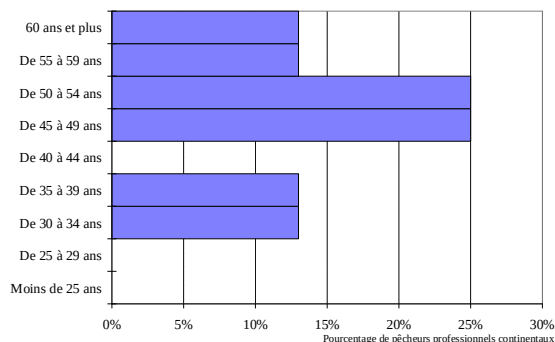
e - Loire Bretagne



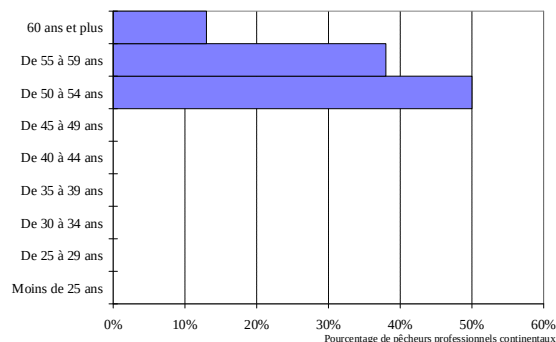
f - Lacs alpins



g - Bas-Rh ne



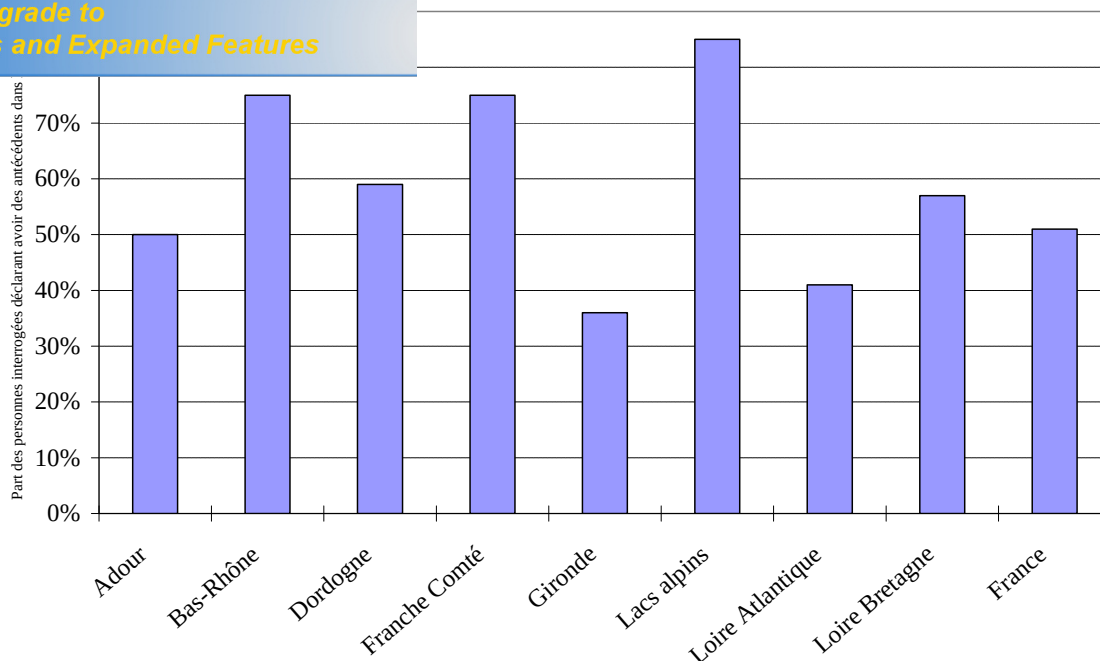
h - Franche Com  



Source : calcul   d'apr  s l'enqu  te nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : pour les populations r  gionales de r  f  rence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

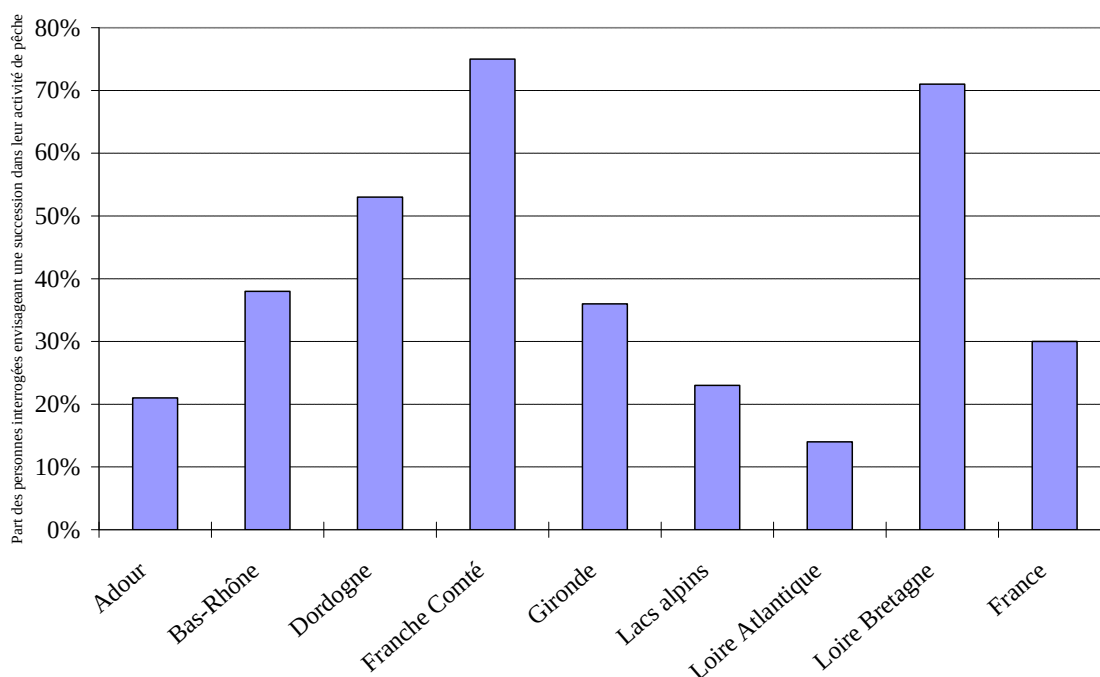
s dans la pêche professionnelle continentale en 1997



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

Graphique 16 : Les successions envisagées dans la pêche professionnelle continentale en 1997



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

NB : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

Une forte détermination de succession est présente parmi les membres de l'Association de Franche Comté. Elle peut être interprétée comme une volonté de survie de la pêche professionnelle face à une population de plus en plus vieillissante.

3.1.2. Des particularités économiques

3.1.2.1. La production

La civelle demeure l'espèce la plus visée et, par conséquent, elle est au centre des stratégies de pêche dans trois zones estuariennes : l'Adour, la Gironde et la Loire. Les pêcheurs des zones éloignées des estuaires, ne pouvant prendre cette espèce, répercutent leur stratégie de pêche sur l'anguille ou sur la friture. L'association des Lacs Alpains se distingue par des espèces visées différentes des autres zones telles que : l'omble chevalier, la féra (lavaret ou corégone) ou la lotte du Léman.

Ces différences dans les espèces pêchées influencent la structure des chiffres d'affaires moyens par association agréée (cf. Graphique 17).

3.1.2.2. La transformation

Malgré des différences régionales, le faible poids de la transformation constaté au niveau national se retrouve, de façon évidente, au niveau des zones géographiques (Cf. Graphique 18).

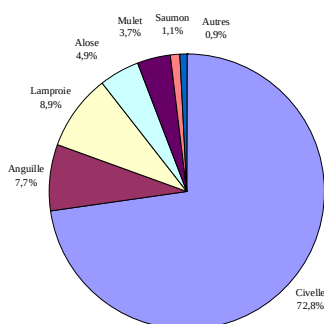
L'association de Franche Comté se distingue à nouveau avec 88% de ses adhérents déclarant transformer le poisson qu'ils capturent. Il s'agit principalement de l'éviscération de la friture.

Trois autres zones se situent au-dessus de la moyenne nationale : la Loire Bretagne, les Lacs alpins et la Gironde. Il s'agit pour les deux dernières de zones ayant appliqué la mise aux normes sanitaires ou s'apprêtant à le faire.

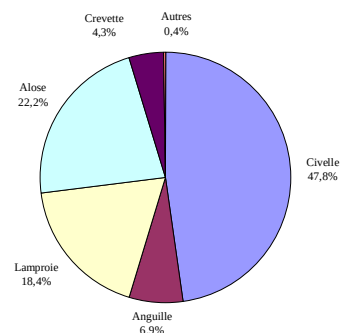
La mise aux normes sanitaires représente de lourds investissements et beaucoup de pêcheurs hésitent à s'engager dans des frais face à un horizon professionnel qui paraît incertain pour nombre d'entre eux.

position du chiffre d'affaires par espèces selon les associations agréées en 1996

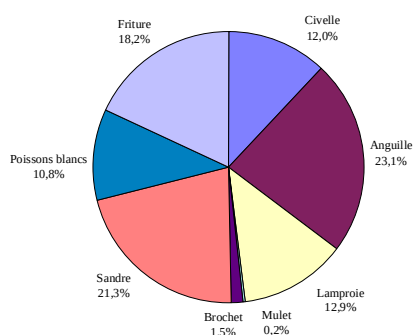
a i Adour



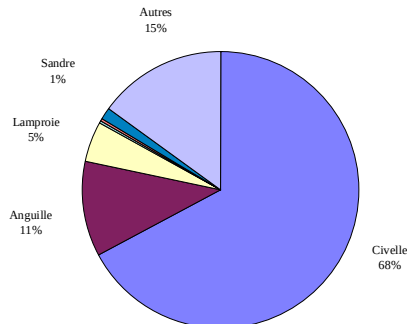
b i Gironde



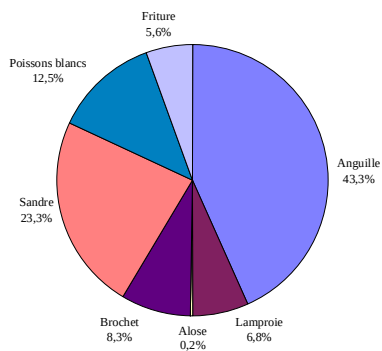
c - Dordogne-Garonne



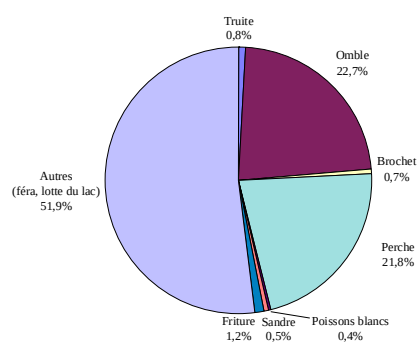
d - Loire-Atlantique



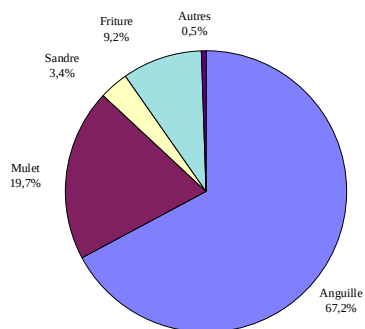
e - Loire Bretagne



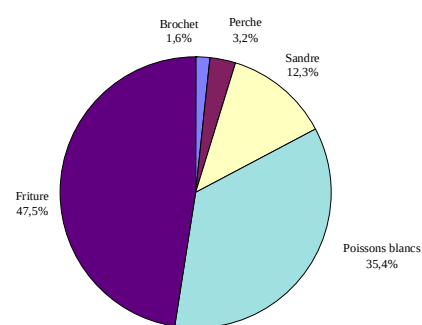
f - Lacs alpins



g - Bas-Rhône

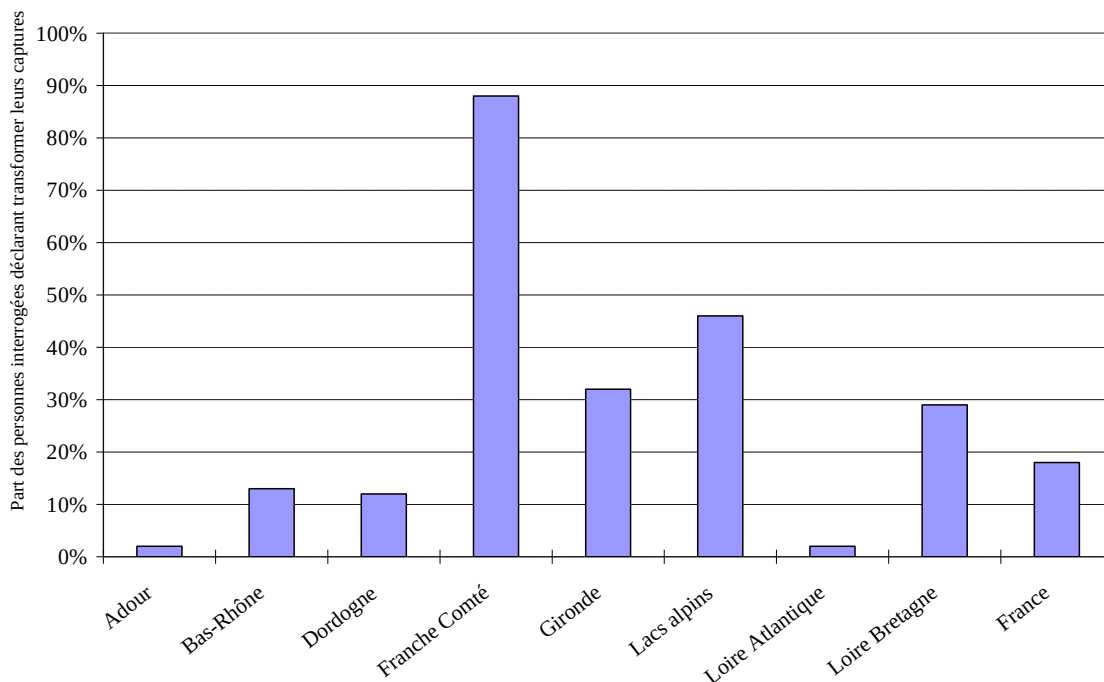


h - Franche Comté



Source : calculé d'après l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998
NB : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

Les modes de la transformation dans l'utilisation des poissons capturés en 1996³⁰



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL en 1998

3.1.2.3. Le capital technique utilisé

De grandes différences régionales existent sur l'emploi des outils de production. La variété au niveau des espèces pêchées, au niveau des techniques utilisées ou au niveau de la configuration des zones de pêche entraînent des choix d'investissements disparates.

Dans le cadre des achats d'embarcations et de moteurs utilisés, les A.A.I.P.P.E.D. de Loire-Bretagne et de Franche-Comté se caractérisent par un nombre élevé de ces investissements (Cf. Graphique 19). Ces particularismes sont dus pour la première à la pêche de l'anguille d'avalaison demandant plusieurs embarcations et moteurs (toue³¹ pour la pêche au guideau, bascule ou bateau vivier, barge, etc.), et pour la seconde à la configuration du Doubs : cette rivière est jalonnée de barrages qui peuvent être présents sur un même lot de pêche.

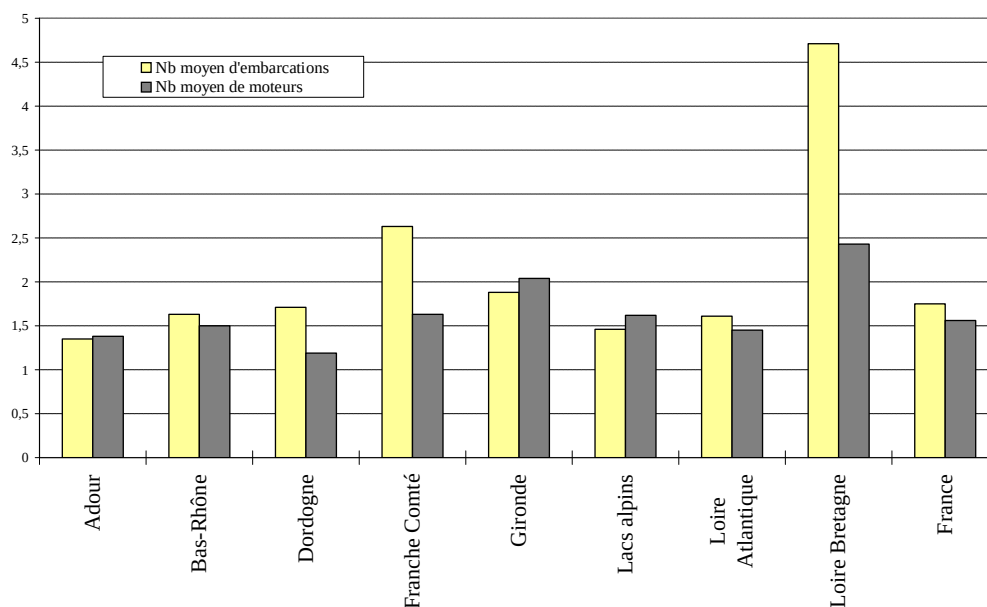
Par ailleurs, trois zones se trouvent en dessous de la moyenne nationale (dépense annuelle de 10 000 F) en ce qui concerne les investissements en filets et en engins de pêche (Cf. Graphique 20). La pêche pratiquée en Adour est en majorité axée exclusivement sur la civelle et ne demande pas de lourds investissements (2 ou 3 tamis à civelle dans la saison). La même constatation est à faire pour l'A.A.I.P.P.E.D. de Garonne-Dordogne où, d'une part, les pêcheurs de Charente Maritime (tournés vers l'anguille) sont membres et, où d'autre part, l'activité est très réduite.

³⁰ Dans ce graphique, pour les populations régionales de référence Cf. Tableau p 5 de l'annexe 1.

³¹ Barque traditionnelle à fond plat équipée d'un carrel à l'avant et d'une cabine à l'arrière.

se principalement sur l'utilisation des filets de type araignée (ramail).

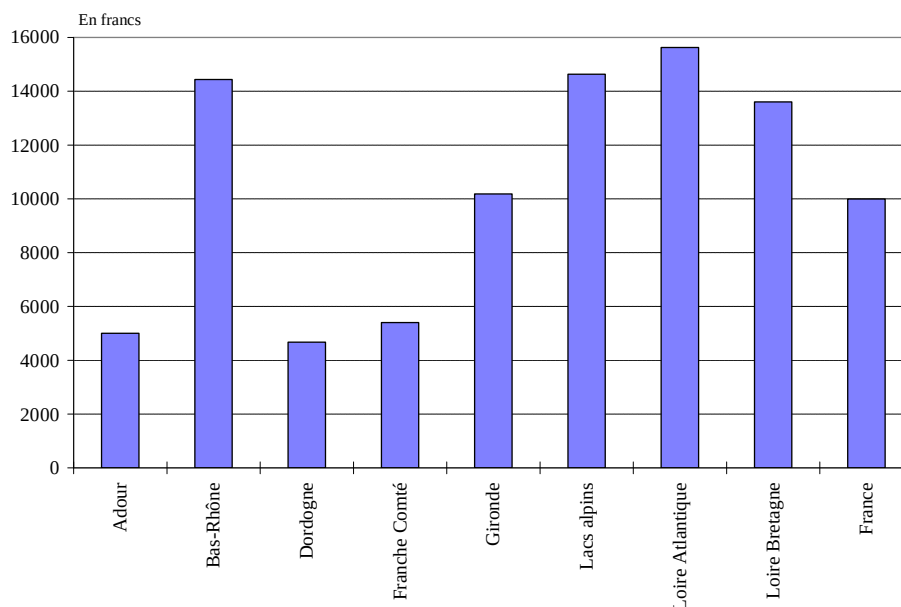
Graphique 19 : Dotation en embarcations et moteurs en 1996



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998

NB : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

Graphique 20 : Investissements moyens en filets et engins de pêche en 1996³²



Source : calculé d'après les réponses à l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998

NB : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

³² Les valeurs sont exprimées pour ce graphique et pour l'ensemble du rapport en franc courant.

Comptes d'exploitation

chaque zone géographique marquent quelques différences de production, de transformation et de commercialisation présentées précédemment.

Concernant les données comptables recueillies lors de l'enquête, il est important de rappeler que seulement 30% des pêcheurs interrogés sont au régime fiscal "Réal" ou "Réal simplifié", ce qui signifie l'existence de documents comptables permettant d'appréhender un certain détail des charges et produits. On a pu constater que, sur les 70% restants, il existe peu de chefs d'entreprise capables de ventiler précisément leurs charges d'exploitation. Ainsi, cette présentation comptable a nécessité une grande attention pour aboutir à une cohérence nationale des données. D'autre part, cette tentative pourrait être améliorée par un suivi sur plusieurs années qui apporterait, par une analyse dynamique, une richesse supplémentaire à la caractérisation de l'activité.

Néanmoins, une analyse statique permet de déterminer, d'une part, les différents soldes intermédiaires de gestion ventilés par zones géographiques (Cf. Tableau 9) - chiffre d'affaires (CA), valeur ajoutée (VA) et excédent brut d'exploitation (EBE) - et, d'autre part, de mettre en évidence le poids de chaque charge dans le chiffre d'affaires (Cf. Graphique 21).

Tableau 9 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion moyens d'après les déclarations des pêcheurs professionnels continentaux en 1996

<i>En francs</i>	Adour	Bas-Rhône	Dordogne	Franche Comté	Gironde	Lacs alpins	Loire Atlantique	Loire Bretagne	France
CA moyen	76056	260938	46841	47250	154469	206269	262876	306174	156402
<i>Ecart type</i>	64541	367721	35572	39070	108874	152192	151514	278849	169882
VA moyenne	48280	192913	29615	22779	98253	142458	180162	208036	104580
<i>Ecart type</i>	49994	311372	27836	35189	89974	122500	134883	100153	128674
EBE moyen	24917	120530	23394	18861	76269	95705	136159	161386	74129
<i>Ecart type</i>	38558	196036	23821	34625	83209	75939	119290	85708	97698

Source : calculé d'après l'enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

On remarque que trois zones (Loire Bretagne, Dordogne-Garonne-Charente et Loire-Atlantique) ont un excédent brut d'exploitation supérieur ou égal à 50% du chiffre d'affaires. Ce constat est assez surprenant pour l'AAIPPED de Dordogne-Garonne et pourrait s'expliquer par des charges en carburant et huile faibles ainsi que des charges sociales modérées. Cet EBE fait partie cependant des plus faibles avec l'Adour et la Franche Comté. Ce phénomène est lié directement à la présence d'une pluriactivité forte sur ces bassins. Ces pêcheurs-là vivent essentiellement des activités autres que la pêche. Hormis l'agriculture il faut noter néanmoins les fréquents relations directes entre la pêche et l'autre activité pratiquée (restauration, mareyage, fabrication de filets et engins de pêche).

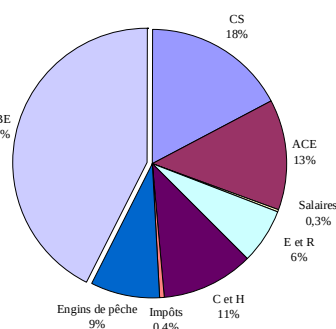
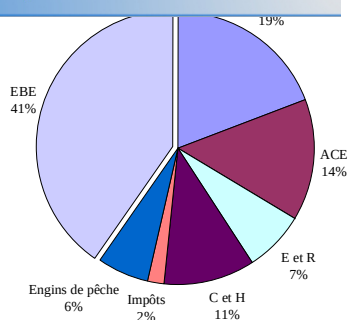
varie beaucoup d'une zone géographique à l'autre. Cela peut être la zone la plus ou moins importante de pêcheurs pluriactifs dans la zone (la zone ne cotise généralement pas pour son activité de pêche) et, d'autre part, par un montant du forfait ou micro-forfait variable d'une région à l'autre³³ (ces deux régimes fiscaux, étant très présents dans toutes les zones géographiques influent sur le montant de charges sociales). Le chiffre relatif à l'Adour peut paraître élevé. Ce pourcentage peut cependant s'expliquer par la forte présence d'"agriculteurs" dans la population de pêcheurs. En effet, il est difficile dans ce cas d'appréhender la part de charges sociales imputables à la pêche ; l'ensemble des cotisations se faisant à la M.S.A.. Pour pallier cette difficulté, nous avons appliqué la règle de la proportionnalité calculée en matière de chiffre d'affaires. Les personnes concernées participant à l'enquête ont elles-mêmes témoigné de ce problème, ce qui peut apporter un biais dans le chiffre déclaré.

Enfin, l'AAIPPED de Franche Comté présente une structure moyenne de comptes d'exploitation atypiques. Un fort poste "autres charges externes" et faible poste "charges sociales" sont à la base de cette différence liée à la forte pluriactivité dans cette association.

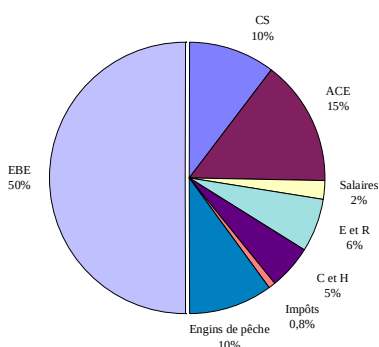
Cette description régionale faite à partir des associations agréées départementales ou interdépartementales de pêcheurs professionnels en eau douce permet d'établir une certaine caractérisation des pêcheurs. Néanmoins, ce regroupement de professionnels peut amener certaines critiques. Il est évident en effet qu'un pêcheur de Charente Maritime n'aura pas les mêmes caractéristiques d'activité qu'un pêcheur du Périgord et pourtant ils se retrouvent dans la même association. Par ailleurs, deux professionnels distancés d'une vingtaine de kilomètres l'un de l'autre n'auront pas forcément les mêmes caractéristiques d'activité. Pour ces raisons, une seconde approche a été mise en place retenant des méthodes et des critères différents.

³³ L'assiette des cotisations sociales pour une année est établie sur une moyenne des revenus professionnels des trois dernières années. Néanmoins, les pêcheurs peuvent opter pour le calcul de leurs charges sur l'année N.

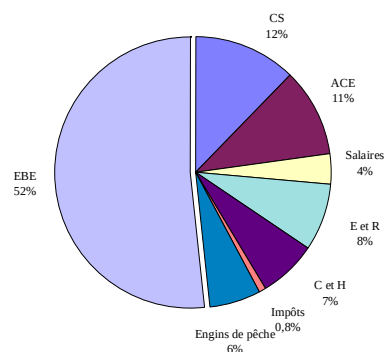
**moyenne des comptes moyens d'exploitation
associations agréées en 1996**
b - Gironde



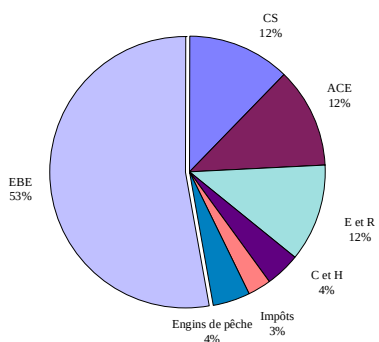
c - Dordogne-Garonne



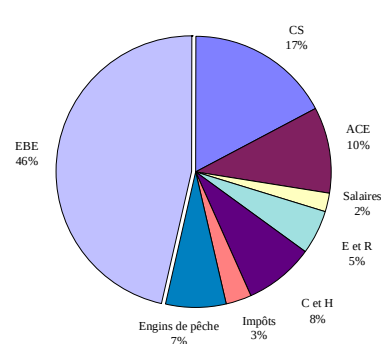
d - Loire-Atlantique



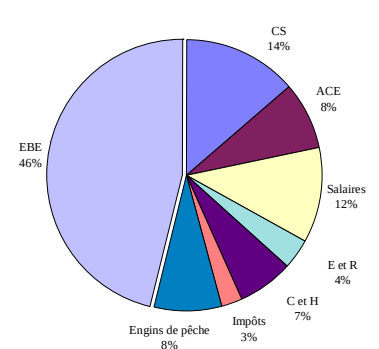
e - Loire Bretagne



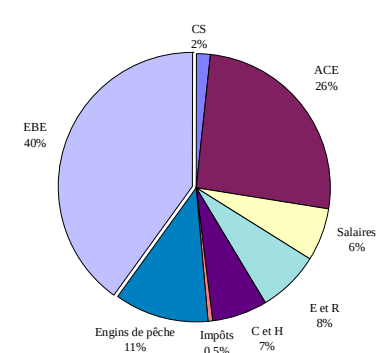
f - Lacs alpins



g - Bas-Rhône



h - Franche Comté



Source : calculé d'après l'enquête nationale du LEN-CORRAIL i 1998

NB. : pour les populations régionales de référence Cf Tableau p 5 de l'annexe 1.

Légende :	CS : cotisations sociales ;	ACE : autres charges externes ;
E et R : entretiens et réparations ;	C et H : carburant et huile ;	EBE : excédent brut d'exploitation .

Choix de l'outil statistique

L'analyse factorielle constitue une méthode d'analyse des données. Son principal avantage réside dans une appréhension multidimensionnelle d'un phénomène et par des représentations géométriques permettant une interprétation des données difficile à priori. Parmi les nombreux outils de l'analyse factorielle, l'Analyse en Composantes Multiples (ACM) permet d'établir un bilan des ressemblances entre individus en utilisant simultanément des données quantitatives (variables continues ou discontinues appelées aussi discrètes) et des données qualitatives (variables nominales). L'utilisation de l'ACM a supposé une recodification des variables quantitatives sous forme de variables nominales. Ces bilans peuvent conduire à des typologies définies sur la base de critères multiples.

La réalisation d'une typologie de ces individus "s'appuie sur une notion de ressemblance telle que deux individus sont d'autant plus proches qu'ils possèdent un grand nombre de modalités en commun"³⁴.

Dans le cadre de la présente étude, l'analyse fait intervenir 39 variables descriptibles de la manière suivante (Cf. Tableau 10 et Tableau 11) :

- 15 variables actives agissant sur la représentation factorielle : 2 variables d'activité, 9 variables d'investissement et 4 variables comptables ;
- 24 variables illustratives simplement positionnées dans la représentation factorielle : 10 variables sociales, 4 variables d'investissement, 7 variables comptables, 2 variables d'activité et 1 variable géographique.

³⁴ ESCOPIER B., PAGES J., 1990. Analyses factorielles simples et multiples : objectifs, méthodes et interprétation. 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 266 p.



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

on des modalités pour les variables actives

		INS : Présence d'installations		CH : Charges en carburant et huile	
		01	Chambre froide	CH01	- de 5000 fr
		02	autres installation	CH02	5000 à - de 10000
		03	non réponse ou rien	CH03	10000 à - de 20000
				CH04	20000 et plus
				CH05	Non réponse
		VEH : Présence d'un véhicule professionnel		ENG : Charges en engins et filets de pêche	
PR04	ContriPoissonAmont	VE01	véhi pro	EN01	- de 5000 fr
PR05	ContriAutres	VE02	pas de véh pro	EN02	5000 à - de 10000
PR06	Non réponse	VE03	Non réponse	EN03	10000 à - de 20000
EMB : Nombre d'embarcations		PVE : Prix d'achat du véhicule prof.		TMA : Taux de marge	
EM01	Pas d'embarcations	PV01	- de 40000 fr	TV01	- de 0
EM02	1 embarcation	PV02	40000 à - de 80000	TV02	0 à - de 0,5
EM03	2 embarcations	PV03	80000 et plus	TV03	0,5 à - de 0,75
EM04	3 et plus	PV04	Non réponse	TV04	0,75 à 1
EM05	Non réponse			TV05	non réponse
MOT : Nombre de moteurs		CA : Montant du chiffre d'affaires		TRE : Taux de rentabilité	
MO01	pas de moteurs	CA01	- de 50000 fr	TR01	- de 0
MO02	1 moteur	CA02	50000 à - de 100000	TR02	0 à - de 0,5
MO03	2 moteurs	CA03	100000 à - de 200000	TR03	0,5 à - de 0,75
MO04	3 et plus	CA04	200000 et plus	TR04	0,75 à 1
MO05	Non réponse	CA05	non réponse	TR05	Non réponse
LON : Longueur des embarcations		MSA : Charges sociales			
LO01	Moins de 5 mètres	MS01	- de 10000 fr		
LO02	De 5 à moins de 10	MS02	10000 à - de 30000		
LO03	De 10 à moins de 15	MS03	30000 et plus		
LO04	15 m et plus	MS04	non réponse		
LO05	Non réponse				
PUI : Puissance des moteurs		ACE : Autres charges externes			
PU01	Moins de 15 Cv	AC01	- de 8000 fr		
PU02	De 15 à moins de 30c	AC02	8000 à - de 15000		
PU03	De 30 à moins de 45 c	AC03	15000 à - de 30000		
PU04	45 cv et plus	AC04	30000 et plus		
PU05	Non réponse	AC05	non réponse		
LOC : Présence d'un local de pêche		ER : Charges en entretiens et réparations			
LO01	Local pêche	ER01	- de 5000 fr		
LO02	pas de local	ER02	5000 à - de 10000		
LO03	Non réponse	ER03	10000 et plus		
		ER04	non réponse		

Source : LEN-CORRAIL

Tableau 11 : Description des modalités pour les variables illustratives

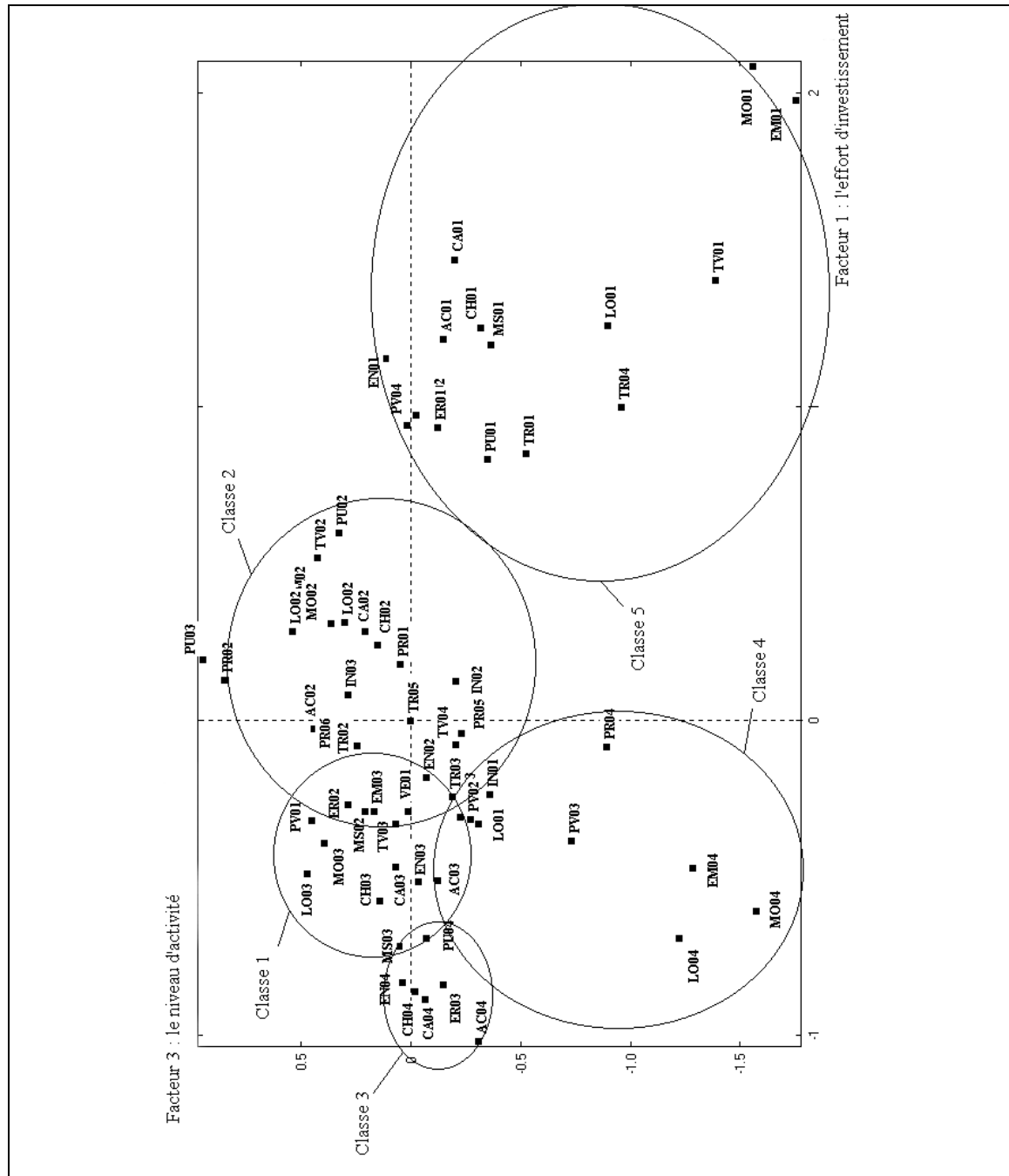
AGE : Age du pêcheur		REV : Revenu venant de la pêche		TRA : Aide dans la pêche	
AG01	Moins de 30 ans	RE01	Moins de 25 %	TR01	De façon permanente
AG02	De 30 à 39 ans	RE02	De 25 à moins de 50%	TR02	Occasionnellement
AG03	De 40 à 49 ans	RE03	De 50 à moins de 75%	TR03	Jamais
AG04	50 ans et plus	RE04	75% à 100%	TR04	Non réponse
FAM : Situation familiale		RE05	Non réponse	FIS : Régime fiscal	
FA01	Marié ou concubin	CSP : Niveau d'études		FI01	MicroBIC
FA02	Célibataire	CS01	Sans formation	FI02	Forfait
FA03	Autre	CS02	BEP,CAP,FP	FI03	Réel Simplif
FA04	Non réponse	CS03	Bac	FI04	Réel
ENF : Nombre d'enfants		CS04	Etudes supérieures	FI05	Non réponse
EN01	Pas d'enfants	EXP : Expérience dans la pêche		EMP : Emprunt dans la pêche	
EN02	1 enfant	EX01	Moins de 5 ans	EM01	emprunt pêche
EN03	2 enfants	EX02	De 5 à 9 ans	EM02	pas d'emprunt
EN04	Plus de 2 enfants	EX03	De 10 à 29 ans	EM03	Non réponse
EN05	Non réponse	EX04	30 ans et plus	PDE : Montant de l'emprunt	
ANT : Antécédents dans la pêche		EX05	Non réponse	PD01	- de 70000 fr
AN01	Antécédent pêche	VAL : Présence d'une transformation		PD02	70000 à - de 200000
AN02	pas d'antécédent	VA01	Transformation	PD03	200000 et plus
AN03	Non réponse	VA02	Pas de transf	PD04	Non réponse
CON : Contacts dans la pêche		VA03	Non réponse	GEO : Zone géographique	
CO01	Contact PP	PEM : Prix des embarcations HT		GE01	Adour
CO02	pas de contact	PE01	- de 10000 fr	GE02	Gironde
CO03	Non réponse	PE02	10000 à - de 50000	GE03	Dordogne
SUC Succession dans la pêche		PE03	50000 à - de 100000	GE04	Loire Atlantique
SU01	Succession prévue	PE04	100000 et +	GE05	Loire Bretagne
SU02	succ non prévue	PE05	Non réponse	GE07	Franche Comté
SU03	Non réponse	PMO : Prix des moteurs HT		GE09	Bas Rhône
STA : Statut professionnel		PM01	- de 10000 fr	GE10	Charente Maritime
ST01	Marin-pêcheur	PM02	10000 à - 50000	GE11	Lacs Alps
ST02	Fluvial	PM03	50000 à - 100000	TEM : Temps accordé à la pêche	
ST03	Pluriactif fluvial	PM04	100000 et +	TE01	Moins de 25 %
PLU : Existence d'une pluriactivité		PM05	Non réponse	TE02	De 25 à moins de 50%
PL01	pluriactif	ETA : Etat général des achats		TE03	De 50 à moins de 75%
PL02	Non	ET01	Neuf (emb,mot,véh)	TE04	75 % à 100%
LAB Présence d'un laboratoire		ET02	Occasion	TE05	Non réponse
LA01	Présence d'un labo	ET03	Non réponse		
LA02	Pas de labo				

Source : LEN-CORRAIL

ion de cinq groupes comportementaux

es axes faite dans l'annexe 3 il est possible de faire une classification hierarchique que l'on représente par un arbre, "le dendrogramme" ³⁵. Il permet de déterminer le nombre de classes d'individus.

Graphique 22 : Variables nominales actives sur le plan factoriel F1-F3



Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

³⁵ Cf. Dendrogramme en Annexe 2.

groupes permet d'avoir un poids relativement identique en classe 1 comporte 32 individus (soit 23,5% de l'effectif total³⁶), la classe 2 est la plus importante avec un total de 34 individus (25%), la classe 3 en comporte 19 (14%), la classe 4 en regroupe 22 (16%) et la classe 5 représente 29 individus (21% de l'effectif total).

3.2.3. Les résultats

Quelles sont les variables qui contribuent le plus à la détermination des classes ?

Ce sont tout d'abord les investissements "premiers" (achats d'embarcations et de moteurs). Suivent le statut professionnel (fluviaux / marin-pêcheur, temps de pêche, pluriactivité) et le chiffre d'affaires. En revanche, les variables sociales ne contribuent que très faiblement à la construction des classes.

3.2.3.1. La classe 1 : des entreprises "typiques"

(à niveaux d'investissements et d'activité moyens)

Cette classe se caractérise au niveau des investissements par des personnes possédant deux embarcations et moteurs. Les embarcations sont de taille moyenne (10 à moins de 15 m) et les moteurs sont supérieurs à 45 cv. Les dépenses en engins et en filets de pêche sont aussi moyennes avec 10 000 à moins de 20 000 F par an et 84% des individus de cette classe possèdent un véhicule professionnel. Il n'existe néanmoins pas de transformation du poisson et aucune de ces personnes n'a investi dans un laboratoire de transformation.

La classe se compose à 66% par des pêcheurs professionnels fluviaux qui travaillent à temps plein. Le chiffre d'affaires est compris à 53% entre 100 et moins de 200 000 F. On aboutit à un taux de marge compris entre 0,5 et 0,75 pour les trois quarts des individus de la classe et à un taux de rentabilité³⁷ inférieur à 0,5.

Cette classe regroupe 37,5% des pêcheurs du Bas-Rhône, 36% de ceux de Gironde, 30,7% de ceux des Lacs Alpains et 25% des pêcheurs de Loire-Atlantique.

³⁶ Après avoir retiré les questionnaires ayant trop de « non réponse » parmi les variables actives, la population d'individus actifs est de 136.

se 2 : des entreprises "jeunes"

L'investissement est faible et à niveau d'activité moyen) ; et filets de pêche sont faibles. L'activité se fait à l'aide d'une embarcation d'une taille comprise entre 5 et moins de 10 m ayant coûté moins de 10 000 F et d'un moteur de moins de 15 cv. Ces pêcheurs possèdent un véhicule professionnel d'une valeur marchande faible. Par ailleurs, cette population se caractérise par la présence d'une chambre froide (44% des individus de la classe).

La contribution des poissons migrateurs hors civelle³⁷ au chiffre d'affaires est dominante pour 63% des individus de la classe. Ce chiffre d'affaires est compris pour 35% des pêcheurs de la classe entre 50 000 et moins de 100 000 F et pour 50% entre 100 000 et moins de 200 000 F. Le taux de rentabilité est pour 68% d'entre eux inférieur à 0,5. D'autre part, ces pêcheurs ne contractent pas d'emprunt sur leur activité de pêche (85% des individus de la classe).

Du point de vue social, on distingue une population ayant moins de cinq ans d'expérience dans la pêche professionnelle (54% des pêcheurs de la population totale qui ont cette modalité se retrouvent dans cette classe), d'un niveau d'étude BEP-CAP et ayant un enfant. On a donc le profil de personnes en début d'activité.

Cette classe est représentée par 46% des pêcheurs des Lacs Alpains, par 43% de ceux de Loire Bretagne, par 33% de ceux de Dordogne-Garonne et par 27% des pêcheurs de Gironde.

3.2.3.3. La classe 3 : des entreprises à influence maritime

La classe 3 est très particulière par le fait qu'elle est construite à 74% par des marins pêcheurs. On remarque ainsi qu'ils ont leurs propres caractéristiques au niveau de l'investissement et de l'activité.

Cette population est caractérisée par la présence d'une embarcation dont la valeur d'achat est forte (100 000 F et plus) et d'un moteur supérieur à 45 cv. Les achats d'engins et filets de pêche sont importants (20 000 F et plus par an). Il n'existe néanmoins pas de transformation.

L'activité est définie par un chiffre d'affaires élevé et des charges d'exploitation fortes. Les espèces migratrices contribuent majoritairement à ce chiffre d'affaires. Ces personnes n'hésitent pas à emprunter pour leur activité de pêche et sont en général sous le régime fiscal du Réel.

³⁷ La rentabilité d'exploitation est égale à : (excédent brut d'exploitation)/(chiffre d'affaires HT)

³⁸ Il s'agit d'un chiffre d'affaires composé à plus de 50% par des poissons migrateurs hors civelle.

On remarque enfin que cette classe rassemble plus de la moitié des pêcheurs de Loire-Atlantique. Ce résultat est logique puisque cette association regroupe 55% des marins pêcheurs présents dans les zones fluviales des cours d'eau.

3.2.3.4. La classe 4 : des entreprises "matures"

(à niveau d'investissements relativement fort et à niveau d'activité moyen)

Le niveau d'investissements de cette classe est très élevé par la présence de plus de 3 embarcations (de plus de 15 m) et moteurs (plus de 45 cv). Cette classe se caractérise aussi par la présence de véhicules professionnels coûteux (80 000 F et plus) et d'un local de pêche (72% des individus de la classe). Les coûts des achats d'engins et de filets de pêche sont moyens.

Contrairement aux autres classes, 36% des individus déclarent transformer le poisson. De même, cette population, composée à 59% de pêcheurs fluviaux à temps plein, utilise pour une grande partie, une aide au travail permanente³⁹ (36% des individus de la classe). Le chiffre d'affaires est composé majoritairement par la vente de "poissons sédentaires"⁴⁰.

Cette classe se distingue socialement par la présence d'une population de 50 ans et plus (50% des individus de la classe) ayant entre 10 et 29 ans d'expérience dans la pêche professionnelle et prévoyant leur succession (41% des individus de la classe).

La classe 4 regroupe 57% des pêcheurs de Loire Bretagne, 32% de ceux de Gironde et 25% des pêcheurs de Franche Comté.

3.2.3.5. La classe 5 : les "saisonniers"

Cette classe regroupe des individus ne pratiquant la pêche que de façon saisonnière, ne ciblant généralement qu'une espèce : la civelle (la contribution de cette espèce au chiffre d'affaires est forte pour 45% des individus de la classe). Ainsi, elle se caractérise par de très faibles investissements : une embarcation et moteur (voir aucun moteur pour 14% des personnes de la classe), pas de véhicule professionnel, etc.

³⁹ Présence de co-fermiers, de compagnons, d'aides de la famille.

⁴⁰ Sont réunis sous le terme « poissons sédentaires » les espèces suivantes : carnassiers, poissons blancs, friture.



tifs fluviaux (100% des individus de la classe) ayant de très activité de pêche occupent pour 58% d'entre eux moins de sous le régime fiscal du micro-forfait.

La classe 5 réunit 80% des pêcheurs de Charente Maritime, 56% de ceux de Dordogne-Garonne, 50% de ceux de Franche Comté et 41% des pêcheurs de l'Adour.

Globalement, on remarque que les pêcheurs d'une même association agréée sont éclatés dans plusieurs classes. Cette typologie a pour avantage de mettre en avant des niveaux d'investissements et d'activité différents et associés à des caractéristiques de pêcheurs.

Au terme de cette étude, plusieurs remarques peuvent être formulées afin de souligner l'importance de certaines caractéristiques ou de certains constats émanant du travail effectué.

Dans la première partie, qui n'avait pas la prétention d'être exhaustive mais de rappeler simplement le cadre réglementaire, administratif et professionnel dans lequel s'effectue cette activité de pêche professionnelle en eau douce, trois idées majeures apparaissent.

D'abord, il faut noter que la Loi de 1984 intervient pour clarifier un processus de distinction entre pêche de loisir, amateur, et pêche commerciale, professionnelle, entamé dès 1976 avec l'obligation d'adhésion à l'AMEXA pour les pêcheurs aux engins qui vivaient de leur pêche. Les critères de professionnalisme (adhésion à une association agréée, acquittement d'une taxe piscicole, possession d'un droit de pêche, et respect des règles nationales et locales en vigueur) et le droit exclusif de vendre le produit de sa pêche n'ont pas permis d'éviter l'érosion des effectifs. Alors que l'activité de pêche en eau douce est très ancienne et historiquement connue et reconnue, l'imprécision législative relative à sa définition -qui existait jusqu'à une période récente- a pénalisé la profession dans sa démarche d'identification.

Le décret de juin 1994 remplaçant l'obligation de l'inscription à l'AMEXA par le respect des 600 heures d'activité conduit à un mélange plus important des pêcheurs professionnels continentaux et des marins pêcheurs, sur le D.P.F. Des structures communes (par exemple la MSA) et des procédures communes (à l'image de la TVA agricole) poussent à l'intégration de la pêche professionnelle continentale au monde agricole. Dès lors on comprend l'importance de la pluri-activité et la proximité forte de l'agriculture, caractéristiques présentes tout au long du rapport et qui justifient les remarques formulées sur l'apport de la pêche professionnelle continentale au milieu rural.

Enfin, c'est un monde organisé en associations professionnelles locales (AAPPED) qui intègrent ainsi les spécificités imposées par la nature (morphologie des vallées, caractéristiques nautiques des rivières ou des plans d'eau, etc.). Les associations sont la réponse réaliste aux diversités des paysages français. Sur la base de l'adhésion volontaire, la CNAPPED assure une représentation nationale de ces diverses associations. La pêche professionnelle en eau douce est encadrée par de nombreux organismes publics (ministère de l'Agriculture et de la Pêche,

l Supérieur de la Pêche) et des structures locales de gestion apparente redondance des organismes " de tutelle" s'explique ; à la pêche professionnelle ; cette multiplicité a comme contre-partie les conflits d'intérêt avec les autres acteurs utilisateurs du DPF. Dès lors chaque organisme de tutelle tente d'apporter une réponse adéquate, souvent justifiée séparément, mais pas toujours cohérente avec les autres décisions prises par d'autres organismes. Ces situations de « cacophonie décisionnelle » rendent plus difficiles la gestion et l'élaboration des stratégies professionnelles.

Dans la deuxième partie relative à l'activité de la pêche professionnelle continentale au niveau national, les analyses ont visé essentiellement la dimension socio-démographique des pêcheurs professionnels, l'estimation de la production nationale et ses caractéristiques, l'exploitation des entreprises, et enfin les effets socio-économiques de la pêche professionnelle en eau douce sur les activités proches.

Après le constat d'une baisse du nombre des pêcheurs amateurs aux engins en eau douce et des pêcheurs professionnels en eau douce au cours des années 1970, et ce essentiellement liée à l'apparition de nouvelles contraintes, le dénombrement effectué lors de l'enquête menée dans le cadre de cette étude révèle l'existence d'environ 750 pêcheurs professionnels (dont 12% de compagnons), répartis inégalement selon les zones d'activité et principalement en Adour, Gironde, Loire, et Garonne-Dordogne-Charente.

Cette donnée démographique ne donne qu'une image imparfaite de la main d'œuvre travaillant « directement » dans ce secteur. L'aide familiale est omni-présente, estimée selon l'enquête à un apport de main d'œuvre de 25% supplémentaire ; ce chiffre peut sûrement être grossi tant les interviews et les autres travaux précédents soulignent son poids, en particulier le rôle des épouses. On retrouve ici une caractéristique du monde agricole, conchylicole et de la pêche maritime.

Dans la « carte d'identité sociale » du chef d'entreprise mise en place à partir de l'enquête effectuée, on retrouve cette dimension familiale marquée. Le célibat apparaît moins net dans le monde des pêcheurs professionnels continentaux qu'au niveau national. Cette carte révèle aussi un âge relativement élevé des pêcheurs professionnels continentaux, soulevant ainsi la délicate question de la succession.

is permet d'estimer, au niveau national, le chiffre d'affaires
 nnelles continentales à environ 95 millions de francs. Dans le
 ques apparaissent :

- une forte pluri-activité concernant 35-40% des pêcheurs professionnels (dont près de la moitié en partage avec l'agriculture),
- un faible intérêt accordé à la transformation des produits de la pêche,
- une commercialisation tournée essentiellement vers deux vecteurs, les mareyeurs-ramasseurs (environ la moitié du CA) et la vente directe (un tiers du CA).

La production est centrée essentiellement sur la civelle, suivie par la lamproie, l'anguille et l'alose. Le rôle fondamental de la pêche à la civelle fragilise évidemment la pêche professionnelle continentale, tant sur le plan de la ressource (input) que sur celui de la commercialisation.

Malgré la difficulté de dresser les comptes d'exploitation, eu égard aux régimes comptables et fiscaux généralement choisis par les pêcheurs professionnels et aux réticences éventuelles de transmission des données, l'analyse des postes comptables permet de bien éclairer la réalité des recettes et surtout des charges supportées par les entreprises de pêche. On retrouve d'ailleurs des structures de charges assez proches de celles connues dans les activités maritimes pour des navires à caractéristiques « similaires ».

L'analyse relative aux impacts économiques générés par la pêche professionnelle en eau douce sur les activités connexes, amont et aval, montre que la contribution des pêcheurs professionnels est beaucoup plus large que celle calculée stricto sensu. A divers degrés, la liaison est forte avec l'agriculture et le monde rural en général, pour lesquels la pêche professionnelle continentale apporte des suppléments de ressources. La contribution au secteur important du « tourisme vert » ne peut être négligée. Les implications directes dans les activités de fabrication d'engins et outils de pêche, de commercialisation, ou de restauration sont évidentes, même si l'étude ne les a pas quantifiées précisément. La pêche professionnelle d'eau douce illustre la notion d'économie de proximité, en renforçant les tissus socio-économiques locaux, et ce parfois dans certaines communes de façon déterminante.

La troisième partie traite justement des diversités de la pêche professionnelle continentale. Derrière l'analyse menée sur l'entreprise moyenne française, il existe bien évidemment des disparités importantes comme le suggèrent les paramètres de dispersion proposés dans l'étude. Bien appréhender la réalité nécessite donc une démarche complémentaire. A cette fin, nous avons retenu deux approches. La première, d'ordre « géo-professionnelle » s'appuie sur une analyse par Association professionnelle locale, qui permet de prendre en compte le fort déterminisme géographique au sens large (morphologie des zones, biologie des ressources, etc.) et la structure

licités. La deuxième approche, d'ordre économique, menée (le ACM), a montré que les investissements et les niveaux dans la recherche de typologie de la pêche professionnelle continentale. Elle permet de faire apparaître 5 types d'entreprises au-delà des « bassins professionnels » préalablement retenus. Le découpage obtenu propose des caractéristiques que l'approche « géo-professionnelle » ne mettait pas en évidence.

Derrière ces deux approches, c'est une partie des diversités de ce monde professionnel qui sont explicitées. Cette diversité induit des difficultés d'analyse de la pêche professionnelle, en particulier dans une étude d'ordre national, mais cette diversité est aussi une richesse pour la pêche professionnelle continentale, épousant ainsi la richesse des diversités des paysages français.

Au total, l'intérêt de la pêche professionnelle en eau douce va bien au-delà de sa propre activité générée. L'étude des effets économiques a suggéré que la pêche professionnelle interfère sur d'autres activités : agriculture, tourisme, mariage, restauration, etc. De plus, même si ces opérations sont actuellement encore en phase de démarrage et qu'elles s'inscrivent dans des positions « marketing » de niche commerciale, les démarches de transformation et de valorisation des produits locaux⁴¹, déjà entamées dans de nombreuses régions, ouvrent des nouvelles perspectives de développement jusqu'alors peu exploitées.

L'intérêt de la pêche professionnelle continentale est aussi social, de part les emplois créés, de part le rôle structurant qu'elle a au sein de la famille et de part sa contribution à l'emploi rural. Cette activité participe à l'équilibre du territoire national et évite la désertification des zones agricoles, objectif toujours recherché par les pouvoirs publics. Notons à cet effet que les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) inscrits dans la loi d'orientation agricole de 1999 relèvent de cette préoccupation double, c'est-à-dire de production d'un côté et de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire de l'autre : « A la production de biens alimentaires s'ajoutent désormais des actions concrètes en faveur de l'emploi, de la gestion de l'espace et de l'environnement »⁴². Le CTE est un outil nouveau qui complète d'autres dispositifs et peut s'appliquer à des démarches individuelles ou collectives. La pêche professionnelle continentale illustre bien les enjeux des nouvelles orientations données au monde agricole, les CTE pouvant alors être un moyen pour la profession d'être reconnue comme un acteur majeur dans la préservation de l'environnement et dans l'aménagement du territoire.

⁴¹ De nombreux produits nouveaux « transformés » ont été exposés lors des assises nationales, Thonon-les-Bains, novembre 1998.

⁴² BIMA (1999), magazine du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, n°1477, février

isque la pêche professionnelle, accusée parfois d'un certain
traditions halieutiques, professionnelles, gastronomiques, etc.
la réglementation oblige les pêcheurs professionnels à
maintenir des outils et des règles relevant du XVII-XIX^{ème} siècle (Ordonnance de Colbert) et ce
au regret de certains professionnels⁴³, mais à l'inverse, permet à cette activité d'entretenir une
dimension culturelle nécessaire au maintien des traditions et du faire valoir touristique.

La pêche professionnelle d'eau douce revêt aussi un intérêt scientifique, que ce soit sur le
plan de la collecte des données biologiques auxquelles participent les professionnels ou que ce
soit sur leur participation au suivi de la qualité du milieu. Enfin, la pêche professionnelle
continentale a aussi des implications environnementales (entretien des rivières, « veille
écologique », etc.) souvent oubliées. A cet effet, il est important de souligner la mise en place du
Suivi National de la Pêche aux Engins qui, au-delà des carnets de pêche fluviale instaurés en
1997-98, va permettre un suivi halieutique et par là-même provoquer une amélioration de la
gestion de la pêche continentale.

La pêche professionnelle continentale revêt un caractère artisanal, voire familial, qui
conduit souvent à une minimisation de cette activité. Mais, au-delà des résultats
macroéconomiques, n'oublions pas les contributions -tantôt explicites, tantôt secondaires- de la
pêche professionnelle en eau douce au tissu socio-économique de la Nation. A l'image de la
proto-industrialisation aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les pêcheurs professionnels continentaux
contribuent par leurs activités directes et indirectes à la croissance française.

⁴³ entretien avec Ph. Boisneau, Président de la CNAPPED.

^ OUVRAGES :

- ADAM G., ELIE P., 1993. Etude de la faune ichtyologique et de l'exploitation halieutique professionnelle du lac de Grand-Lieu, Loire-Atlantique. CEMAGREF et Ministère de l'Environnement.
- AND-GRESA, février 1985. Projet d'organisation collective des pêcheurs du bassin de la Loire - conclusions.
- BABIN D., 1991. Résultats de l'étude expresse 1989 : évolution du chiffre d'affaires et de la production des pêches professionnelles continentales françaises (Marins pêcheurs exclus), CEMAGREF de Bordeaux, Div. A.L.A., 4 p.
- BABIN D., 1992. Contribution à l'étude d'une ressource naturelle renouvelable : la pêche professionnelle en eau douce en France. Doctorat de l'Université de Haute Bretagne (Rennes 2).
- BONCOEUR J., décembre 1995. Calcul des emplois induits par les activités économiques liées à la rade de Brest : un exemple d'application de la méthode élémentaire de base, in Comparaison et Harmonisation des Méthodes d'Analyse des Effets Economiques Induits par la Pêche, Actes de l'Atelier de travail, Les Publications du Département d'Halieutique, ENSAR, n°16, Rennes, pp. 88-99.
- BOUGET D., VIENOT A., 1995. Traitement de l'information : statistiques et probabilité. Librairie Vuibert, Paris, 394 p.
- BRY X., 1996. Analyses factorielles multiples. Economica, Paris, 112 p.
- CASTELNAUD G., 1994. L'état de la pêche commerciale dans le système fluvio-estuarien de la Gironde, in IFREMER (coordinateur), Livre Blanc de l'estuaire de la Gironde, Agence de l'eau Adour-Garonne, pp. 58-67.
- CASTELNAUD G., BABIN D., décembre 1987. La pêche professionnelle aux filets et aux engins dans les eaux continentales françaises (1^{ère} partie : les bassins Seine, Loire-Allier, Vilaine), CEMAGREF Groupement de Bordeaux et Ministère de l'Environnement, 189 p.
- CASTELNAUD G., BABIN D., décembre 1990. La pêche professionnelle aux filets et aux engins dans les eaux continentales françaises (2^{ème} partie : les bassins Rhône-Saône-Doubs, Rhin, Somme, Charente, Garonne-Dordogne, Adour et les Lacs Alpains), CEMAGREF Groupement de Bordeaux et Ministère de l'Environnement, 141 p.
- CASTELNAUD G., BABIN D., 1992. La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France, enquête au fil de l'eau. CEMAGREF et Ministère de l'Environnement, n°5, Etude Ressource en eau.

- E D., GUCHAN A., ROCHARD E., septembre 1985. La
me partie : enquête socioprofessionnelle et propositions de
l'Environnement, 110 p.
- CASTELNAUD G., GUERAULT D., DESAUNAY Y., ELIE P., 1994. Production et abondance de la civelle en France au début des années 90, Bull. Fr. Pêche Piscic., pp. 263-287.
 - CEMAGREF, septembre 1985. La pêche des migrateurs en Gironde (analyse historique du XVIII siècle à nos jours, enquête socioprofessionnelle et propositions de gestion), résumé.
 - CHEDOZEAU E., septembre 1995. Etude des besoins de formations continues des pêcheurs professionnels continentaux en France. Mémoire de l'Université F. Rabelais à Chinon. Formation continue "Ingénierie des Milieux Aquatiques et des Corridors Fluviaux".
 - CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, avril 1996. La truite de mer en France pour l'année 1995.
 - CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE, avril 1996. Le saumon Atlantique en France en 1995.
 - CUENDE F.-X., 1997. Capture de poissons migrateurs par les pêcheurs professionnels fluviaux dans les bassins de l'Adour : campagne de pêche 1995-96, Rapport I.M.A. Sud Aquitaine, 17 p.
 - CUENDE F.-X., 1997. Enquête sur les pratiques et équipements en matière de manipulation et commercialisation des produits des pêches professionnelles du bassin de l'Adour, Rapport I.M.A. Sud Aquitaine, 12 p.
 - DELORS S., 1996. Analyse statistique des captures par pêche aux engins sur le bassin du Rhône pour la période 1988-1994, rapport de stage de fin d'études à la Direction générale du CSP pour l'obtention du Diplôme d'Agronomie Approfondie de l'ENSAR, Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, Paris, 55 p.
 - DEROO M., DUSSAIX A.-M., 1980. Pratique et analyse des enquêtes par sondage, Presses Universitaires de France, 302 p.
 - DROESBEKE J.J., FICHET B., TASSI P., 1987. Les sondages, Economica, Paris, 310p.
 - ESCOFIER B., PAGES J., 1990. Analyses factorielles simples et multiples : objectifs, méthodes et interprétation. 2^{ème} édition, Dunod, Paris, 266 p.
 - GAGNAIRE L., 1988. Rôle de la pêche française au Léman dans l'économie locale du Chablais, rapport Institut de Limnologie, Thonon-les-Bains, 93 p.
 - GOMEZ P.-Y., TENET V., avril 1998. Analyse de l'impact socio-économique de l'exploitation du lac d'Annecy comme zone de pêche - développement d'un système de simulation spécifique, XIème Contrat Plan Etat, région Rhône-Alpes, Programme Environnement, E.M. Lyon, 40 p.
 - GRAIS B., 1996. Méthodes statistiques, Dunod, Paris, 401 p.
 - GUERAULT D., DESAUNAY Y., GRELLIER P., BEILLOIS P., 1989. La pêcherie de civelle en Loire en 1987.
 - GUERAULT D., DESAUNAY Y., BEILLOIS P., 1987. L'exploitation de la civelle en Loire et en Vilaine : indices d'abondance et indicateurs halieutiques.



PDF
Complete

*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

s pêches professionnelles fluvio-estuariennes de l'Adour en
Association Agréée des Pêcheurs Professionnels du Bassin de
Commission des Poissons Migrateurs et des Estuaires, 18 p.

- JAVEAU C., 1990. L'enquête par questionnaire. Edition de l'université de Bruxelles, 4^{ème} éd. Revue, Bruxelles, 153 p.
- LEGAULT A., 1987. L'anguille dans le bassin de la Sèvre Niortaise. Les publications du Département d'Halieutique, n°6, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes.
- LINARD A., 1987. Les pêcheurs du lac de Grand-Lieu. Le Chasse Marée, n°21.

^ COLLOQUES :

- Colloque National sur les Parcs Régionaux et les Parcs Nationaux Français, 1975. Civelle. Bulletin d'Ecologie.
- Colloque organisé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, décembre 1993. Pour un retour des poissons migrateurs.
- Colloque de Roanne - Etudes Ligériennes, avril 1991. Poissons et pêches en Loire.
- Les Assises de la Pêche Professionnelle Continentale et Estuarienne, octobre 1996. Les entreprises de pêche professionnelle artisanales au service d'une gestion durable des ressources aquatiques, IMA, Libourne.
- Les Journées de la Pêche Professionnelle, novembre 1992. Lacs, rivières et estuaires. Environnement - Réglementation - Production.
- Les Rencontres Halieutiques - Rennes, 1992. Les eaux continentales françaises : une richesse à gérer. ENSAR Halieutique.
- Premières Assises Nationales des Pêcheurs Professionnels, octobre 1991. Lacs, rivières et estuaires. Profession : pêcheur, la tradition au bénéfice de l'avenir.



1. LE CADRE DE L'ACTIVITE DE PECHE PROFESSIONNELLE EN EAU DOUCE	7
1.1. EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	9
1.1.1. La loi pêche de 1984.....	9
1.1.2. La taxe piscicole et le droit de pêche.....	11
1.1.3. Le régime de protection sociale.....	12
1.1.4. Une fiscalité à mi-chemin du monde agricole.....	14
1.1.5. La mise aux normes sanitaires.....	15
1.2. ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, ADMINISTRATIONS ET STRUCTURES DE GESTION	17
1.2.1. Les représentants de la pêche professionnelle.....	17
1.2.2. Les Organismes Publics.....	20
1.2.3. Les structures de gestion.....	22
2. LES DONNEES NATIONALES DE LA PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE.....	25
2.1. Dénombrement de la population de pêcheurs professionnels en eau douce.	27
2.1.1. Évolution de la population de pêcheurs professionnels.	27
2.1.2. La population des pêcheurs professionnels continentaux en 1997.....	28
2.2. L'ENTREPRISE DE PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE.....	37
2.2.1. La "carte d'identité" du chef d'entreprise.....	38
2.2.2. L'activité de pêche	41
2.2.3. Les moyens de production	46
2.2.4. Les comptes d'exploitation moyens des entreprises	49
2.3. LES EFFETS ÉCONOMIQUES DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE SUR LES ACTIVITÉS PROCHES.....	52
2.3.1. La dynamique économique et sociale du milieu rural.....	53
2.3.2. Les résultats de l'enquête fournisseurs-clients.....	56
3. DIVERSITES DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE.....	59
3.1. approche régionale de la pêche professionnelle continentale par association professionnelle	61



PDF

Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

.....	61
miques.....	64
.....	71
3.2.1. Présentation et choix de l'outil statistique	71
3.2.2. Vers l'identification de cinq groupes comportementaux.....	73
3.2.3. Les résultats.....	74
CONCLUSIONé ..	78

Tableau 1 : le principe de la TVA appliqué à la pêche professionnelle en eau douce ...	15
Tableau 2 : Les associations interdépartementales et départementales de pêcheurs professionnels en eau douce en France	18
Tableau 3 : Dénombrement des pêcheurs professionnels continentaux en 1997	29
Tableau 4 : Caractérisation de la population des pêcheurs professionnels selon le niveau d'activité entre deux périodes : 1997 et 1986-89	36
Tableau 5 : Espèces recherchées par la pêche professionnelle continentale.....	41
Tableau 6 : Description de la réglementation sanitaire.....	43
Tableau 7 : Les immobilisations annexes dans les investissements.....	48
Tableau 8 : Articulation des différents postes de charge	49
Tableau 9 : Calcul des soldes intermédiaires de gestion moyens d'après les déclarations des pêcheurs professionnels continentaux en 1996.....	68
Tableau 10 : Description des modalités pour les variables actives	72
Tableau 11 : Description des modalités pour les variables illustratives	72

Graphique 1 : Taxes acquittées par les pêcheurs de loisir aux engins en France	27
Graphique 2 : Taxes acquittées par les pêcheurs professionnels en France.....	27
Graphique 3 : Répartition des pêcheurs professionnels continentaux selon leur adhésion aux A.A.D.P.P.E.D.	31
Graphique 4 : Répartition des pêcheurs professionnels continentaux selon leur droit de pêche en 1997	32
Graphique 5 : Comparaison des effectifs de pêcheurs professionnels entre 1986/89 et 1997 au sein des A.A.I.P.P.E.D. et des A.A.D.P.P.E.D.	33
Graphique 6 : Pyramide des âges.....	38
Graphique 7 : Niveau d'études des pêcheurs professionnels continentaux en 1997.....	40
Graphique 8 : Ancienneté dans la pêche professionnelle continentale en 1997.....	40
Graphique 9 : Composition du chiffre d'affaires moyen en France en 1996	42
Graphique 10 : Répartition des types de débouchés pour les principales espèces capturées par les pêcheurs professionnels continentaux en 1996	45
Graphique 11 : Répartition des régimes fiscaux en 1996	50
Graphique 12 : Structure moyenne des comptes d'exploitation en France en 1996	51
Graphique 13 : Structure moyenne des comptes d'exploitation pour les ligneurs de moins de 12 m en 1996.....	52
Graphique 14 : Pyramide des âges des pêcheurs professionnels continentaux	62
Graphique 15 : Les antécédents dans la pêche professionnelle continentale en 1997....	63
Graphique 16 : Les successions envisagées dans la pêche professionnelle	63
Graphique 17 : Composition du chiffre d'affaires par espèces	65
Graphique 18 : Poids de la transformation dans l'utilisation.....	66
Graphique 19 : Dotation en embarcations et moteurs en 1996	67
Graphique 20 : Investissements moyens en filets et engins de pêche en 1996	67
Graphique 21 : Structure moyenne des comptes moyens d'exploitation.....	70
Graphique 22 : Variables nominales actives sur le plan factoriel F1-F3	73

Figure 1 : Cadre statutaire des pêcheurs professionnels en eau douce	10
Figure 2 : Présentation des différentes limites administratives : l'exemple de l'estuaire de la Loire	13
Figure 3 : Répartition des associations agréées interdépartementales et départementales de pêcheurs professionnels en eau douce.....	19
Figure 4 : Effectifs de pêcheurs professionnels travaillant en zone sous réglementation fluviale selon les AAPPED en 1997	30
Figure 5 : Caractérisation des effectifs des APPED selon la présence d'une pluriactivité ou d'une activité de pêche à temps plein en 1997	36

Annexe n°1 : Méthodologie de l'enquête sur les pêcheurs professionnels continentaux

Annexe n°2 : L'analyse factorielle

Annexe n°3 : L'enquête fournisseurs-clients

Annexe n°4 :

a) Comparaison des effectifs de pêcheurs professionnels entre 1986/87 et 1997

b) Estimation des productions nationales selon les espèces

Annexe n°5 : L'économie touristique et lieux touristiques



1 - Le déroulement de l'étude

Cette étude socio-économique a été demandée par la C.N.A.P.P.E.D. (aidée financièrement par le Conseil Supérieur de la Pêche et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) au centre de recherche universitaire nantais, le LEN-CORRAIL (Centre d'Observation et de Recherche sur les Ressources Aquatiques et les Industries du Littoral). Elle s'est déroulée sur 10 mois (du 1^{er} novembre 1997 au 31 novembre 1998) en employant une personne à plein temps.

Les premiers temps de l'étude ont été consacrés à l'élaboration d'un questionnaire visant à recueillir les données socio-économiques nécessaires. Parallèlement, une série de rencontres a eu lieu avec des Présidents des Associations Agréées de Pêcheurs Professionnels en Eau Douce (A.A.P.P.E.D.) afin de présenter ce travail.

Une seconde étape a consisté à rencontrer un certain nombre de pêcheurs professionnels dans les différents bassins hydrographiques. L'échantillon a été établi avec l'aide de chaque Président des A.A.P.P.E.D. et a été fixé en fonction de différents critères :

- le statut professionnel (marin-pêcheur ou pêcheur professionnel fluvial) ;
- le temps de travail consacré à la pêche (temps plein ou pluriactivité) ;
- l'ancienneté dans la pêche ;
- la volonté de coopérer à ce genre de démarche ;
- la présence de caractéristiques propres (valorisation particulière des poissons par exemple).

Cette méthode a permis d'interroger des professionnels aux caractéristiques proches de la population de pêcheurs. Au final, 88 pêcheurs professionnels ont été rencontrés, soit environ 14% de la population totale de pêcheurs professionnels en eau douce.

Par ailleurs, un envoi postal a été mis en place pour combler un manque possible de représentativité de ces pêcheurs par rapport à la population totale. Une relance téléphonique systématique a été opérée quelques semaines après cet envoi postal. Ainsi, tous les pêcheurs professionnels de France ont eu la possibilité de participer à l'enquête.

1997 de 606 individus, nous avons rencontré 88 et nous avons reçu 92 questionnaires (on peut y ajouter heurs des AAPPED de Gironde, de Loire-Atlantique et des Lacs alpins). Cela nous permis de connaître l'activité de 180 pêcheurs, soit un taux de sondage de 30%. Si l'on se réfère au recensement fait dans le paragraphe 2.1.2, on remarque que la population totale d'entreprises de pêche est de 650 (en ôtant les 87 compagnons). Nous avons donc écarté trois AAPPED de l'enquête : Seine, Rhin et Rhône-Saône. Ce fait s'explique pour les deux premières par un nombre d'adhérents trop faible (Seine : 5 et Rhin : 8¹) ; et pour la dernière par un taux de retour dérisoire et un refus de participation de l'association.

Parallèlement à ce travail et grâce aux réponses apportées, des questionnaires ont été aussi envoyés aux principaux clients et fournisseurs travaillant avec la profession Les informations recueillies ont permis de montrer l'impact de la pêche professionnelle sur des activités telles que la restauration, le mareyage ou la fabrication de filets et d'engins de pêche (Cf. Annexe 2).

2 ï La stratification

Malgré des contraintes temporelles et financières, nous avons essayé de recueillir les informations auprès de toute la population de pêcheurs professionnels en eau douce. Ainsi, comme nous l'avons indiqué précédemment, un échantillon de personnes a été constitué dans un premier temps en fonction de la situation géographique (entretien sur le terrain), puis dans un second temps en recevant les réponses de l'envoi postal.

Ayant reçu 30% de réponses, une question intervient : quelle est la représentativité de ces pêcheurs par rapport à la population totale ?

Cette question amène donc le problème de l'erreur aléatoire. Le calcul de cette erreur est important car le risque de biais d'échantillonnage dans les enquêtes sur site peut être élevé.

¹ Il faut noter que sur les 8 personnes recensées dans le Rhin, une seule (voire deux) a réellement un caractère d'entreprises (production et commercialisation). Les 6 autres sont représentées par des personnes âgées qui pratiquent la pêche plus par tradition que par nécessité.

pour définir la représentativité de l'échantillon obtenu. Le souci d'amélioration des estimations obtenues à partir

Ainsi, cette "stratification consiste à diviser la population en groupes homogènes, appelés strate ; et à tirer indépendamment un échantillon aléatoire dans chaque strate"²..

Cette technique de sondage comporte plusieurs étapes :

- déterminer une variable de contrôle ;
- constituer les strates ;
- établir un taux de sondage ;
- construire l'échantillon.

2.1. Les variables de contrôle

Parmi toutes les variables accessibles avant l'enquête et en rapport avec la population étudiée, la variable de contrôle correspond à celle dont la corrélation est la plus élevée avec la variable d'intérêt.

Dans le cas de cette étude, le chiffre d'affaires peut correspondre à la variable d'intérêt en tant que bon indicateur du poids économique d'une entreprise.

Par ailleurs, le choix des variables est réduit et se limite : à la zone géographique (bassins hydrographiques), aux AAPP, au temps de travail consacré à la pêche, aux taxes piscicoles et au statut professionnel (pêcheurs professionnels en eau douce ou marins-pêcheurs). Ainsi, nous avons retenu comme variables de contrôle, le profil professionnel des pêcheurs et leur adhésion aux AAPPED, puisqu'elles représentent les variables ayant le plus de corrélation avec le chiffre d'affaires des entreprises de pêche.

2.2. La mise en place des strates

Il s'agit de découper la population ou "univers" en H classes appelées strates qui :

- recouvrent intégralement l'univers ;
- sont mutuellement exclusives (c'est à dire ne possèdent aucun élément commun) ;

² GRAIS B., 1996. Méthodes statistiques, Dunod, Paris, 401 p.

chaque unité de l'univers, on puisse dire si elle appartient

Il est possible de stratifier la population à plusieurs degrés en utilisant plusieurs variables de contrôle. Cette technique permet d'améliorer la représentativité de l'échantillon mais elle oblige aussi à interroger un nombre plus important d'individus.

Statut professionnel	AAPP	Stratification à deux niveaux
Marins-pêcheurs	Adour Garonne Gironde Loire Amont et Cours d'eau Bretons Loire-Atlantique Franche-Comté Haut-Rhône Bas-Rhône Seine Rhin	
Pêcheurs professionnels en eau douce	Adour Garonne Gironde Loire Amont et Cours d'eau Breton Loire-Atlantique Franche-Comté Haut-Rhône Bas-Rhône Seine Rhin	

2.3. Le retour des questionnaires et le calcul de l'erreur aléatoire

La détermination de la population dans chaque strate se base dans un premier temps sur les réponses obtenues. Puis, le calcul de l'erreur aléatoire permet de vérifier la représentativité de l'échantillon de chaque strate.

On cherche à estimer une proportion P caractéristique de la population par un estimateur p observé dans l'échantillon³. En l'absence d'information sur la véritable proportion à estimer,

³ On suppose donc que les comportements des individus n'ayant pas répondu sont supposés correspondre aux comportements des répondants.

orsque P est égal à ½. Pour un niveau de confiance de
espond une précision en pourcentage (ea)⁴ de :

$$ea = U \sqrt{\frac{(N - n)}{(N - 1)} \times \frac{P(1 - P)}{n}}$$

avec N : la taille de la population ;

n : la taille de l'échantillon ;

U = 1,96 pour un seuil de confiance de 5% ;

P = 0,5 : proportion estimée sans biais ;

ea : erreur aléatoire.

Taux de réponse et erreur aléatoire à l'enquête socio-économique des pêches professionnelles continentales

		Nombre de questionnaires traités	Population recensée	Taux de réponse	ea
Marins-pêcheurs	Adour	13	59	22%	24%
	Bas-Rhône	2	2	100%	0%
	Dordogne-Garonne- Charente		0		
	Franche-Comté		0		
	Gironde	6	21	29%	35%
	Lacs Alps		0		
	Loire-Atlantique	23	104	22%	18%
	Loire-Bretagne		0		
Pêcheurs professionnels en eau douce	Adour	35	104	34%	14%
	Bas-Rhône	7	11	64%	23%
	Dordogne-Garonne- Charente	18	70	26%	20%
	Franche-Comté	10	10	100%	0%
	Gironde	24	81	30%	17%
	Lacs Alps	13	62	21%	24%
	Loire-Atlantique	21	49	43%	16%
	Loire-Bretagne	8	33	24%	31%
	Total	180	606	30%	

Source : LEN-CORRAIL - 1998

Le calcul de l'erreur aléatoire montre des taux forts et donc un biais important (l'échantillon de réponses perd de son caractère aléatoire). Ce problème est lié de façon évidente au nombre de "non-réponses" puisque le taux de retour est de 30%. Mais il est également le résultat de la stratification utilisée. En effet, le fait d'utiliser deux degrés de stratification oblige à interroger plus de personnes.

⁴ DEROO M., DUSSAIX A.M. (1980) "Pratique et analyses des enquêtes par sondage", Presse Universitaires de France, pp 64 à 67).

illantes permet de corriger la structure de l'échantillon aux "non-réponses". En utilisant les variables de s des individus présentant les mêmes caractéristiques de contrôle d'un coefficient de pondération qui compense les individus défaillants.

Ce procédé ne peut conduire en toute certitude à des estimations exemptes de biais. "Pour qu'il n'y ait pas de biais, il faudrait, en effet, que dans chaque strate la moyenne de la variable étudiée soit la même pour la sous-population des individus ayant répondu et pour la sous-population de ceux qui n'ont pas répondu. Autrement dit, il faudrait que, dans chaque strate, il y ait indépendance entre la variable étudiée et l'attitude à l'égard de l'enquête. Généralement, on peut rien affirmer à cet égard".⁵

3 - Le questionnaire

L'enquête est orientée par un questionnaire mis en place afin d'obtenir des informations sur différents thèmes :

- ↳ la situation sociale et administrative du pêcheur ;
- ↳ l'activité : dotations factorielles, production, transformation ;
- ↳ la commercialisation du poisson ;
- ↳ le compte d'exploitation et autres informations comptables.

La difficulté dans l'élaboration de ce questionnaire a été d'harmoniser les différences régionales et professionnelles.

⁵ GRAIS B., 1996. Méthodes statistiques, Dunod, Paris, p.318.



NOM :
PRENOM :

Année de naissance : é é é é é é é é

Situation familiale : ☐ Marié(e) ou Concubin(e) ☐ Célibataire ☐ Autre

Combien avez-vous d'enfants ? é é .

3) Avez-vous déjà envisagé votre succession ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, comment se présente-t-elle ? ☐ Indéterminée ou incertaine ☐ Assurée ou très probable

Si vous connaissez votre successeur, quel est son lien avec vous ? ☐ Enfant ☐ Famille ☐ Autre

2) Depuis quelle année êtes-vous Pêcheur Professionnel ? é é é é é é é
Avant d'être Pêcheur Professionnel, exerciez-vous une autre activité professionnelle ? ☐ Oui
☐ Non
Si OUI, quelle était cette activité ?
Avez-vous exercé la pêche de façon non professionnelle ? ☐ Pêcheur de loisir aux lignes
☐ Pêcheur de loisir aux engins et filets

ON ET COMMERCIALISATION :

le 1er janvier 1996 et le 31 décembre 1996 (toutes zones de

Espèces prédominantes	Poids pêché (en kilo)	Tendance de la production par rapport aux années précédentes*	Prix moyen de vente pour l'année 1996 (en FF au kilo)	Tendance de ces prix par rapport aux années précédentes*
<i>Exemple : Omble Chevalier</i>	600	-	80	+
1-				
2-				
3-				
4-				
5-				
6-				
7-				

* + : meilleure

= : identique

- : moins bonne

2) Pratiquez-vous la transformation des poissons que vous pêchez ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, quelle méthode de transformation utilisez-vous ?

ESPECES	METHODE

Quelle part du Chiffre d'affaires Total représente cette production ? é é é é %

3) Quels circuits de commercialisation utilisez-vous ? (à exprimer en pourcentage, à 5% près)

Espèces prédominantes	Mareyeurs	Poissonniers	Restaurants	Marchés	Alevinage	Particuliers	Export
<i>Exemple : Omble Chevalier</i>	50%		20%	20%		10%	
1-							
2-							
3-							
4-							
5-							
6-							
7-							

votre(ou vos) embarcation(s) et de votre (ou vos)

Type d'embarcation (ou nom usuel)	Longueur (en mètres)	Année d'achat	Type d'acquisition		Prix d'achat Hors Taxes
			Neuf	Occasion	
Exemple : Plate bois	6	1986		×	8 000 F
Type de moteur (marque)	Puissance (en cv)	Année d'achat	Type d'acquisition		Prix d'achat Hors Taxes
Exemple : Yamaha	9,9	1997	×		18 000 F

2) Disposez-vous d'un local spécifique pour votre travail ?

☐ Oui
 ☐ Non

Si OUI, quelle est sa surface ?

é é é é .m²
 année : é é é é é .

Quel a été son Prix d'Achat (terrain + construction) ?

é é é é é é é é é ... F

3) Quel type d'installation possédez-vous ? (ex. chambre froide, congélateur, vivier, laboratoire de transformation ...)

Type d'installation	Année d'achat	Prix d'achat	Temps d'utilisation (nombre de mois par an)

4) Disposez-vous d'un véhicule spécifique pour votre travail ?

☐ Oui
 ☐ Non

Si OUI, quel a été son Coût d'Achat Hors Taxes : é é é é é é é é é é . F
 son année d'achat : é é é , sa puissance : é CV, son type d'acquisition :

☐ Neuf
 ☐ Occasion

z-vous ?

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

	reserve d'engins et filets achetés	Prix achat HT de l'unité	Nombre actuel et en réserve d'engins et filets de fabrication personnelle	Prix de revient s'il s'agit de votre fabrication	Nombre moyen acheté ou fabriqué par an
Nasse à perches					
Nasses à écrevisses					
Filet type tramail (lotte)					
Filet type araignée ou filet droit (omble, perche, friture...)					
Grand Pic ou filet dérivant					
Monte					
Mirandalier					
Autres :					

- 6) Vous faites-vous aider dans votre travail ? ☐ De façon permanente ☐ Occasionnellement
☐ Jamais

Si une ou plusieurs personnes vous aident, quelles sont les conditions de cette collaboration ?

PERSONNEL	Unité de main d'œuvre *	STATUT					LIEN FAMILIAL			
		Cofermier	Compagnon	Aide	Marin	Entre aide	Conjoint	Enfant	Famille	Hors Famille
Exemple	1/2	×								×
Personne 1										
Personne 2										

* 1 = plein temps ; 1/2 = mi temps par exemple

VI - GESTION :

- 1) Tenez-vous une COMPTABILITE de votre pêche ? ☐ Oui ☐ Non
2) Quel est votre REGIME FISCAL ? ☐ Micro BIC ☐ Forfait ☐ Réel simplifié
☐ Réel

- 3) Êtes-vous inscrit dans un CENTRE DE GESTION ? ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, quelle est sa nature ? ☐ Groupement Coopératif
☐ Centre de Gestion Agréé
☐ Cabinet d'Expertise Comptable

Quel est son nom ?

- 4) Avez-vous contracté un emprunt remboursable actuellement ? ☐ Oui
☐ Non

Si OUI, quel est le montant total emprunté ? é é é é é é é é

En quelle année : é é é é . sa durée : é é é ans à quel taux : é é é .. %

CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL en 1996 ?

6) Quelle est la part du Chiffre d'affaires de votre activité de pêche qui vous sert à réinvestir ?
é é é ..%

7) Quelles ont été vos CHARGES de l'année 1996 ?

TYPES DE CHARGES	CHARGES ENTRAÎNÉES PAR TOUTES VOS ACTIVITÉS DE PÊCHE CONFONDUES
Cotisations sociales personnelles (MSA ou ENIM)	
Cotisations professionnelles + Taxes piscicoles	
Droits de pêche (licences, locations)	
<i>Si vous avez des salariés,</i> Salaires bruts + Cotisations sociales versés	
Entretien des bateaux + moteur (achats d'hélices, réparations, révisions, etc.)	
Entretien du matériel de pêche (achats de câbles, de cordage, d'huile, etc.)	
Entretien des locaux et véhicules	
Carburant + huile bateau	
Carburant + huile véhicule professionnel (si consommation inconnue alors en km parcourus)	
Electricité, eau, téléphone utilisés dans le cadre professionnel	
Impôts	
Assurance (individuelle, bateaux et véhicule)	
Emballages (caisses, poches), ingrédients (transf.)	
Divers (vêtements de travail, vignettes auto, location de pontons, etc.)	



PDF

Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

quelques fournisseurs et clients qui travaillent avec vous
(facultatif) ?

Fournisseurs (en embarcations, en moteurs, en engins et filets, en cordages, en emballages ou caisses ou en installations)	Ville
Clients (restaurants, mareyeurs, poissonniers, alevinage, autres)	Ville

(les réponses permettront de déterminer l'importance économique des pêcheurs professionnels pour ces personnes à travers un questionnaire client ou fournisseur)

9) Avez-vous des remarques à formuler sur ce questionnaire ou, plus généralement, sur l'étude socio-économique en train de se réaliser ?

.....

.....

.....

LYSE FACTORIELLE

Histogramme des 45 premières valeurs propres

NUMERO	VALEUR PROPRE	POURCENT .	POURCENT . CUMULE	
1	0.3563	13.46	13.46	*****
2	0.1678	6.34	19.80	*****
3	0.1596	6.03	25.83	*****
4	0.1450	5.48	31.31	*****
5	0.1314	4.97	36.27	*****
6	0.1208	4.56	40.84	*****
7	0.1105	4.17	45.01	*****
8	0.1049	3.96	48.98	*****
9	0.0910	3.44	52.41	*****
10	0.0866	3.27	55.68	*****
11	0.0794	3.00	58.68	*****
12	0.0759	2.87	61.55	*****
13	0.0749	2.83	64.38	*****
14	0.0673	2.54	66.92	*****
15	0.0658	2.49	69.41	*****
16	0.0597	2.26	71.66	*****
17	0.0567	2.14	73.81	*****
18	0.0510	1.93	75.73	*****
19	0.0488	1.84	77.58	*****
20	0.0475	1.79	79.37	*****
21	0.0452	1.71	81.08	*****
22	0.0437	1.65	82.73	*****
23	0.0411	1.55	84.28	*****
24	0.0381	1.44	85.72	*****
25	0.0375	1.42	87.14	*****
26	0.0330	1.25	88.38	*****
27	0.0312	1.18	89.56	*****
28	0.0284	1.07	90.63	*****
29	0.0274	1.04	91.67	*****
30	0.0244	0.92	92.59	*****
31	0.0230	0.87	93.46	*****
32	0.0211	0.80	94.26	*****
33	0.0202	0.76	95.02	*****
34	0.0178	0.67	95.70	*****
35	0.0172	0.65	96.35	*****
36	0.0166	0.63	96.97	*****
37	0.0145	0.55	97.52	*****
38	0.0144	0.55	98.07	*****
39	0.0117	0.44	98.51	***
40	0.0103	0.39	98.90	***
41	0.0090	0.34	99.23	***
42	0.0067	0.25	99.49	**
43	0.0060	0.23	99.72	**
44	0.0047	0.18	99.89	**
45	0.0028	0.11	100.00	*

Source : établi sous SPAD3 dâpres les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

Variables actives sur le plan factoriel F1-F2

Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

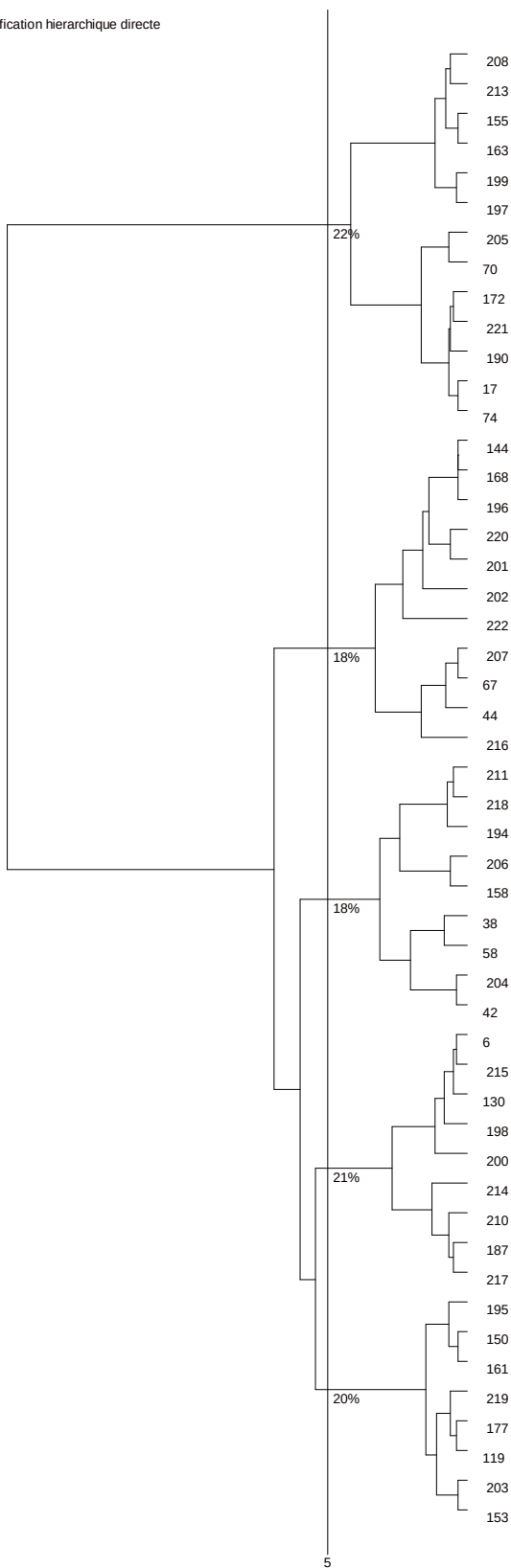
Variables actives sur le plan factoriel F1-F3

Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

CLASSE DES INDIVIDUS

Dendogramme

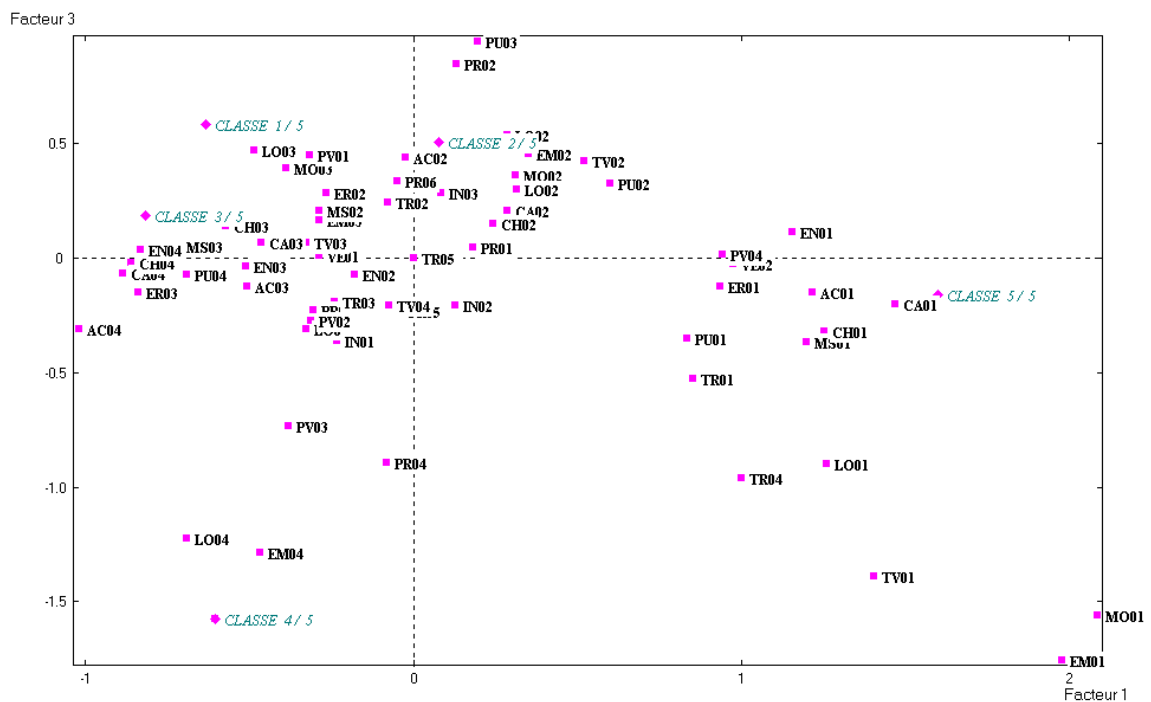
Classification hiérarchique directe



Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

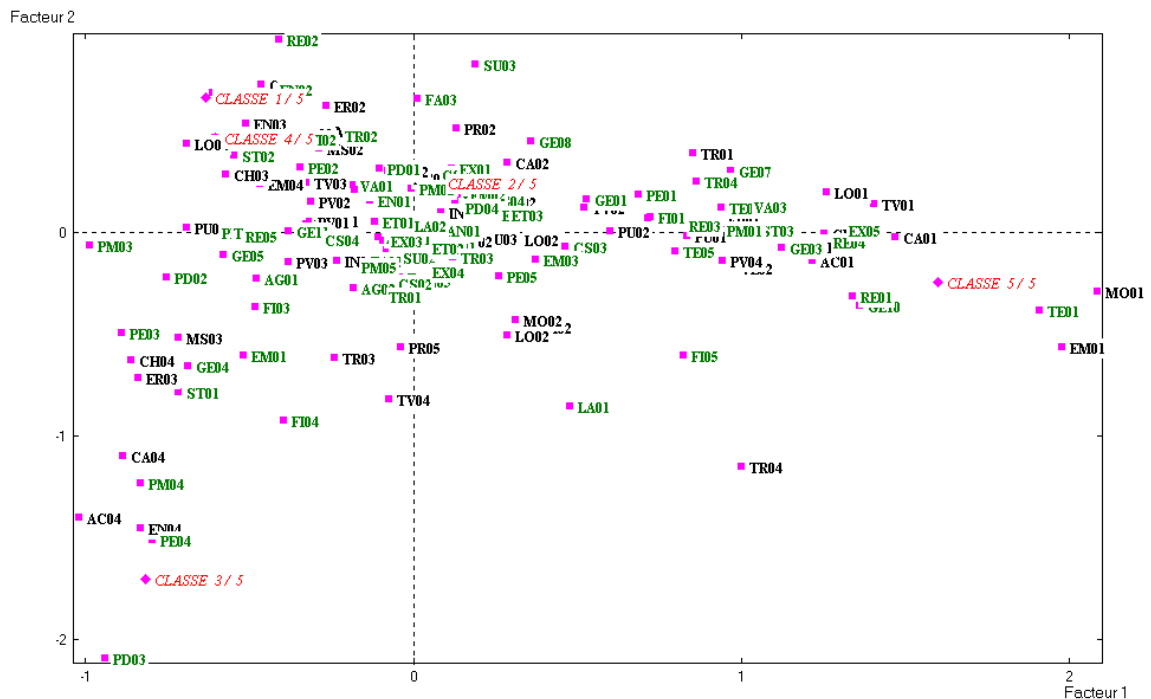
LOGIE DES INDIVIDUS

variables nominales actives sur les axes 1 et 3



Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL

Classification à partir des variables nominales actives et illustratives sur les axes 1 et 3



Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL



Le professionnelle continentale en 1996

Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features

			Classe 2	
			Poids dans la classe*	Poids dans la classe
Investissements	De 10 à moins de 15 m	81%	1 embarcation	71%
	De 10000 à moins de 50000 F	81%	De 5 à moins de 10 m	76%
	2 moteurs	63%	Moins de 10000 F	50%
	45 cv et plus	97%	1 moteur	88%
	De 10000 à moins de 50000 F	84%	Moins de 15 cv	50%
	Véhicule prof.	66%	Moins de 10000 F	32%
	Moins de 40000 F	84%	Véhicule prof.	88%
Activité	Pas de laboratoire	50%	Moins de 40000 F	44%
	Professionnels fluviaux	100%	Chambre froide	44%
	Temps plein	66%	Contrib poissons migrateurs hors civelle au CA	15%
	Aide au travail occasionnelle	88%	Professionnels fluviaux	56%
	Régime fiscal : forfait	44%	Régime fiscal : forfait	50%
	CA : de 100000 à moins de 200000 F	59%	CA : de 100000 à moins de 200000 F	50%
	ENG : 10000 à moins de 20000 F	53%	ENG : de 5000 à moins de 10000 F	53%
Informations complémentaires : variables sociales et géographiques	Sans diplôme	47%	Moins de 5 ans d'expérience dans la pêche prof.	21%
	Gironde	56%	1 enfant	21%
	Bas-Rhône	25%	Niveau BEP-CAP	56%
	Loire Atlantique	9%	Lacs Alpains	18%
	Lacs Alpains	25%	Loire Bretagne	9%
		13%	Dordogne	9%
			Gironde	18%
Classe3			Classe 4	
			Modalités	Poids dans la classe
Investissements	1 embarcation	74%	3 embarcations	73%
	De 5 à moins de 10 m	79%	15 m et plus	95%
	100000 F et plus	58%	De 10000 à moins de 50000 F	50%
	1 moteur	84%	3 moteurs	73%
	45 cv et plus	79%	45 cv et plus	82%
	100000 F et plus	32%	De 50000 à moins 100000 F	32%
			Véhicule prof	82%
Activité	Marins-pêcheurs	74%	80000 F et plus	32%
	Régime fiscal : réel simplifié	37%	Local de pêche	73%
	CA : 200000 et plus	95%	Professionnels fluviaux	59%
	ACE : 300000 et plus	63%	Aide à la pêche permanente	36%
	ENG : 20000 F et plus	58%	Transformation du poisson	36%
	Emprunt dans la pêche	68%	Contribution d'espèces sédentaires au CA	23%
	Montant de l'emprunt sup à 200000 F	32%	Régime fiscal : forfait	50%
Informations complémentaires : variables sociales et géographiques	Succession non prévue	95%	ENG : de 10000 à moins de 20000 F	41%
	Niveau BEP-CAP	68%	ACE : de 15000 à moins de 30000 F	50%
	2 enfants	58%	Age : 50 ans et plus	50%
	Loire-Atlantique	84%	De 10 à 29 ans d'expérience	73%
			Succession prévue	41%
			Loire Bretagne	18%
			Gironde	32%
Classe 5			Source : établi sous SPAD3 d'après les données de l'enquête nationale - LEN-CORRAIL	
			* Poids des individus dans la classe ayant la modalité x	
Investissements	1 embarcation	62%		
	Moins de 5 m	34%		
	Moins de 10000 F	72%		
	1 moteur	72%		
	Moins de 15 cv	66%		
	Moins de 10000 F	55%		
	Pas de véhicule prof	55%		
Activité	Pas de local de pêche	72%		
	Pluriactifs fluviaux	100%		
	Régime fiscal : micro-forfait	52%		
	MSA : moins de 10000 F	90%		
	ACE : moins de 8000 F	86%		
	ER : moins de 5000 F	97%		
	ENG : moins de 5000 F	83%		
Informations complémentaires : variables sociales et géographiques	CH : moins de 5000 F	72%		
	Pas d'emprunt	93%		
	Contribution de la civelle	45%		
	Age : 50 ans et plus	59%		
	Plus de 2 enfants	41%		
	Adour	48%		
	Charente Maritime	14%		
	Dordogne-Garonne	17%		
	Franche Comté	14%		

METHODOLOGIQUE SUR LES EFFETS INDUITS

1 - L'impact économique du projet

La méthode des effets est apparue en France au cours des années 1970. D'abord liée à la notion de projet, elle est devenue un outil adaptable à l'analyse d'une filière. Dans le cas d'un projet de développement, la méthode des effets tente d'évaluer ce qu'apporte ce projet à la richesse nationale, en termes de valeur ajoutée et d'emplois. La méthode des effets est basée sur l'impact économique du projet.

D'autre part, la mesure des effets est relativement simple si l'on s'en tient à l'impact primaire direct. La complexité naît de l'intégration au calcul des retombées indirectes.

Les effets économiques induits de la pêche professionnelle en eau douce ressortent des différentes dépenses effectuées en vue de pratiquer leur activité (consommations indirectes et investissements productifs) mais aussi de l'ensemble des dépenses réalisées en temps que ménage (consommation finale).

2 - Les limites de l'étude

Deux méthodes sont généralement employées dans l'estimation des effets induits, à savoir :

- la méthode des effets : cette méthode consiste en une remontée de chaîne de valeur ajoutée (de fournisseurs en fournisseurs). Les critères de mesure sont donc la valeur ajoutée mais aussi l'excédent brut d'exploitation et les effectifs. Un coefficient d'activité est calculé par le rapport du chiffre d'affaires généré par l'activité considérée sur le chiffre d'affaires de l'entreprise en amont ou aval de celle-ci ;
- La méthode de la base : cette méthode sert à déterminer les emplois induits (indirects, techniquement liés et induits, liés à la consommation finale des ménages) par l'activité considérée. Elle fait appel à la mise en place d'un coefficient d'induction.

lourde charge de travail. Il faut être en mesure, dans une
fectifs de la pêche professionnelles et de déterminer les
soldes intermédiaires de gestion (valeur ajoutée et excédent brut d'exploitation). Ce travail a
été développé précédemment. Puis, dans une seconde étape, il faut obtenir ces mêmes
informations pour les activités se situant en amont et en aval de cette activité.

Afin de mettre en place ce second point, des questionnaires⁶ ont été envoyés aux principaux
fournisseurs et clients des pêcheurs professionnels en eau douce. Trois activités ont été prises
en considération en raison de leur importance et d'une plus facile identification : les fabricants
d'engins et de filets de pêche, les mareyeurs-grossistes et les restaurants.

L'identification de la population s'est faite à partir du questionnaire destiné aux pêcheurs
professionnels où il a été demandé à chacun le nom et l'adresse de leurs principaux clients et
fournisseurs. Malgré une certaine réticence de quelques pêcheurs, un listing a pu être établi.

Bilan de l'enquête fournisseurs/clients

	Nombre d'entreprises recensées	Nombre d'entreprises enquêtées	Taux de réponse
Fabricants d'engins et de filets de pêche	16	11	25%
Mareyeurs-grossistes	39	39	15%
Restaurants	52	52	17%

Source : LEN-CORRAIL - 1998

Une faiblesse dans les taux de retour et dans la qualité de certaines réponses ne permet pas de
mettre en application les méthodes des effets induits citées précédemment. Néanmoins, le
traitement des questionnaires a permis de dégager des informations intéressantes sur le
comportement et les souhaits de ces entreprises.

QUESTIONNAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE

⁶ Cf. Questionnaires destinés aux fabricants d'engins et de filets de pêche, aux mareyeurs-grossistes et aux restaurants en Annexes.

PECHE PROFESSIONNELLE CONTINENTALE

(de fabrication et fourniture de matériels de
pêche)

A. FILETS ET ENGINS FLUVIAUX

1) Fabriquez-vous des engins et des filets destinés à la pêche en rivière ? oui ☐ non ☐

2) Si oui, quels types d'engins et filets fabriquez-vous ?

- | | |
|---|---|
| ☐ Nasses anguillères | ☐ Filets type senne |
| ☐ Nasses à lamproies | ☐ Eperviers |
| ☐ Nasses à crevettes | ☐ Carrelets |
| ☐ Bosselles | ☐ Tamis à civelles |
| ☐ Verveux | ☐ Matériels à drossage |
| ☐ Filets type araignée | ☐ Autres, précisez : |
| ☐ Filets type tramail | |

3) Parmi les engins et filets cités ci-dessus, lesquels vous sont les plus demandés ?

1-

2-

3-

4) Quelle part occupe la vente des engins et filets de rivière dans votre chiffre d'affaires total ?

é é é é %

B. VOS CLIENTS : LES PECHEURS PROFESSIONNELS CONTINENTAUX

5) Connaissez-vous le statut de vos clients (professionnels fluviaux, marins-pêcheurs, pêcheurs amateurs, autre) ? oui ☐ non ☐

Si non, veuillez vous reporter au paragraphe C

6) Combien de pêcheurs professionnels fluviaux comptez-vous parmi vos clients ?

- ☐ Moins de 5 ☐ de 5 à moins de 11 ☐ de 11 à moins de 49 ☐ Plus de 50

7) Les achats de ces pêcheurs professionnels fluviaux portent majoritairement sur :

- ☐ des engins et des filets prêts à l'emploi
☐ des fournitures (nappes, cordage, flotteurs...)

8) Quelle part approximative représente cette clientèle de pêcheurs professionnels fluviaux dans votre chiffre d'affaires total ? é é é é %

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

7) Combien avez-vous d'employés ?

- ☐ Moins de 5 ☐ de 5 à moins de 11 ☐ de 11 à moins de 49 ☐ Plus de 50

8) Quel a été votre chiffre d'affaires en 1996 ?

- ☐ Moins de 5 MF ☐ de 5 à moins de 20 MF ☐ de 20 à moins de 35 MF ☐ Plus de 35 MF

9) Quel a été l'Excédent Brut d'Exploitation pour l'année 1996 ? é é é é é MF

**CAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE
PÊCHE PROFESSIONNELLE
CONTINENTALE
(marcheurs-grossistes, poissonnerie)**

A. POISSONS D'EAU DOUCE

1) Quelles espèces de poissons d'eau douce achetez-vous ?

- | | |
|--|--|
| ☐ Civelle | ☐ Anguille |
| ☐ Alose | ☐ Lamproie |
| ☐ Mulet | ☐ Truite de mer |
| ☐ Truite | ☐ Omble |
| ☐ Corégone | ☐ Carnassiers (brochet, sandre, perche ...) |
| ☐ Poissons blancs (carpe, gardon, brème) | ☐ Friture (ablette, goujon, petit gardon ...) |
| ☐ Saumon | ☐ Crevette blanche |
| ☐ Autres, précisez : | |

2) Quel travail effectuez-vous sur ces poissons ?

- | | |
|--|--------------------------|
| - opérations de tri | ☐ |
| - allotissement et conditionnement des achats | ☐ |
| - diverses présentations (sans tête, en tranche, en filet...) ☐ | |
| - congélation | ☐ |
| - fumaison | ☐ |
| - plats préparés | ☐ |

3) Quelle est l'origine de ces poissons d'eau douce (part en % sur les quantités totales de poissons d'eau douce achetés) ?

- | | | |
|-----------------|----------|---------------------------|
| - régionale | é é é .% | Précisez :é é |
| - française | é é é .% | Précisez : |
| - d'autres pays | é é é .% | Précisez : |

B. POISSONS D'EAU DOUCE DE LA RÉGION

4) Combien de pêcheurs professionnels comptez-vous parmi vos fournisseurs de poissons d'eau douce ?

- ☐ Moins de 5 ☐ de 5 à moins de 11 ☐ de 11 à moins de 49 ☐ Plus de 50

5) Quelle part occupent les poissons d'eau douce de la région provenant des pêcheurs professionnels dans le chiffre d'affaires total ?

é é é é .%

6) Avez-vous d'autres fournisseurs ? oui ☐ non ☐

Si oui, quels sont ces autres types de fournisseurs ?

.....

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

7) Combien avez-vous d'employés ?

- ☐ Moins de 5 ☐ de 5 à moins de 11 ☐ de 11 à moins de 49 ☐ Plus de 50

8) Quel a été votre chiffre d'affaires en 1996 ?

- ☐ Moins de 5 MF ☐ de 5 à moins de 20 MF ☐ de 20 à moins de 35 MF ☐ Plus de 35 MF

9) Quel a été l'Excédent Brut d'Exploitation pour l'année 1996 ? é é é é é . MF

CAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE
SCHE PROFESSIONNELLE
CONTINENTALE
 (Enquête restaurant)

A. POISSONS D'EAU DOUCE

1) Quels sont les poissons d'eau douce que vous servez ?.....

.....

2) Sous quelle forme préparez-vous ces poissons ?.....

.....

3) Quelle est le nombre approximatif de couverts à base de poisson d'eau douce (quelle que soit son origine) sur 100 couverts en moyenne ?

é é é é ...%

4) Faites-vous votre chiffre d'affaires plutôt :

- sur la viande ☐
- sur le poisson de mer ☐
- sur le poisson d'eau douce ☐

B. POISSONS D'EAU DOUCE DE LA RÉGION

5) Comment achetez-vous le poisson d'eau douce de la région ?

- directement aux pêcheurs professionnels ☐

quelle est leur part dans vos achats totaux (en poids) des poissons d'eau douce de la région : é é é %

- à d'autres fournisseurs ☐

quelle est leur part dans vos achats totaux (en poids) des poissons d'eau douce de la région : é é é %

6) Est-ce que le poisson d'eau douce des pêcheurs professionnels fait partie de vos spécialités ?

oui ☐ non ☐

7) Quelle est la part du poisson d'eau douce de votre région dans le chiffre d'affaires total de l'établissement ?

é é é é é .%

C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

8) Avez-vous des mois de fermeture ? ☐ Oui ☐ Non

Si Oui, combien de mois : é é é ..

Lesquels ?

.....

9) Combien avez-vous de salariés à temps plein ? é é é

de salariés occasionnels ou saisonniers ? é é é

10) Combien faites-vous de couverts par jour ?

- en saison touristique é é é

- hors saison touristique é é é

11) Quel était approximativement votre chiffre d'affaires total en 1996 ? é é é é é .. MF



[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Pêcheurs professionnels entre 1986/89 et 1997 selon les zones de professionnalisme⁷

		TPS	tpS	trS	TPD	tpD	trD
Adour	1986/89	2	3		31		59
	1997	8				27	69
Gironde	1986/89	45			70		
	1997	13	62				6
Garonne-Dordogne	1986/89	3				5	18
	1997	3					30
Charente	1986/89			1		1	
	1997					3	37
Loire Atlantique	1986/89	14	20	6	1	9	3
	1997	12	34				2
Loire Bretagne	1986/89	9	7		3	10	
	1997	14				12	7
Franche Comté	1986/89					2	5
	1997						10
Rhône-Saône et Bas-Rhône	1986/89	5	9	5	1	9	5
	1997	43					
Lacs alpins	1986/89	48	7		3	5	8
	1997	62					
Seine	1986/89	2	3		1	1	
	1997		3			2	
Rhin	1986/89					2	3
	1997	1				1	6

* ajout des pêcheurs professionnels ne cotisant pas à la M.S.A.
source : d'après l'étude de G. CASTELNAUD ET D. BABIN (1986/89)
Enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

Comparaison des effectifs de pêcheurs professionnels entre 1986/89 et 1997 (y compris les marins-pêcheurs présents dans la zone mixte des cours d'eau)

	1986/89	1997
Loire-Atlantique	276	157
Loire Bretagne	30	33
Seine	7	7
Gironde	157	102
Garonne-Dordogne	65	73
Adour	269	208
Rhone-Saone	34	50
Franche Comté	7	10
Lacs alpins	71	62
Rhin	5	8

source : d'après l'étude de G. CASTELNAUD ET D. BABIN (1986/89)
Enquête nationale du LEN-CORRAIL - 1998

⁷ Les marins-pêcheurs et les compagnons sont exclus de ces effectifs

MOYENS PAR ESPECE, EN FRANCE, 1996

ESPECES	CA (MF)	PRIX MOYEN au KILO (F/Kg)	NBRE D'OB- SERVATIONS	PRIX MINI (F/Kg)	PRIX MAXI (F/Kg)	TONNAGE (Tonnes)
Alose	4,6	19	42	7,5	35	242
Anguille	13,8	50	50	30	80	276
Brochet	0,92	43	19	17,5	60	21
Civelle	37,72	812	82	200	1550	46
Crevette blanche	0,92	66	14	40	100	14
Friture	1,84	45	18	22,5	60	41
Lamproie	11,96	109	48	50	150	110
Mulet	0,92	7	11	2,5	30	131
Omble	2,76	86	7	37,5	180	32
Perche	1,84	34	8	20	50	54
Poissons blancs	1,84	19	17	1	40	97
Sandre	2,77	57	23	35	150	49
Divers	11,04	46	25	2,7	75	239

ESPECES AUTRES	PRIX MOYEN au KILO (F/Kg)	NOMBRE OBSERVATIONS	PRIX MINIMUM au KILO (F/Kg)	PRIX MAXIMUM au KILO (F/Kg)
Féra	30	7	15	50
Lotte	n.s.	3	10	40
Saumon	112	8	60	140
Truite	54	6	30	80
Truite de mer	n.s.	2	70	80

Source : Len-Corrail 1999

N.B. : les prix moyens ont été calculés à partir de l'enquête nationale Len-Corrail 1998,
les C.A. ont été calculés à partir de l'enquête et extrapolés au niveau national.

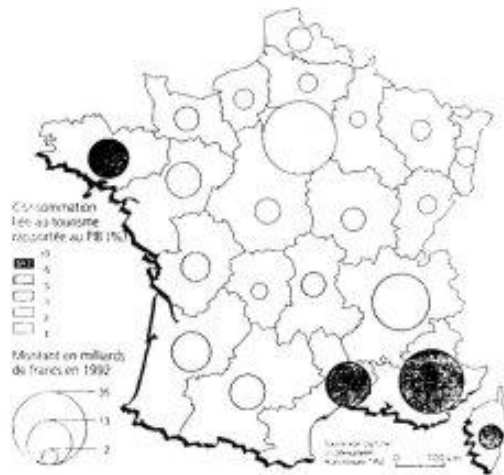
Quelques espèces « autres » pour lesquelles le faible nombre d'observations ou le prix moyen n'a pu être confirmé par entretien ou autres statistiques (OFIMER en particulier) ont été séparées et n'ont pas donné lieu à des calculs complémentaires; elles ne sont donc pas dans « divers ».

Aussi, tout en gardant à l'esprit les remarques déjà formulées dans le rapport sur les précautions d'usage des chiffres tirés d'une enquête, nous remarquons globalement que les tonnages obtenus (calculés ici comme le quotient des CA par les prix moyens) pour les principales espèces sont tout à fait compatibles avec les résultats des travaux réalisés par CASTELNAUD et BABIN sur l'année 1989. Sur les espèces recensées en 1998 le tonnage total 1996 est supérieur à 1350 tonnes. Si l'on considère l'ensemble des espèces nous obtenons un tonnage supérieur à 1400-1500 tonnes.



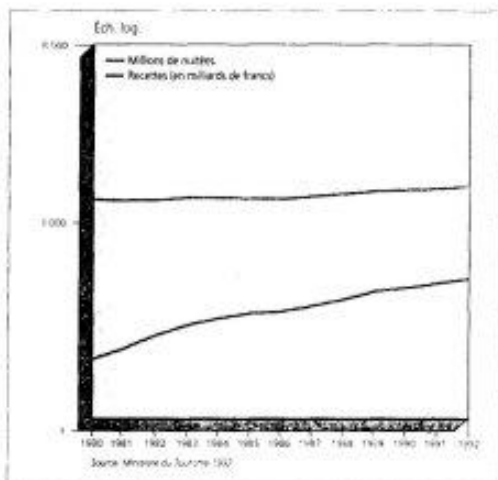
[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

B - L'économie touristique



7.2.1. La consommation touristique dans le PIB régional en 1988

Le taux de consommation touristique montre l'importance de l'apport économique du tourisme pour les régions du Grand Sud et de la Bretagne. Ce taux atteint 30% pour la Corse représentant 20% de la valeur ajoutée marchande de l'île.

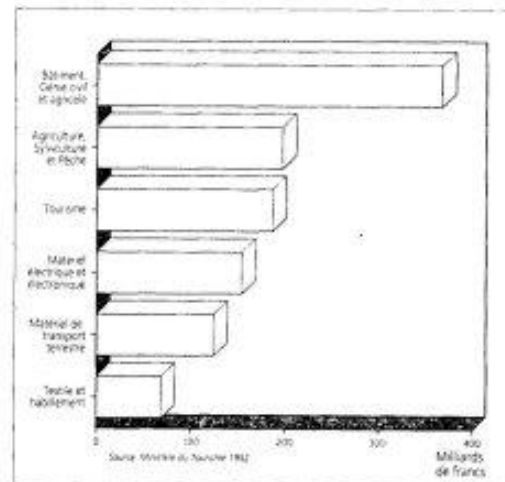


7.2.2. La consommation touristique intérieure

Alors que les nuitées ont augmenté de 17%, le produit de la consommation touristique intérieure a crû de 158%, ce qui s'explique par le poids grandissant des touristes étrangers.

Source : Atlas de France

La consommation touristique est définie par le Compte du tourisme comme « l'ensemble des biens et services consommés par le touriste pendant son séjour, ou en vue de son déplacement ainsi que les services rendus par des organismes concourant directement au développement touristique (accueil, promotion, administration) ». La consommation touristique intérieure ne comptabilise que l'activité et les dépenses engendrées sur le territoire français, tant par les touristes français qu'étrangers. Extrait de P. P. (1992). *Le Tourisme. Un phénomène économique*.



7.2.3. Le poids économique du tourisme

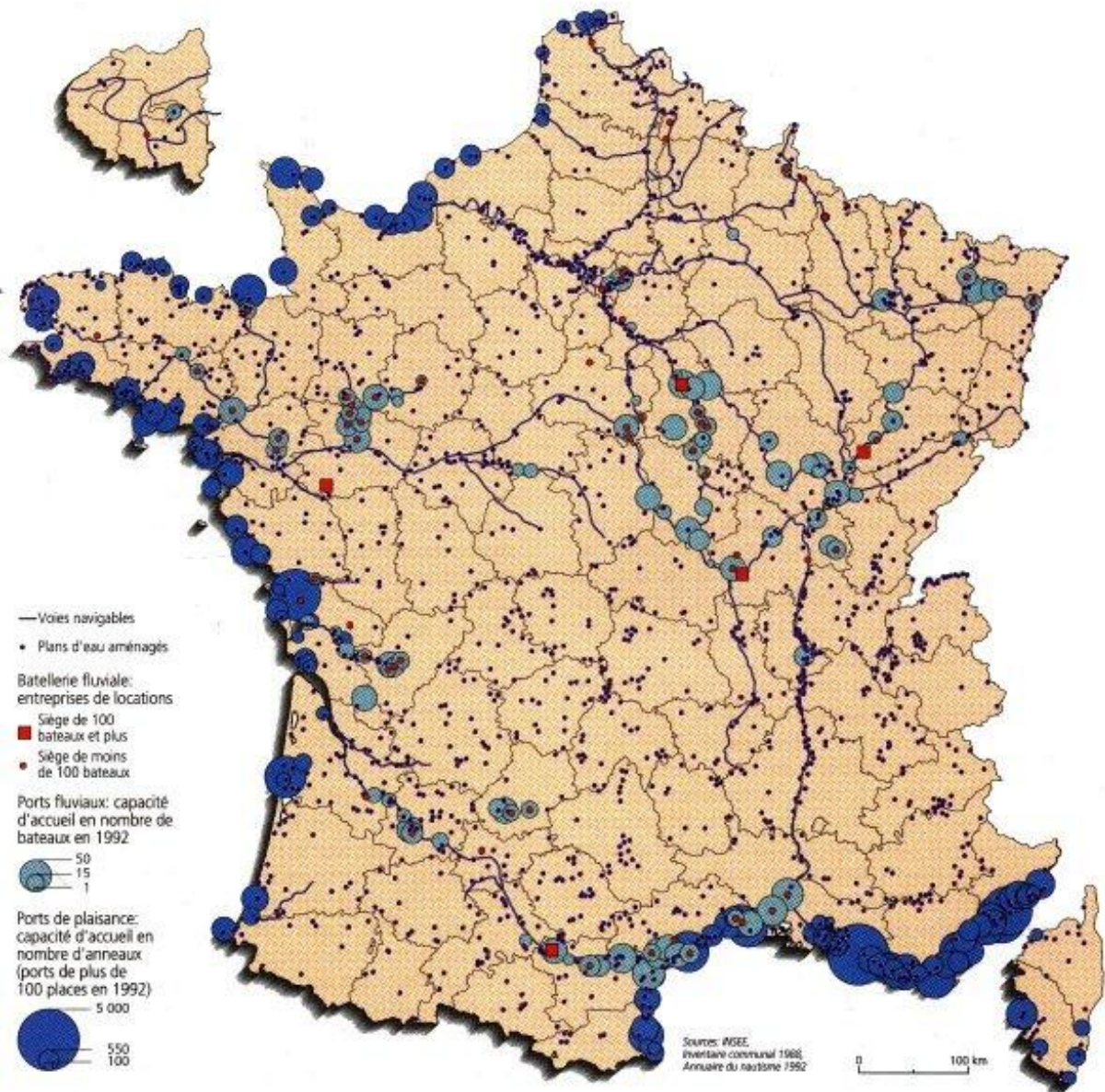
Avec un poids dans le PIB total particulièrement stable, autour de 7%, le tourisme occupe une place importante dans l'économie nationale.



PDF
Complete

Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)



C - La batellerie fluviale et de plaisance

ERRATUM

décembre 1999

P 24, retirer du point 1.2.3.3. la phrase « La composition des commissions techniques ... réinstaller des jeunes » citée par Ph. BOISNEAU et la replacer à la fin du point 1.2.3.2.

P 26, 1^{er} paragraphe, 9^{ème} ligne : lire « tous ces travaux montrent ... ».

P 26, ajouter à la fin du 1^{er} paragraphe : « N'oublions pas cependant l'existence plus ancienne d'un suivi statistique dans les lacs alpins. »

P 42, graphique 9, avec un taux de réponse de 30%, calculé à partir de 180 réponses traitées

P 45, graphique 10, avec un taux de réponse de 30%, calculé à partir de 180 réponses traitées

P 50, graphique 11, avec un taux de réponse de 30%, calculé à partir de 180 réponses traitées

P 62, graphique 14, pour les populations régionales de référence Cf. Tableau p5 de l'annexe 1

P 63, graphiques 15 & 16, pour les populations régionales de référence Cf. Tableau p5 de l'annexe 1

P 65, graphique 17, pour les populations régionales de référence Cf. Tableau p5 de l'annexe 1

P 70, graphique 21, pour les populations régionales de référence Cf. Tableau p5 de l'annexe 1

P 80, fin du 1^{er} paragraphe, lire : « ...l'anguille et l'alose. Le rôle fondamental de la pêche de la civelle fragilise évidemment la pêche professionnelle continentale, tant sur le plan de la ressource (input) que sur celui de la commercialisation. »

Annexe 4 – B : Chiffre d'affaires et prix moyens par espèce, en France, 1996 Pêche professionnelle continentale

ESPECES	CA (MF)	PRIX MOYEN au KILO (F/Kg)	NBRE D'OB- SERVATIONS	PRIX MINI (F/Kg)	PRIX MAXI (F/Kg)	TONNAGE (Tonnes)
Alose	4,6	19	42	7,5	35	242
Anguille	13,8	50	50	30	80	276
Brochet	0,92	43	19	17,5	60	21
Civelle	37,72	812	82	200	1550	46
Crevette blanche	0,92	66	14	40	100	14
Friture	1,84	45	18	22,5	60	41
Lamproie	11,96	109	48	50	150	110
Mulet	0,92	7	11	2,5	30	131
Omble	2,76	86	7	37,5	180	32
Perche	1,84	34	8	20	50	54
Poissons blancs	1,84	19	17	1	40	97
Sandre	2,77	57	23	35	150	49
Divers	11,04	46	25	2,7	75	239

ESPECES AUTRES	PRIX MOYEN au KILO (F/Kg)	NOMBRE OBSERVATIONS	PRIX MINIMUM au KILO (F/Kg)	PRIX MAXIMUM au KILO (F/Kg)
Féra	30	7	15	50
Lotte	n.s.	3	10	40
Saumon	112	8	60	140
Truite	54	6	30	80
Truite de mer	n.s.	2	70	80

Source : Len-Corrail 1999

N.B. : les prix moyens ont été calculés à partir de l'enquête nationale Len-Corrail 1998,

les C.A. ont été calculés à partir de l'enquête et extrapolés au niveau national.

Quelques espèces « autres » pour lesquelles le faible nombre d'observations ou le prix moyen n'a pu être confirmé par entretien ou autres statistiques (OFIMER en particulier) ont été séparées et n'ont pas donné lieu à calcul complémentaires; elles ne sont donc pas dans « divers ».

Aussi, tout en gardant à l'esprit les remarques déjà formulées dans le rapport sur les précautions d'usage des chiffres tirés d'une enquête, nous remarquons globalement que les tonnages obtenus (calculés ici comme le quotient des CA par les prix moyens) pour les principales espèces sont tout à fait compatibles avec les résultats des travaux réalisés par CASTELNAUD et BABIN sur l'année 1989. Sur les espèces recensées en 1998 le tonnage total 1996 est supérieur à 1350 tonnes. Si l'on considère l'ensemble des espèces nous obtenons un tonnage supérieur à 1400-1500 tonnes.